

DOMINION DU CANADA

R A P P O R T

CONCERNANT

LE CORPS EXPÉDITIONNAIRE CANADIEN
ENVOYÉ DANS LA COLONIE DE LA
COURONNE DE HONG-KONG

SOU MIS PAR

LE TRÈS HONORABLE SIR LYMAN P. DUFF, G.C.M.G.,
COMMISSAIRE ROYAL

EN CONFORMITÉ DE

L'ARRÊTÉ EN CONSEIL C.P. 1160



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1942

DOMINION DU CANADA

R A P P O R T

CONCERNANT

LE CORPS EXPÉDITIONNAIRE CANADIEN
ENVOYÉ DANS LA COLONIE DE LA
COURONNE DE HONG-KONG

SOU MIS PAR

LE TRÈS HONORABLE SIR LYMAN P. DUFF, G.C.M.G.,
COMMISSAIRE ROYAL

EN CONFORMITÉ DE
L'ARRÊTÉ EN CONSEIL C.P. 1160



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1942

(D.P. 302)
1942



1042-81

BUREAU DU JUGE EN CHEF
COUR SUPRÊME

OTTAWA, le 4 juin 1942.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

Je vous transmets ci-joint mon rapport sur l'expédition de Hong-Kong, dressé conformément à l'arrêté en conseil C.P. 1160. Ce rapport est en deux parties; la première comprend le rapport proprement dit et traite de certaines questions accessoires; la seconde comprend l'Appendice, qui expose les faits en détail et discute les témoignages rendus et les conclusions posées.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le premier ministre,

Votre dévoué serviteur,

(Signé) L. P. DUFF.

Au très honorable
W. L. MACKENZIE KING, C.P., L.L.D.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

C.P. 4782

Copie certifiée conforme au procès-verbal d'une assemblée du Comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 5 juin 1942.

Le Comité du Conseil privé a l'honneur de soumettre à Votre Excellence, pour sa gouverne, le rapport ci-annexé du très honorable sir Lyman Poore Duff, G.C.M.G., soumis en conformité des dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 1160 du 12 février 1942, nommant ledit sir Lyman Poore Duff commissaire en vertu de la Première Partie de la Loi des enquêtes, pour s'enquérir des circonstances entourant l'envoi d'un corps expéditionnaire canadien dans la colonie de la Couronne de Hong-Kong.

(Signé) A. D. P. HEENEY,
Greffier du Conseil privé.

Csp-3
01-CRC
1942
-81

RAPPORT

SOUMIS PAR LE

COMMISSAIRE ROYAL

EN CONFORMITÉ DE

L'ARRÊTE EN CONSEIL C.P. 1160

EXCELLENCE,

Le décret C.P. 1160 de Votre Excellence, autorisant la présente enquête, est joint à ce rapport. Il m'ordonne d'enquêter sur l'organisation, l'autorisation et l'envoi du Corps expéditionnaire canadien à Hong-Kong en octobre 1941, et particulièrement sur le choix et la composition de ce Corps, l'entraînement de ses membres, l'approvisionnement et le ravitaillement de ce Corps en fournitures, matériel et munitions et les procédés de transport assurés à ces services. Le décret du conseil déclare que l'enquête a pour but d'établir l'existence ou l'inexistence, de la part de ceux dont les fonctions embrassaient l'autorisation, l'organisation et l'envoi de ce Corps, de quelque négligence ou erreur de jugement qui aurait causé du tort ou des dommages à l'expédition ou à ses membres. Mon devoir est d'établir s'il y a eu négligence ou erreur de jugement "de la part de membres quelconques du personnel ou de l'un des services de l'Etat dont les fonctions embrassaient l'autorisation et l'envoi du Corps expéditionnaire" et, le cas échéant, si telle négligence ou erreur a causé du tort ou des dommages à l'expédition ou aux troupes qui la composaient. S'il est constaté qu'il y a eu telle négligence ou erreur de jugement, j'ai pour devoir d'en fixer la responsabilité.

Dans les présentes, constituant mon rapport proprement dit, j'expose mes principales conclusions en la matière ainsi que certains faits saillants. L'appendice ci-joint, censé faire partie de mon rapport, contient un exposé complet des faits et une étude complète des témoignages.

En premier lieu, touchant l'autorisation de l'expédition. Les motifs principaux qui ont poussé le Gouvernement du Royaume-Uni à inviter le Gouvernement du Canada à envoyer des renforts (deux bataillons d'infanterie avec les premiers renforts, et un personnel d'état-major modifié aux termes de communications subséquentes) à Hong-Kong sont exposés dans la dépêche formulant l'invitation en date du 19 septembre 1941. C'est surtout par suite de ces considérations que le Gouvernement canadien s'est rendu à l'invitation. Il m'a été impossible d'obtenir du Gouvernement du Royaume-Uni l'autorisation de reproduire ici textuellement cette dépêche.

Le chef de l'état-major ayant exposé au Gouvernement qu'à son avis la proposition ne soulevait aucune objection d'ordre militaire et que les renforts devaient être envoyés, le Comité de guerre, ainsi que l'indique la preuve fournie par les trois ministres de la Couronne, le ministre de la Défense nationale, le ministre associé de la Défense nationale, et le ministre de la Défense nationale pour le service naval, a jugé que, dans les circonstances, l'invitation ne pouvait comporter qu'une réponse affirmative. Elle fut donc acceptée et, le 27 octobre, l'expédition quittait le Canada.

La preuve révèle plusieurs motifs qui semblent avoir influé sur la décision du Comité de guerre. Après le rôle joué par les autres dominions en Abyssinie et en Libye, c'était au tour du Canada de fournir son appui; le Canada se devait de participer à la défense du Pacifique, tout comme l'Australie participait à celle de la Malaisie; les renforts auraient une valeur militaire hors de proportion avec leur nombre; l'arrivée à Hong-Kong produirait un grand effet moral dans tout l'Extrême-Orient et serait pour les Chinois une preuve de la détermination des Anglais de conserver Hong-Kong; l'effet moral de l'expédition pourrait contribuer sensiblement au maintien de la paix dans cette région; dans les conditions qui existaient alors, en septembre, il était d'une souveraine importance de gagner du temps; un tel appel de la part du principal partenaire dans l'entreprise commune exigeait une réponse favorable.

J'ai l'autorisation de reproduire ici un télégramme adressé par le War Office le 30 octobre, après le départ du corps expéditionnaire:—

Nous vous sommes très reconnaissants d'avoir envoyé, à si bref avis, votre contingent à Hong-Kong. Nous savons parfaitement quelles difficultés présentaient la mobilisation et la distance à franchir. L'effet moral de cette arrivée en novembre dépassera de beaucoup ce qu'il aurait pu être deux mois plus tard.

On peut voir à la lecture de ce télégramme quels espoirs accompagnaient la demande adressée en septembre.

Certains pourront croire qu'il appartient exclusivement au Parlement d'étudier et de discuter la décision prise par le Gouvernement. Toutefois, étant donné que je dois me prononcer sur la question, il est de mon devoir d'affirmer que la ligne de conduite suivie par le Gouvernement était, sans aucun doute, la seule qu'il pût adopter en l'occurrence.

M. Drew a souligné le fait que le changement de gouvernement au Japon, qui était survenu le 16 octobre et avait porté au pouvoir un cabinet notablement sympathique aux puissances de l'Axe, aurait dû pousser le Gouvernement canadien à examiner de nouveau la question de politique soulevée par cette invitation du Royaume-Uni. J'ai eu l'occasion de lire un certain nombre de dépêches du gouvernement du Royaume-Uni, que je ne suis pas libre de divulguer, aussi bien qu'une dépêche des autorités militaires canadiennes en Angleterre, reproduite en partie, relativement aux probabilités d'une guerre avec le Japon, et j'en conclus que, eu égard aux renseignements dont le Gouvernement disposait et qui provenaient des sources les plus sûres auxquelles il eut accès, il ne s'est rien produit avant le départ du Corps expéditionnaire, le 27 octobre, qui aurait pu justifier le Canada de se soustraire à l'engagement qu'il avait pris. Au contraire, les raisons qui le poussèrent à agréer la proposition anglaise, s'avéraient même un peu plus péremptoirement peut-être jusqu'au départ de l'expédition.

Deuxièmement, du choix des unités formant le Corps expéditionnaire. C'est au général Crerar, chef de l'état-major général, qu'il incombait de conseiller le ministre de la Défense nationale sur la composition du Corps expéditionnaire. Dans une lettre au ministre, où il expose les motifs d'ordre général qui ont présidé à son choix, il formule le vœu que le Royal Rifles of Canada, de Québec, et le Winnipeg Grenadiers, du Manitoba, soient désignés à cette fin. Dans le même document, il mentionnait comme un des premiers éléments d'un tel choix "que les unités désignées fussent des bataillons bien entraînés et efficaces, capables de faire honneur au Dominion en toute circonstance". Et il ajoutait que "les deux" bataillons en question étaient des "unités d'une efficacité incontestable." Tant que la confiance du ministre dans le chef de l'état-major restait inébranlée, le ministre ne pouvait passer outre à une recommandation sur une question purement militaire; et l'on ne saurait le critiquer d'avoir donné suite à cette recommandation.

Il est toutefois de mon devoir de me demander s'il y a eu erreur de jugement dans la recommandation du général Crerar. Personne, naturellement, n'était plus à même que lui de juger du choix des unités. De plus, sa décision ne procédait pas d'un avis; elle formait la base de sa recommandation, faite à titre de conseiller professionnel et responsable du ministre, et sur laquelle le ministre devait agir immédiatement. La preuve, discutée dans l'annexe, me convainc que la recommandation du général Crerar s'appuyait sur des considérations sérieuses et qu'on ne peut l'accuser d'une erreur de jugement, et, moins encore, d'un manquement au devoir en cette circonstance.

La critique principale dans ce cas vise certaines armes incluses dans la formation d'un bataillon canadien d'infanterie mais qui, avant octobre 1941, n'étaient pas à la disposition de l'armée active pour les fins d'entraînement. Le général Crerar dit:—

Cependant, il se trouvait alors au Canada un certain nombre de bataillons (entre autres le Royal Rifles et le Winnipeg Grenadiers) qui, bien que placés à désavantage en raison d'une pénurie de certaines armes (mortiers et canons anti-tanks), étaient à mon avis suffisamment entraînés en général pour entreprendre des opérations défensives du genre de celles qui pouvaient se présenter à Hong-Kong.

Et il ajoute:—

La pénurie de mortiers et canons anti-tanks était générale dans toutes les unités de l'armée canadienne et ne se limitait pas aux Royal Rifles et au Winnipeg Grenadiers.

Tout cela, ajoute-t-il, est un désavantage naturel et inévitable dans un pays qui n'est pas préparé à la guerre et qui subit l'agression.

Si ce désavantage, comme dit le général Crerar, résultant de "la pénurie de mortiers et de canons anti-tanks", devait amener l'exclusion des deux bataillons en question de la force expéditionnaire, cette raison, pour répéter les mots du général Crerar, "existait pour toutes les unités de l'armée canadienne et n'était aucunement particulière au Royal Rifles et au Winnipeg Grenadiers", et devait s'appliquer à toutes ces unités. Et alors, il aurait fallu les exclure toutes.

A la vérité, ce motif d'exclusion, s'il s'applique, vaut encore plus, comme l'explique en détail l'appendice, pour les bataillons canadiens en général que pour les deux bataillons en question. En fait, ces deux bataillons se trouvaient, par rapport à ces engins de guerre, dans une position plus avantageuse que les unités de l'armée en général. Les Royal Rifles ont eu le mortier de trois pouces, pour les fins de l'instruction militaire, depuis au moins avril 1941. Le peloton de mortiers, s'il n'avait pas de munitions, a pu en étudier le mécanisme et l'usage, du point de vue tactique de même que d'autres points de vue. Le peloton de mortiers du Winnipeg Grenadiers a aussi appris le mécanisme et l'usage du même engin de guerre, et a pu profiter, pour les fins d'instruction, même avant de partir pour les Antilles, de plusieurs mitrailleuses anti-chars d'assaut (sans munitions).

On avait cependant de solides raisons de croire qu'il serait possible, avant tout engagement avec l'ennemi, de parfaire l'instruction dans ces engins de guerre de peloton (avec lesquels le général Crerar s'est déclaré très familier). Les témoignages s'ajoutent sur ce point à la conviction qu'ont exprimée le général Crerar et le général Stuart (actuellement chef de l'état-major général).

Le général Crerar ajoute:—

Les renseignements à ma disposition concernant les unités du Corps "C" et l'habileté et le caractère professionnel du commandant, le brigadier Lawson, m'inclinent à penser que le Corps "C" était certainement préparé à rencontrer l'ennemi, même en nombre supérieur, et à faire excellente figure, vers le 8 décembre.

Le général Crerar dit:—

Les renseignements à ma disposition vers la fin de septembre 1941 laissaient entendre que la déclaration de guerre du Japon n'était pas imminente, et qu'on aurait tout probablement le temps, après l'arrivée des troupes canadiennes à Hong-Kong de les entraîner en vitesse et adéquatement, peut-être même parfaitement.

Le général Stuart partage cet avis.

La preuve relative à l'instruction, à l'équipement et à la composition des deux bataillons est examinée en détail dans l'appendice. Pour les raisons qui s'y trouvent je suis persuadé qu'en ce qui concerne la formation dans les engins de guerre ainsi que les autres points, il est impossible, en toute justice, d'affirmer que ce choix a été la conséquence d'une erreur de jugement.

Troisièmement, mesures prises pour remplir les cadres des unités, y compris les premiers renforts. Une fois les unités choisies, il a été nécessaire de réunir les "premiers renforts" des deux bataillons et de remplir les cadres du Winnipeg Grenadiers. Le 9 octobre, on a averti les deux bataillons qu'ils devaient se préparer à entrer en service et le navire fourni par le Gouvernement britannique pour transporter l'expédition à Hong-Kong devait lever l'ancre avant la fin du mois. Dans une période d'au plus deux semaines, il fallut trouver les effectifs supplémentaires et accomplir les tâches multiples qui accompagnent l'équipement d'une expédition de ce genre. Il ne faut pas oublier que toute cette préparation devait se poursuivre non seulement avec célérité, mais aussi dans le plus grand secret. On a alors décidé de tirer les recrues nécessaires au Royal Rifles du district militaire n° 2, dont le quartier général est à Toronto, et celles qu'il fallait au Winnipeg Grenadiers du district militaire n° 10, dont le quartier-général est à Winnipeg.

Tous les soldats ajoutés aux deux bataillons avant le départ pour Hong-Kong, s'étaient offerts volontairement à servir outre-mer dans le bataillon dont ils faisaient partie. Le commandant de chaque bataillon, ou les officiers désignés par lui, avaient accepté chacun de ces hommes. Les mesures prises par les officiers du bataillon ou du district furent soumises à l'autorité et à l'approbation du quartier général de la Défense nationale à Ottawa, particulièrement les initiatives prises par le colonel P. Hennessy, directeur de l'organisation du département de l'adjutant-général, chargé de la direction immédiate du travail et de la responsabilité de remplir les cadres des unités et de trouver les premiers renforts; il est devenu par la suite l'officier administrateur senior du Corps expéditionnaire.

Au Royal Rifles on a adjoint 154 militaires du district n° 2, dont 52 étaient tirés du Midland Regiment et 102 du centre d'instruction supérieure de Camp-Borden. Le Winnipeg Grenadiers a reçu 282 soldats et 12 officiers du district militaire n° 10. Dans l'appendice j'ai analysé en détail le degré de formation militaire et la compétence de chaque groupe de nouvelles recrues.

On a établi à 16 semaines la période normale d'instruction militaire de l'infanterie préalable au départ pour outre-mer. Dans des cas particuliers et à cause des exigences de la situation maritime, on ne s'est pas conformé à cette norme. Tous les hommes ajoutés aux effectifs de l'expédition de Hong-Kong, sauf six pour cent, avaient reçu une instruction militaire de plus de seize semaines, avant leur enrôlement dans l'armée active. Comme je l'ai déjà dit, tous ces hommes avaient volontairement offert leurs services pour cette expédition et les officiers du bataillon dont ils devaient faire partie les ont acceptés comme des recrues convenables.

Plusieurs officiers ont attesté la grande valeur qui s'attache au choix d'hommes destinés à une unité par les officiers compétents de cette unité. Par exemple, le lieutenant-général McNaughton a dit (et le général Crerar et le général Stuart sont du même avis):—

Si j'avais été l'officier commandant et si j'avais eu la chance de choisir les hommes et de les connaître tous,—de m'assurer que c'étaient de bons hommes,—je ne me serais pas beaucoup inquiété de savoir s'ils avaient complété ou non leur instruction préliminaire, parce que ce à quoi nous tenons le plus, c'est la force de caractère, et si ces hommes m'avaient paru dignes d'être incorporés dans le bataillon, j'eusse été enchanté de les accepter Je ne me serais pas soucié de leur compétence militaire, parce que si c'étaient des hommes d'un bon calibre, même au cours du voyage, j'aurais complété leur formation.

J'accepte ce témoignage des généraux McNaughton, Crerar et Stuart et d'autres officiers comme étant d'un grand poids, quand il s'agit de décider de la convenance des mesures prises pour compléter les effectifs et leur apporter les premiers renforts.

Un nombre considérable de preuves a tendu à démontrer les conséquences que produit l'incorporation dans deux bataillons bien entraînés des groupes d'hommes moins formés, représentant environ six pour cent des effectifs des deux unités. Il ressort de façon concluante de ces preuves qu'un bon bataillon est et doit être capable d'absorber des recrues incomplètement formées dans une proportion bien plus grande que celle de six pour cent de ses effectifs, sans que sa valeur, dans son ensemble, en soit diminuée.

Après étude de tous les témoignages recueillis (que je discute pleinement dans l'appendice), j'en suis venu à la conclusion que l'incorporation de ce petit pourcentage d'hommes qui n'avaient pas terminé tout à fait la période régulière d'instruction, à l'époque où les officiers du bataillon les ont acceptés, n'était préjudiciable ni aux bataillons, ni à l'expédition dans son ensemble. Aucun doute non plus que ceux qui se sont enrôlés pour l'expédition en vue de prendre du service actif seraient rapidement affectés à leurs nouvelles unités, ou qu'en les y acceptant aucune injustice n'était commise à l'égard des hommes eux-mêmes. Je suis en outre convaincu que l'acceptation de ces hommes n'a aucunement nui à l'efficacité de l'un ou l'autre bataillon. Je n'ai constaté ni manquement au devoir ni erreur de jugement en ce qui concerne les additions faites aux effectifs des deux unités.

Au cours de mon examen des témoignages, j'ai constaté que l'inclusion de ce faible pourcentage d'hommes ne résultait pas d'une pénurie d'hommes complètement entraînés au Canada. Elle était due à la nécessité d'obtenir les effectifs très rapidement et dans le plus grand secret, ainsi qu'à l'impossibilité d'en faire le choix, dans le temps dont on disposait, parmi un grand nombre de centres d'instruction.

Quatrièmement: organisation générale et envoi de la force, exclusion faite de la question du transport mécanique. Les faits sont exposés dans l'appendice et il n'y a pas lieu de les commenter ici.

Cinquièmement: transport mécanique. En ce qui concerne le transport mécanique de la troupe, lequel consistait en 212 véhicules, le navire de transport *Awatea* fourni par les autorités anglaises n'avait pas suffisamment d'espace pour les prendre à bord. Le War Office tenait fort à ce que les troupes soient embarquées sur ce navire, parce que l'occasion de partir ne se présenterait probablement pas avant deux mois. Peu avant le départ de l'expédition, l'espace voulu pour le transport des véhicules devint inopinément disponible à bord d'un navire américain, lequel prit la mer avec les véhicules le 4 novembre, mais il n'arriva pas à destination avant l'ouverture des hostilités, sa route ayant été modifiée par les autorités navales américaines. Si on lui avait permis de suivre sa route normale, il serait arrivé à Hong-Kong avant l'attaque des Japonais. Cet échec n'était nullement attribuable à une faute ou erreur d'aucun officier des forces canadiennes ni d'aucun fonctionnaire du gouvernement canadien.

Il y avait un léger espace de cale libre dans le navire transportant l'expédition et une vingtaine de véhicules furent envoyés à Vancouver pour le remplir. Ils n'y arrivèrent cependant pas avant le départ du navire. Si la division du quartier-maître général, chargée de fournir le matériel à l'armée, avait fait preuve de plus d'énergie et d'initiative, on se serait assuré plus tôt l'espace disponible, et les véhicules seraient arrivés à temps pour être chargés le 24 octobre; à mon avis, il n'y a aucune raison de croire que s'ils étaient arrivés à cette date, on ne les aurait pas mis à bord du navire. Rien ne prouve, toutefois, que les troupes aient souffert du manque de ces véhicules ou qu'on n'en ait pas fournis aux troupes à Hong-Kong. Tous ces faits sont examinés à fond dans l'annexe.

Après avoir minutieusement interrogé les témoins et longuement étudié la preuve apparaissant à l'annexe du présent rapport, je suis en mesure de tirer une conclusion générale touchant l'expédition de Hong-Kong, dans son ensemble.

En octobre 1941, les autorités militaires canadiennes entreprenaient une tâche des plus difficiles. Sous réserve seulement de mes observations au sujet de vingt des deux cent douze véhicules de transport motorisés, ces autorités se sont bien acquittées de cette tâche. Le Canada, à la demande des autorités britanniques, a envoyé une expédition bien entraînée et bien équipée, sujette toutefois aux conditions de la navigation, comme je l'ai déjà dit. Bien qu'elle ait subi le sort malheureux que l'on sait peu de temps après son arrivée à Hong-Kong, le Canada peut et devrait se montrer fier de cette expédition.

Lorsque la guerre nous a surpris, nous n'étions pas préparés à l'affronter. Dans de telles circonstances, quand on passe en revue l'histoire militaire, on ne serait peut-être pas très surpris de découvrir, même deux ans après le début des hostilités, des entreprises militaires mal conçues ou mal dirigées. L'expédition de Hong-Kong ne tombe ni dans l'une ni dans l'autre catégorie.

Le tout vous est respectueusement soumis par le très humble et très obéissant serviteur de Votre Excellence,

L. P. DUFF.

Son Excellence,
Le Gouverneur général en conseil,
Ottawa.

OTTAWA, le 4 juin 1942.

Copie

C.P. 1160

HÔTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA

Le JEUDI 12 février 1942

PRÉSENT:

SON EXCELLENCE

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL:

Attendu qu'à la requête du Gouvernement du Royaume-Uni, un corps expéditionnaire canadien a été envoyé dans la colonie de la Couronne de Hong-Kong;

Et attendu que le premier ministre expose qu'il lui paraît maintenant opportun, dans l'intérêt public, de tenir une enquête approfondie, complète et impartiale sur les circonstances ayant entouré l'envoi dudit Corps du Canada.

A ces causes, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, sur la recommandation du très honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre, de nommer par les présentes le très honorable Sir Lyman Poore Duff, P.C., G.C.M.G., juge en chef du Canada, aux fonctions de commissaire en vertu de la Première Partie de la Loi des enquêtes, chapitre 99 des Statuts révisés du Canada, 1927, pour faire enquête et rapport sur l'organisation, l'autorisation et l'envoi du Corps expéditionnaire canadien, et, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, sur le choix et la composition de ce Corps et l'entraînement de ses membres; l'approvisionnement et le ravitaillement de ce Corps en fournitures, matériel et munitions, et les procédés de transport assurés à ces services; l'existence ou l'inexistence, de la part de membres quelconques du personnel des ministères fédéraux dont les fonctions embrassaient l'autorisation, l'organisation et l'envoi dudit Corps expéditionnaire, de quelque négligence ou erreur de jugement qui aurait causé du tort ou des dommages à l'expédition ou aux troupes composant le Corps expéditionnaire, et, en ce cas, la nature de cette négligence ou erreur et les personnes qui en sont responsables.

Il plaît en outre à Son Excellence en conseil, sur la même recommandation et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi des mesures de guerre, chapitre 206 des Statuts révisés du Canada, 1927, d'ordonner par les présentes que l'article 13 de ladite Loi des enquêtes ne sera pas applicable à la conduite des procédures ordonnées par les présentes.

Il plaît en outre à Son Excellence en conseil d'autoriser le Commissaire, par les présentes, à retenir les services des conseillers, techniciens, greffiers expérimentés, sténographes et aides qu'il peut juger nécessaires.

(Signé) A. D. P. HEENEY,
Greffier du Conseil privé.

APPENDICE

Dans le rapport proprement dit, j'ai formulé mes principales conclusions sur les questions qui m'ont été déferées en vertu du décret C.P. 1160 de Son Excellence le Gouverneur général. Un exposé complet des faits et une étude approfondie des témoignages rendus et des conclusions figurent à l'Appendice ci-après, annexé à mon rapport.

Le texte qui fait suite constitue l'Appendice au rapport que j'ai soumis en conformité du décret C.P. 1160 de Son Excellence le Gouverneur général.

OTTAWA, le 4 juin 1942.

PARTIE I—INTRODUCTION

Il convient de noter, au début, que le domaine d'enquête défini par l'arrêté en conseil n'embrasse pas tous les éléments qui ont pu se rapporter au revers essuyé à Hong-Kong. Ma mission consiste à déterminer s'il y a eu manquement au devoir ou erreur de jugement "de la part de membres quelconques du personnel des ministères fédéraux dont les fonctions embrassaient l'autorisation, l'organisation et l'envoi du Corps expéditionnaire", et advenant ce manquement au devoir ou cette erreur de jugement, s'ils ont causé quelques tort ou dommages à l'expédition ou aux troupes composant le Corps expéditionnaire. Nous ignorons les détails de la défaite de Hong-Kong, de même que les facteurs qui y ont contribué. Je n'ai pas été chargé de décider si les préparatifs accomplis par les Nations Unies dans le Pacifique, à la fin de 1941 étaient suffisants ou non. La présente enquête se rapporte exclusivement aux décisions et aux actes des hommes d'Etat canadiens et des autorités militaires et administratives qui sont responsables de l'autorisation, de l'organisation et de l'envoi du Corps expéditionnaire canadien à Hong-Kong.

Malheureusement, l'attaque japonaise a fait subir un désastre à cette expédition. Commencée le 8 décembre, cette attaque se poursuivit jusqu'à la reddition de la garnison, le 25 décembre. Au cours du combat, des soldats canadiens ont été tués ou blessés; à la reddition, les survivants ont été faits prisonniers. Le ministère de la Défense nationale n'a pas encore reçu de listes complètes des pertes et des prisonniers. D'après une dépêche du 24 février 1942, transmise par le Ministre du Canada, en Argentine, le Gouvernement japonais déclare officiellement que 1,689 soldats canadiens ont été faits prisonniers de guerre à Hong-Kong. Comme le Corps expéditionnaire comprenait 1,985 officiers et hommes de troupe, il semble que 296 de ses membres ont été tués ou manquent à l'appel.

L'arrêté en conseil m'enjoignait de retenir les services des conseillers que je pourrais juger nécessaires. En conséquence, j'ai chargé Me R. L. Kellock, K.C., et Me R. M. Fowler, d'agir comme avocats de la Commission et leur ai donné instructions de préparer et présenter toutes les preuves relatives aux questions à l'étude. J'ai aussi prié le Gouvernement du Canada, et l'honorable R. B. Hanson, K.C., chef de l'Opposition de Sa Majesté, de désigner des avocats chargés d'aider à la tenue de l'enquête. Sur recommandation du Gouvernement, j'ai nommé comme avocat de la Commission, Me Geo. A. Campbell, K.C., et sur recommandation de M. Hanson, j'ai retenu les services de Me Geo. A. Drew, K.C. De cette façon, j'ai pu, aux audiences, bénéficier des interrogatoires et contre-interrogatoires des témoins et de la présentation de vues différentes.

J'ai chargé M. W. Kenneth Campbell d'agir comme secrétaire de la Commission; j'ai également retenu les services d'excellents sténographes; grâce à eux, les avocats et moi-même avons pu obtenir rapidement, au jour le jour, la version fidèle des témoignages rendus.

Comme je l'ai dit plus haut, j'ai bénéficié du concours de Me Geo. A. Campbell, K.C., qui était chargé d'insister, du point de vue du Gouvernement, sur certains aspects des faits exposés et des dépositions, ainsi que du concours de Me Geo. A. Drew, K.C., à qui incombait le soin de présenter les vues de l'honorable R. B. Hanson, qui avait demandé la tenue d'une enquête parlementaire, mais la conduite des investigations m'incombait et ces hommes de loi n'assistaient aux audiences que pour m'aider. Les avocats de la Commission ont donc cru de leur devoir, et ce l'était en réalité, d'explorer tous les domaines en vue de découvrir les faits. De la sorte, j'ai entendu une somme considérable de dépositions et consulté une foule de documents. Il en est inévitablement résulté des audiences prolongées, mais la conduite d'une enquête approfondie le nécessitait.

Compte tenu de la question à l'étude et de la nature des dépositions à recueillir, il fut évident dès le début que le public ne pourrait avoir accès aux audiences de la Commission.

Comme les audiences ont eu lieu à huis clos, les témoignages rendus comportent une multiplicité de détails qui, autrement auraient passé sous silence.

A ce sujet, certaines dépêches secrètes échangées par le Gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne et le Gouvernement de Sa Majesté au Canada, m'ont été divulguées avec l'assentiment du secrétaire d'Etat aux Affaires des Dominions, en Grande-Bretagne. Cet assentiment a été donné à la requête du Gouvernement du Canada. Le Gouvernement du Royaume-Uni a refusé d'autoriser la publication de ces dépêches.

Vingt-deux jours ont été consacrés à l'audition des témoins, entre le 2 et le 31 mars 1941, et le témoignage du général Crerar nous a été remis, aux avocats et à moi-même, le 13 avril. Lors des audiences, le général Crerar se trouvait en Angleterre, et je fus informé par le général McNaughton que, du point de vue militaire, sa présence en ce pays était indispensable. En conséquence, le général Crerar n'a pas comparu devant la Commission, mais il a répondu à une série de questions qui lui avaient été adressées. Les témoignages rendus couvrent 2,288 pages dactylographiées et les pièces produites sont au nombre de 300. Il fut convenu, pour la commodité des avocats, que les plaidoyers seraient présentés par écrit. J'avais tout d'abord fixé au 20 avril le dépôt du premier plaidoyer écrit. L'avocat intéressé étant tombé malade, le délai dut être prolongé; en réalité, les plaidoyers écrits ont été présentés le 18 mai, et, le 22 mai, j'entendais les derniers plaidoyers oraux. La même raison a motivé le retard survenu quant à l'ouverture des audiences.

PARTIE II—AUTORISATION DE L'EXPÉDITION

C'est la réception d'un télégramme du secrétaire d'Etat pour les Affaires des Dominions, daté du 19 septembre 1941, qui présenta pour la première fois à l'examen du Gouvernement du Canada la question de l'envoi d'une force expéditionnaire en Extrême-Orient, à titre de mesure militaire. Le télégramme invitait le Gouvernement canadien à envoyer deux bataillons d'infanterie à Hong-Kong, pour y renforcer la garnison.

Ce télégramme fut soumis au Comité de guerre du cabinet le 23 septembre 1941. L'hon. J. L. Ralston, ministre de la Défense nationale, était à Los Angeles, à cette date, et l'hon. C. G. Power, ministre associé, était ministre suppléant. Le 23 septembre, le Comité de guerre, sur la recommandation du ministre suppléant, décida d'accepter la proposition du Gouvernement du Royaume-Uni, sous réserve de consultation avec le colonel Ralston et le chef de l'état-major général. Il convient peut-être d'indiquer que les ministres de la Couronne ont témoigné de ce qui s'est passé au Comité de guerre du cabinet après avoir obtenu du Gouverneur général la permission de témoigner sur des questions sur lesquelles ils ont juré le secret, à titre de membres du Conseil privé du Canada.

Le 24 septembre, le major Drury, attaché militaire adjoint à Washington, soumit le télégramme au colonel Ralston, à Los Angeles, en même temps qu'un aide-mémoire du colonel Gibson, exposant, au sujet du télégramme du 19 septembre:—

- (a) Que le général Crerar, chef de l'état-major général, ne voit aucune objection à cette proposition importante, si le ministre l'approuve.
- (b) Que le Comité de guerre du cabinet est tout disposé à accepter la proposition, mais désire connaître l'opinion du ministre.
- (c) Que le Comité n'insiste pas pour obtenir une réponse immédiate, si le ministre veut du temps pour étudier la question.

Le colonel Ralston téléphona ce soir là au général Crerar, et pendant cette conversation, le général Crerar, d'après un mémorandum rédigé par lui-même, sur le moment, informa le ministre qu'il avait "nettement recommandé que l'Armée canadienne assume cette tâche". Le mémorandum du général Crerar continue:—

Il dit que sur cette base il approuvait, en principe, l'acceptation de cette responsabilité par le Canada.

Les souvenirs du colonel Ralston confirment ce compte rendu de la conversation tenue entre lui et le général Crerar. Le colonel Ralston discuta la question avec l'hon. C. D. Howe, qui était en vacances avec lui à Los Angeles.

Le 29 septembre, le major Power, ministre associé, informa le Gouvernement du Royaume-Uni de l'acceptation, par le Gouvernement canadien, de la proposition contenue dans le télégramme du 19.

Les questions entrant dans la portée de la présente enquête tirent en quelque sorte leur origine de ce télégramme, qui indique les principaux motifs de la requête du Gouvernement du Royaume-Uni, et quelques-unes des considérations les plus importantes qui décidèrent le Gouvernement canadien à lui donner suite.

Je n'ai pas pu obtenir le consentement du Gouvernement du Royaume-Uni à la publication de ce télégramme.

Avant la réception de ce télégramme, en juillet ou en août, le général Crerar, chef de l'état-major général, avait rencontré le général commandant les troupes à Hong-Kong.—le major général Grasett, aujourd'hui lieutenant général,—qui

se trouvait au Canada, et avait longuement discuté avec lui de la situation à Hong-Kong. Le général Crerar savait donc, lorsqu'on reçut le télégramme du 19 septembre, que, de l'avis de cet officier, un renfort de deux bataillons permettrait à la garnison de tenir Hong-Kong pendant une durée prolongée, contre toute force que les Japonais pourraient lancer à l'attaque. Je cite les paroles du général Crerar:—

En ce qui regarde la situation militaire à Hong-Kong, en général, et le problème éventuel de la défense de cette place, j'avais eu de longues conversations à Ottawa, en juillet ou en août 1941, avec le major général Grasett, qui rentrait au Royaume-Uni en traversant le Canada, et qui avait été, jusqu'alors, commandant en chef de la région chinoise (Hong-Kong). Le major général Grasett avait rempli les fonctions de commandant en chef à Hong-Kong pendant quelque deux ans, et avait assumé, jusqu'à son départ, la responsabilité de l'organisation défensive. Au cours d'un examen verbal de la situation militaire où se trouverait la garnison de Hong-Kong, en cas de guerre avec le Japon, le major général Grasett m'avait indiqué qu'un renfort de deux ou plusieurs bataillons, ajoutés aux troupes alors stationnées à Hong-Kong, mettrait la garnison en mesure de résister, pendant une longue période de siège, à l'attaque des forces que les Japonais pourraient amener contre elle.

Le général Crerar continue:—

Il est évident que le major général (aujourd'hui lieutenant général) Grasett soumit la même opinion au War Office et au Comité des chefs d'état-major, à son retour à Londres; que cette appréciation de la situation à Hong-Kong, y compris le besoin de deux bataillons supplémentaires, fut acceptée à Londres; et que la requête au Canada pour l'envoi de ces troupes de renfort s'ensuivit immédiatement.

C'est avec une profonde conscience des obligations du Canada envers la cause commune que les membres du Comité de guerre (le premier ministre, l'honorable T. A. Crerar, le major Power, M. Macdonald), ainsi que le chef de l'état-major général, examinèrent la proposition du Gouvernement britannique; et le témoignage du colonel Ralston, du major Power et de M. Macdonald montre explicitement que, pour eux, et pour l'ensemble du Comité de guerre, la proposition résumait ce qu'ils considéraient comme des raisons de grand poids qui, ajoutées aux considérations plus larges mentionnées dans leur témoignage, dictaient une réponse affirmative. Ils pensaient tous, pour employer une phrase du colonel Ralston, qu'il semblait que ce fût au tour du Canada de faire sa part". Le colonel Ralston dit:—

Je m'explique: l'Australie avait fait beaucoup en Libye et ailleurs; les Néo-Zélandais avaient été en Crête; et les Sud-Africains avaient été en Abyssinie. Je ne me rappelle plus si je savais que des Australiens aient été à Singapour, ou non. Les Etats-Unis avaient renforcé leurs garnisons aux Philippines, et cette considération nous influença aussi.

Le major Power dit, au sujet de sa consultation avec le général Crerar:—

Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu véritablement discussion ou débat entre le général Crerar et moi-même, pour savoir s'il y avait lieu d'accepter ou non. Il me paraissait que c'était la seule chose à faire, et je suppose que le général avait la même impression; tout au moins, je l'ai pris pour acquis.

Et encore:—

Je trouvais que les autorités du Royaume-Uni avaient bien présenté la question dans leur câblogramme, que leur argumentation était solide, et qu'il n'y avait pas grand'chose à y reprendre. Je ne vois pas la néces-

sité de revenir là-dessus, mais je dois dire que ce qui m'a influencé en quelque sorte a été l'idée suivante: voici nos partenaires, engagés dans une grande entreprise de la guerre, qui nous disent: 'Si vous avez des soldats disponibles, nous serons heureux de les avoir', et, à mon avis, nous avions un certain nombre de bataillons au Canada dont nous pouvions disposer et je ne voyais pas de raison pour ne pas les leur envoyer.

M. Macdonald dit:—

Je pourrais m'exprimer ainsi, milord. Je ne crois pas que, dans les circonstances régnant à l'époque, quelqu'un aurait pu envisager une réponse négative à la requête. Je ne crois pas qu'il eût été possible à notre pays de répondre par un refus à cette requête du Royaume-Uni.

Le colonel Ralston explique l'impression exacte produite sur son esprit par la lecture du télégramme:—

Naturellement, j'ai lu avec soin le télégramme qui formait en définitive la base de la proposition et qui contenait un grand nombre des facteurs qui, à mon avis, influeraient sur notre décision. J'ai également remarqué le passage suivant de l'aide-mémoire: "Le chef de l'état-major ne voit pas d'objection si le Ministre approuve"; et j'ai noté que mes collègues du Comité de guerre du Cabinet étaient prêts à accéder à la demande, mais qu'ils voulaient savoir ce que j'en pensais... J'ai apprécié la courtoisie montrée par mes collègues en me soumettant la question et je l'ai immédiatement étudiée. La lecture du télégramme m'a fait sentir l'urgence de m'occuper tout de suite de la question. J'ai bien remarqué que mes collègues m'ont proposé de prendre plus de temps, si je le désirais, mais il m'a semblé que le télégramme avait l'air de dire que le plus tôt serait le mieux, en vue de la situation pour laquelle l'expédition était destinée, et je me suis mis à étudier la question immédiatement... Sans entrer dans les détails, les considérations énoncées dans le télégramme constituaient en grande partie les facteurs qui m'ont influencé à cet égard... Après avoir étudié le télégramme, j'avais dans l'idée que l'envoi d'un ou deux bataillons rendrait beaucoup plus de services qu'un effectif de cette importance n'en rend habituellement. Il me semblait, d'après les renseignements généraux à ma disposition, que nous avions surtout besoin de temps et j'avais la ferme conviction, à tort ou à raison, que si le Japon entrait en guerre, les Etats-Unis y entreraient également; et j'avais la ferme conviction que les Etats-Unis n'étaient pas très décidés à entrer en guerre, et que tout ce que nous pouvions faire pour retarder ou empêcher le Japon de déclarer la guerre serait très avantageux à notre point de vue... Il me semblait que nous avions l'occasion de faire une contribution, peut-être pas très importante comme nombre, mais efficace au point de vue des résultats, et que nous ne devons pas la négliger."

M. Macdonald dit:—

Nous avons été en grande partie influencés par la teneur du télégramme qui confirmait ou répétait, dans une grande mesure du moins, ce que nous connaissions déjà. Nous savions, par exemple, que les Américains désiraient gagner autant de temps que possible avant que la guerre éclatât avec le Japon. Je savais que la situation navale en Extrême-Orient allait probablement être renforcée, ou était alors en train d'être renforcée.

D. Probablement être renforcée?—R. Probablement être renforcée ou était alors même en train d'être renforcée.

D. Etait en train d'être renforcée?—R. Oui, à cette époque.

D. Oui.—R. Nous savions qu'on insistait beaucoup dans tous les rapports avec le Japon sur l'élément d'une démonstration de forces et, en

général, je crois que nous étions déjà au courant de tout ce que disait le câblogramme; et c'est d'après les considérations qui sont résumées et répétées dans ce câblogramme que nous avons conclu d'accéder à la suggestion des autorités du Royaume-Uni.

D. Et c'est sur cela qu'on s'est basé pour prendre cette décision, n'est-ce pas?

R. En grande partie, je crois; ce fut un facteur important pour nous inciter à en venir à cette décision, sans compter le désir d'aider la cause commune chaque fois que nous nous croyions en mesure de le faire.

N'ayant pas ses propres sources d'information militaire en Extrême-Orient, le Gouvernement canadien s'est naturellement et nécessairement fié au Gouvernement du Royaume-Uni pour obtenir des conseils quant à la situation militaire et diplomatique existant à cet endroit. En septembre et en octobre 1941, l'opinion généralement acceptée, tant en Angleterre qu'au Canada, était qu'une guerre avec le Japon n'était pas imminente, bien qu'il fût admis que, pour citer les paroles du major Power, "si la guerre éclatait avec le Japon, les forces canadiennes à Hong-Kong se trouveraient dans une situation très difficile."

M. Drew a avancé que, d'après le rapport du juge Roberts concernant les événements survenus à Pearl-Harbour, il est évident que le Gouvernement américain avait en sa possession, au mois d'octobre, des renseignements qui laissaient prévoir sans équivoque une ouverture prochaine des hostilités avec le Japon et il a prétendu que ces renseignements auraient dû être communiqués au Gouvernement canadien. La preuve a établi le fait que le Gouvernement canadien n'avait aucun renseignement de ce genre. Je répète que le Gouvernement canadien se fiait, et cela nécessairement, au Gouvernement britannique pour obtenir des renseignements confidentiels concernant la situation militaire en Extrême-Orient.

Le général Crerar dit:—

Les renseignements mis à ma disposition vers la fin de septembre 1941 indiquaient que l'ouverture des hostilités avec le Japon n'était pas imminente et qu'en toute probabilité nous aurions le temps voulu pour faire subir un entraînement intensif, adéquat et peut-être prolongé aux troupes canadiennes, après leur arrivée à Hong-Kong.

Le général Stuart (aujourd'hui chef de l'état-major) dit:—

D. Et vous dites que la situation est bien différente de celle qui existait en septembre et en octobre?—R. Cette situation-là était entièrement différente. Il faut se rappeler qu'à l'époque de la formation de ce corps nous étions en paix avec le Japon; nous n'avions aucun renseignement de Londres ou d'autre source, aucun renseignement officiel à l'effet que la guerre avec le Japon était imminente. De fait, nous avons été officiellement informés que la situation s'était améliorée.

* * * *

D. Etes-vous resté au courant de la situation depuis le 19 septembre jusqu'à l'envoi du corps expéditionnaire, j'entends la situation à Hong-Kong et dans le Pacifique?—R. Oui, et durant cette période nous n'avons reçu aucun télégramme du Royaume-Uni indiquant un changement dans la situation. Le dernier télégramme reçu avant l'embarquement du corps expéditionnaire était daté du 26 octobre.

Le télégramme du 26 octobre mentionné par le général Stuart contient ce qui suit: "L'opinion générale est qu'une guerre en Extrême-Orient est improbable présentement."

Il y avait de plus de solides motifs militaires pour en venir à la conclusion que, même s'il survenait des hostilités, la situation du Corps expéditionnaire ne serait pas désespérée. On a déjà fait mention de la discussion sur la situation

militaire à Hong-Kong entre le général Crerar et le général Grasett, discussion qui eut lieu à la fin de l'été de 1941. Au cours de la troisième semaine de septembre, les renseignements obtenus de la sorte par le général Crerar sur la situation militaire véritable à Hong-Kong représentaient, à l'exception du renseignement contenu dans le télégramme du 19 septembre, l'information la plus récente et le mieux autorisée dont on pouvait disposer à ce sujet. Nous espérions avec confiance qu'en cas de guerre, le Commonwealth britannique compterait les Etats-Unis et la Chine au nombre de ses alliés actifs. La flotte américaine du Pacifique s'était concentrée à Honolulu et les forces navales britanniques avaient été renforcées par les deux cuirassés, le "Prince of Wales" et le "Repulse". L'armée japonaise opérant le long des côtes de Chine, dans le voisinage de Hong-Kong, était sans cesse harassée par les troupes chinoises. Il paraissait raisonnable d'espérer qu'au cas d'une attaque japonaise sur Hong-Kong, la garnison pourrait être relevée ou évacuée par mer, grâce aux forces navales britanniques et américaines. Il n'était pas déraisonnable non plus d'espérer un secours des forces chinoises, par terre. Un télégramme du quartier général de l'armée canadienne à Londres, daté du 26 octobre 1941, disait que la Chine avait résolu d'attaquer les Japonais à l'arrière de Canton au cas où ces derniers attaqueraient Hong-Kong, et qu'elle était prête à mettre dix divisions en marche. Les troupes canadiennes n'étaient pas, dans ce cas, dépourvues de tout espoir de secours. Les pertes ultérieurement subies par la flotte américaine à Pearl-Harbour, le 7 décembre, et la perte du *Prince of Wales* et du *Repulse* le 8 décembre, ont complètement changé la situation et donné aux Japonais, pour le moment du moins, la maîtrise des mers de Chine. L'espoir d'un prompt secours ou de l'évacuation de Hong-Kong dans la direction de la mer avaient disparu.

Mais ces événements de décembre ne peuvent pas annuler les raisons qui ont guidé le Gouvernement canadien dans sa décision, en septembre, et lui ont fait accepter de partager la responsabilité d'un renfort aux troupes du Pacifique, comme l'Australie avait accepté d'envoyer des renforts à l'armée de Singapour, savoir; que l'envoi à Hong-Kong d'un renfort de un ou deux bataillons augmenterait la puissance de la garnison dans une proportion qui dépasserait le nombre de ces renforts; que l'effet moral s'en ferait sentir dans tout l'Extrême-Orient et pourrait contribuer à maintenir la paix; qu'il serait pour la Chine une garantie que l'Angleterre voulait conserver Hong-Kong; qu'il serait une preuve nouvelle de la solidarité du Commonwealth britannique; que de gagner du temps était d'une importance capitale.

Il y a eu de longues discussions au cours des audiences, concernant les changements politiques survenus au Japon, un peu plus d'une semaine avant le départ de l'expédition. Le 16 octobre, Matsuoka démissionnait et Tojo lui succédait comme premier ministre. Il était notoire que Tojo était sympathique aux puissances de l'Axe et Ottawa a cru que son arrivée au pouvoir augmentait les risques de guerre dans le Pacifique. Toutefois, peu de temps après que ces changements furent opérés dans le Cabinet du Japon, Ottawa apprit que le Japon maintiendrait probablement sa politique de paix dans le Pacifique. Cette prévision a été confirmée le 26 octobre, jour précédant le départ de l'expédition, par le message déjà cité reçu du quartier général de l'armée canadienne, à Londres. Notre espoir a été trompé par les événements de décembre; mais les messages étaient de nature à calmer toutes les appréhensions. Rien ne s'est produit du 29 septembre au 27 octobre qui offrit au Canada une raison sérieuse de se soustraire à la responsabilité qu'il avait acceptée.

Certaines communications entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement britannique ont été soumises à mon examen. Qu'il me soit permis de dire que, selon moi, ces communications ne contiennent rien qui puisse rendre nulles ces prévisions.

M. Drew a insisté sur le fait que le changement de gouvernement au Japon, le 16 octobre, aurait dû amener le Gouvernement canadien à revenir sur

sa décision. Je suis convaincu que le Gouvernement n'a pas ignoré l'importance des événements qui se produisaient au Japon et qu'il a agi avec la certitude que rien dans ces événements ne justifiait un changement d'attitude dans la décision qu'il avait prise à l'égard d'une situation qui lui était connue.

Il est de plus évident que les considérations qui avaient, en septembre, guidé la décision d'un envoi de troupes, subsistaient avec autant et peut-être avec plus de force, jusqu'au moment du départ de l'expédition, le 27 octobre. Un télégramme daté du 30 octobre 1941, envoyé par le War Office de Londres aux quartiers-généraux du ministère de la Défense Nationale à Ottawa, et que je puis publier avec la permission du War Office, se lit comme suit:—

Nous vous sommes très reconnaissants d'avoir expédié un contingent à Hong-Kong, dans un si bref délai. Nous nous rendons pleinement compte des difficultés créées par la mobilisation et les distances à franchir. L'effet moral de l'arrivée de ce contingent sera beaucoup plus grand en novembre que deux mois plus tard.

Nous ne devons pas ignorer de quelle façon les événements se sont précipités au cours des derniers mois de l'année 1941, quand nous mesurons la responsabilité des hommes d'Etat et des militaires en ce qui concerne des mesures prises à la lumière des renseignements dont on disposait en septembre et octobre et en rapport avec des probabilités suggérées par ces renseignements. Les hommes d'Etat et les militaires peuvent être tenus responsables du jugement qu'ils auront formulé à l'égard de ces probabilités, mais il ne faut pas les obliger à posséder une connaissance antérieure des événements subséquents.

Ainsi, après avoir examiné tous les témoignages portant sur la question d'autorisation de l'expédition, je ne trouve aucune négligence du devoir ou erreur de jugement de la part du Gouvernement ou de ses conseillers militaires, dans la décision d'accepter la proposition de l'Angleterre qui demandait l'envoi à Hong-Kong d'un détachement canadien ni dans l'envoi de ces troupes, en conformité de cette décision.

PARTIE III—CHOIX DES BATAILLONS POUR L'EXPÉDITION

Le Gouvernement du Canada ayant décidé d'accéder à la demande du Royaume-Uni, il devint nécessaire de choisir les unités que devait comprendre la force expéditionnaire qui fut officiellement appelée le Corps "C". Ce choix se fit conformément à la recommandation du chef de l'Etat-Major général, le général Crerar, le 30 septembre 1941, et reçut l'approbation du ministre de la Défense nationale le 9 octobre. Le général Crerar recommanda de désigner le Royal Rifles of Canada, de Québec, et le Winnipeg Grenadiers, du Manitoba. Le général Crerar accepta toute responsabilité de conseiller le Gouvernement relativement à cette recommandation, bien qu'il n'en arrivât à ses conclusions qu'après avoir discuté la question à fond avec les officiers de l'Etat-Major général, l'officier-commandant général de la 4e division, et d'autres officiers. Les raisons qui l'ont inspiré, dit-il, sont celles qu'il a données dans le document où il présentait sa recommandation au ministre. Je reproduis le texte de ce document.

Il faut dire qu'il y avait au Canada, à cette époque, 26 bataillons d'infanterie. Ces bataillons avaient été mobilisés en différents temps et avaient atteint différents degrés de formation. Neuf d'entre eux constituaient la 4e division de l'armée active canadienne, destinée à servir en Grande-Bretagne. Ils avaient été choisis pour servir dans le Corps canadien, pour employer l'expression du général McNaughton.

La recommandation du général Crerar se lisait ainsi:—

Le 30 septembre 1941.

Le Ministre:

1. Conformément à la décision récente du Gouvernement de dépêcher deux bataillons de fusiliers à Hong-Kong, j'ai examiné la question du choix des unités pour ce service.

2. Comme ces unités s'en vont à une garnison éloignée et importante, où elles seront séparées des autres forces canadiennes, il est essentiel qu'elles soient compétentes, bien entraînées et capables de soutenir la réputation du Dominion en toute circonstance.

3. En outre, afin de respecter le principe de la représentation territoriale, j'estime opportun qu'une unité vienne de l'Ouest canadien et l'autre de l'Est.

4. Il serait possible de choisir deux bataillons de la 4e division qui répondraient aux exigences ci-dessus, mais je ne recommande pas cette ligne de conduite. La 4e division est constituée comme formation depuis assez longtemps. Pour des raisons purement militaires, il ne serait pas sage de la disjoindre, si cela peut s'éviter.

5. Au surplus, tout ce qui pourrait s'interpréter, dans le public ou dans l'armée elle-même, comme le commencement de la rupture de cette division aurait, à mon avis, un mauvais effet. J'ajouterai que telles sont aussi les vues du général commandant la 4e division.

6. En conséquence, j'estime que le choix des unités destinées à Hong-Kong devrait s'effectuer à même celles qui ne forment pas partie de l'ordre de bataille de la 4e division.

7. Il reste à considérer les bataillons d'infanterie (fusiliers) actuellement chargés de la défense des côtes et ceux qui forment les trois brigades de la 6e division, dont un certain nombre, qui sont en voie de mobilisation, manquent d'entraînement et par conséquent doivent être écartés.

8. Bien que je ne recommande pas de réduire le nombre total des bataillons d'infanterie maintenant chargés de la défense côtière, il sera avantageux aux points de vue des opérations et de l'entraînement, si les responsabilités de deux de ces bataillons de la défense côtière étaient confiées à tour de rôle à des unités d'infanterie de la 4^e division et à quelques brigades de la 6^e division. Ce procédé réduirait le nombre des bataillons, maintenant engagés dans la réserve générale (mobile), de 13 bataillons (la 4^e division plus une brigade d'infanterie de la 6^e division) à 11 bataillons, mais à mon avis ce nombre devrait amplement suffire à faire face à toute situation imprévue susceptible de surgir au Canada dans les six prochains mois ou subséquemment.

9. Après avoir étudié cette question sous divers aspects, j'en suis arrivé à la conclusion que parmi les bataillons maintenant chargés de la défense côtière ou parmi les trois groupes de brigades d'infanterie de la 6^e division le meilleur choix serait :

- (a) Le *Royal Rifles of Canada*.—Québec.
- (b) Le *Winnipeg Grenadiers*.—Winnipeg

10. Comme vous le savez, ces unités qui faisaient du service à Terre-Neuve et aux Antilles sont revenues depuis peu. Les devoirs qui leur incombent alors ressemblent sous bien des aspects à la tâche qui attend les unités qui iront à Hong-Kong. L'expérience qu'elles ont acquise leur sera donc précieuse dans leur nouvelle affectation. Les deux unités ont prouvé leur valeur.

11. A tout prendre, le choix de ces deux bataillons l'emporte à mon avis. Il me répugnerait beaucoup de leur confier la défense du pays pour un temps indéfini; après cette période de responsabilités presque aussi grande que celles d'outre-mer, à cause du mauvais effet que cela aurait certainement sur leur moral. Ce choix représente l'Est et l'Ouest du Canada. Dans le cas du *Royal Rifles*, on peut aussi remarquer que ce bataillon nominalemeut anglais, est en réalité recruté dans une région surtout française, et contient une proportion importante de canadiens de descendance française.

12. J'ai parlé au chef d'état-major et aucune difficulté administrative ne nous empêcherait de déplacer bientôt ces deux bataillons.

(Signé) H.D.G.C.

Major-Général,
C.E.M.G.

Il convient de citer ici quelques passages extraits du témoignage rendu par le général Crerar:—

A la lumière des renseignements obtenus sur la situation existante à l'époque en Extrême-Orient, j'ai choisi ces deux bataillons pour la raison que j'ai exposée dans mon mémoire du 30 septembre.

Et plus loin :

J'ai déjà mentionné l'entraînement et le service de ces deux unités, et dans leur cas il leur fallait seulement quelques semaines de perfectionnement.

Le général Crerar était plus capable que n'importe qui de conseiller le Gouvernement sur la composition du Corps "C". Il avait accès aux meilleures sources possibles de renseignements sur l'histoire, l'entraînement et le caractère de tous les soldats des bataillons disponibles. Il connaissait à fond les réclamations (et leur valeur relative) résultant des nécessités de la défense du pays et des obligations à rencontrer pour le service outre-mer. Il comprenait com-

plètement les considérations militaires modifiant l'importance relative, par exemple, de maintenir et de renforcer nos effectifs en Grande-Bretagne et de leur conserver des réserves suffisantes.

Il est clair d'après le témoignage du général McNaughton, qu'il se serait opposé, pour des motifs militaires sans doute, et de toute son influence, au retrait, pour l'expédition de Hong-Kong, de tout bataillon destiné au corps canadien en Grande-Bretagne. Il appartenait au chef de l'état-major général de peser toutes les considérations relatives à l'opportunité de soustraire toute unité de la quatrième division. Personne n'était mieux placé pour peser ces considérations. Personne ne pouvait être en meilleur état d'évaluer le résultat d'un choix quelconque sur le moral de l'armée en général ou toute partie en particulier. Bien que la guerre avec le Japon ne fut imminente, croyait-il, il savait qu'elle était une éventualité dont il fallait tenir compte. Il possédait, comme nous l'avons vu, des renseignements de date récente et de source autorisée sur la situation existant à Hong-Kong. Dans ces circonstances, il dit dans ses recommandations:—

2. Comme ces unités s'en vont à une garnison éloignée et importante où elles seront séparées des autres forces canadiennes, il est essentiel qu'elles soient compétentes, bien entraînées et capables de soutenir la réputation du Dominion en toute circonstance.

X X X

10. Comme vous le savez, ces unités qui faisaient du service à Terre-Neuve et aux Antilles, sont revenues depuis peu. Les devoirs qui leur incombaient alors ressemblent sous bien des aspects à la tâche qui attend les unités qui iront à Hong-Kong. L'expérience qu'elles ont acquise leur sera donc précieuse dans leur nouvelle affectation. Les deux unités ont prouvé leur valeur.

Le ministre de la Défense nationale a reçu cette recommandation du général Crerar et il l'a discutée avec lui. Le colonel Ralston a déclaré dans son témoignage qu'il n'avait discuté qu'un seul point avec le général Crerar. Comme toutes les unités désirent avoir l'occasion de faire du service en dehors du Canada et comme le Royal Rifles et le Winnipeg Grenadiers avaient déjà été détachés à Terre-Neuve et aux Antilles, respectivement, il demanda l'avis du général Crerar sur le choix de ces deux bataillons, car une deuxième mission outre-mer donnerait aux autres unités restant au Canada l'impression que ces deux bataillons étaient indûment favorisés. Le général Crerar pensait, dit le colonel Ralston, qu'il y avait deux pendants à cette question et "que ces unités, ayant fait du service à l'étranger, et un bon service, avaient droit à être choisies, et que ce serait soutenir le moral de l'armée que de leur donner la préférence à tout autre unité plutôt que de leur confier la défense des côtes du Canada". Le ministre de la Défense nationale approuva le choix fait par le chef de l'état-major. Je ne puis comprendre d'après quel principe le ministre de la Défense nationale peut être tenu responsable d'une erreur de jugement en agissant sur la recommandation du chef de l'état-major général. Je ne puis comprendre qu'on le critique d'avoir décidé d'accepter l'avis de son conseiller professionnel.

Il n'est pas sans intérêt de mentionner que, en discutant le choix de ces unités avec le colonel (maintenant brigadier) MacKlin de l'état-major avant que la recommandation formelle ne fut faite, le général Crerar a fait observer au colonel MacKlin, en parlant de ces unités, "qu'elles sont déjà à mi-chemin sur la route du front".

Il est bon de souligner que le général Crerar a posé comme condition fondamentale du choix de ces unités "qu'elles se composent de bataillons compétents, bien entraînés, capables de soutenir la réputation du Dominion en toute circons-

tance"; et sa décision à l'effet qu'elles remplissaient ces conditions est la base de sa recommandation. Le général Crerar ne donnait pas seulement une opinion; il décidait d'une question de fait qu'il était de son devoir, en qualité de chef de l'état-major général, de décider aux fins de formuler une recommandation sur la composition de ce corps, recommandation sur laquelle le ministre devait s'appuyer et sur laquelle il savait qu'il s'appuyait. En tenant compte de la connaissance particulière qu'avait le général Crerar de toutes les circonstances à considérer et de ses aptitudes spéciales pour se former un jugement sur la question, il y a tout lieu de croire à la sagesse de sa décision, donnée de bonne foi et dans l'exercice de ses fonctions, et à laquelle il était justifiable de donner suite en l'absence de preuves évidentes d'erreur. Il est cependant de mon devoir, tel que je le conçois, d'étudier la question de la valeur des choix et d'examiner les témoignages verbaux et les documents soumis.

Conformément à l'arrêté en conseil, je fais un examen détaillé de l'historique de la composition et de l'instruction du Royal Rifles et du Winnipeg Grenadiers. Une partie très considérable des témoignages portent sur ce sujet. Nombre des meilleurs témoignages n'étaient pas disponibles, les officiers et les hommes ayant, malheureusement, tous été perdus à Hong-Kong. Nous sommes tout de même en mesure d'obtenir des renseignements qui nous permettent de nous prononcer avec assurance sur ces questions. Il y a des dossiers du personnel et de leur instruction, les rapports des inspecteurs généraux et les témoignages des officiers qui ont servi avec eux et d'autres qui ont eu l'occasion de les observer dans l'exercice de leurs fonctions militaires. Quant au Royal Rifles, nous avons les dépositions du brigadier général Earnshaw, du lieutenant-colonel Berteau et du lieutenant-colonel Lamb qui tous parlent de ce bataillon en pleine connaissance de cause. Je mentionnerai le témoignage du général Crerar lui-même qui a inspecté l'unité à l'automne de 1940 et de bonne heure à l'été de 1941 et qui s'en est fait une opinion personnelle d'après cette inspection.

Quant au Winnipeg Grenadiers, nous avons le témoignage du brigadier-général Kay qui a commandé le bataillon à partir de sa mobilisation en 1939 jusqu'à juin 1941. Il y a également le témoignage du brigadier général Riley, commandant du district militaire n° 10, et du lieutenant-colonel Graham aussi bien que du général Browne. Il y a aussi l'appréciation du général Crerar qui s'appuie non seulement sur un examen des rapports de l'instruction mais encore sur un rapport complet et détaillé du régiment qui lui a été soumis par le brigadier-général Kay.

Avant d'étudier les bataillons en détail, il semble opportun de faire quelques remarques générales sur la question de l'instruction militaire au Canada. La surveillance générale de l'instruction militaire dans l'armée canadienne a été confiée au directeur de l'instruction militaire au quartier général de la Défense nationale. En septembre et octobre 1941, le colonel J. K. Lawson était directeur de l'instruction militaire jusqu'à sa nomination au commandement de l'expédition de Hong-Kong avec le grade de brigadier-général.

Son principal adjoint au directeur était le lieutenant-colonel Sparling, un officier qui a servi au quartier général à Ottawa et avec la deuxième division en Angleterre au cours de la présente guerre.

Quand un bataillon d'infanterie est mobilisé, il commence son instruction comme unité. Les officiers du bataillon, directement et par l'intermédiaire de leurs sous-officiers, forment les hommes sous leur commandement à l'aide de manuels d'instruction et de programmes émis par le quartier général de la Défense nationale. Les mémoires d'instruction sont distribués à tous les officiers chaque mois pour compléter les manuels d'instruction et les tenir à jour. Les cadres d'officiers, d'officiers brevetés, et de sous-officiers suivent tout d'abord des cours de perfectionnement et reçoivent des conseils relatifs à la formation de leurs hommes. Ces officiers et les sous-officiers sont ensuite affectés à des sous-unités et chargés de l'instruction des hommes enrôlés dans ces sous-unités. La première

période de l'instruction pour le fantassin consiste surtout en école du soldat, visant à le préparer à être incorporé dans un peloton ou une autre unité et comprend, entre autres sujets, l'exercice, la culture physique, les soins d'urgence, la marche, le mécanisme, l'usage et l'entretien des diverses armes propres aux unités d'infanterie, l'utilisation du terrain, la lecture des cartes, la protection contre les gaz, etc., etc. Grâce à une instruction systématique et intensive, les sujets indiqués dans le programme de ces cours doivent être couverts en une période de seize semaines. Au cours de cette période, les hommes sont organisés en sections, et suivent l'école de section et l'école du soldat en même temps.

Ils suivent ensuite, pendant six semaines, l'école de peloton, qui comprend des opérations de peloton diurnes et nocturnes, pour l'offensive comme pour la défensive. Puis, vient l'incorporation de plusieurs pelotons en une compagnie, et l'école de compagnie dure quatre semaines. Il faut une autre période de quatre semaines pour l'école de bataillon. Durant toute la période d'instruction collective, on s'efforce de donner au bataillon un entraînement en coopération avec les autres armes, bien que l'importance de cette coopération doive, nécessairement, dépendre des occasions possibles d'exercice avec les autres formations. Par conséquent, la période entière prescrite pour l'instruction individuelle et l'instruction collective, y compris l'école de bataillon, est de trente semaines. La mise en pratique de ce programme et les résultats obtenus sont subordonnés à plusieurs facteurs, tels que l'habileté et l'expérience des officiers, les disponibilités d'armes pour fins d'entraînement, la nature et l'importance des fonctions assignées à l'unité durant les périodes d'instruction.

Lorsqu'un bataillon est versé dans une division, soit au Canada, soit en Angleterre, un effectif correspondant à ce bataillon est créé dans l'un des centres d'instruction militaire. Ces centres d'instruction reçoivent les recrues appelées à l'entraînement sous l'empire de la Loi de mobilisation des ressources nationales et peuvent également accueillir les hommes qui se sont enrôlés pour le service actif, dans l'une des unités déjà mobilisées. Tout homme qui s'enrôle dans l'armée active du Canada devient, lors de son enrôlement, membre d'une unité déjà mobilisée. Lorsqu'une recrue s'enrôle pour le service actif dans une unité en cours de recrutement, qui n'a pas encore atteint son effectif de guerre, elle rejoint immédiatement son unité et y reçoit son instruction. Lorsqu'une recrue s'enrôle pour le service actif, dans une unité dont l'effectif est déjà complet, elle s'en va, ordinairement, dans un centre d'instruction préparatoire et de là, dans un centre d'instruction supérieure afin d'y suivre l'école du soldat. Lorsque la recrue a terminé l'école du soldat, on l'envoie dans un contingent de renfort à sa formation, où que celle-ci soit cantonnée. Les cours d'instruction préparatoire ou supérieure sont censés comprendre ces phases de l'école du soldat semblables à celles qui sont prescrites et qui ont déjà été décrites pour l'instruction d'un bataillon. Le programme d'instruction à l'intention d'un centre d'entraînement préparatoire a été élaboré en vue d'être terminé au bout de huit semaines et celui d'un centre d'instruction supérieure, au bout d'une période supplémentaire de huit semaines. Toutefois, on ne s'en tient pas rigoureusement à la lettre de ces prescriptions. A cause de maladie ou d'autres retards, un soldat, en particulier, peut avoir besoin d'une instruction militaire de plus de huit semaines afin de parachever son entraînement à l'un ou l'autre centre. Les périodes d'instruction peuvent être diminuées si la recrue a déjà accompli du service dans la Réserve ou dans un autre corps militaire. En ce qui concerne l'instruction des recrues faisant partie du Royal Rifles, le lieutenant-colonel Lamb dit ce qui suit:—

D. Quelle sorte d'instruction ont-elles reçu?—R. Au régiment, on procédait comme ceci: lorsque les remplaçants arrivaient, ils étaient versés dans une escouade de recrues, sans tenir compte de la sorte d'instruction reçue au préalable ou de l'endroit d'où ils venaient. Cette escouade était sous la surveillance, outre l'officier commandant, de l'adjudant-major, d'un officier subalterne et du sergent-major du régiment, pour l'instruction, et

elle recevait un entraînement intensif de six semaines, étant exemptée de toute autre fonction durant cette période. Au bout de cette période de six semaines, les recrues étaient versées dans leurs compagnies respectives.

D. Durant cette période de six semaines—vous êtes au courant de cette instruction préparatoire?—R. Non, je ne le suis pas, nous ne l'avons pas dans l'Armée.

D. Vous n'en êtes pas du tout au courant?—R. Non.

D. Alors, vous ne pouvez dire jusqu'à quel point les recrues, au cours de cette période de six semaines, avaient étudié les matières décrites dans la pièce No 95?—R. Oui.

D. Vous le pouvez?—R. Oui, je le puis, par comparaison, car j'ai vu des hommes qui avaient reçu de quatre à six semaines d'instruction au centre d'instruction préparatoire, et j'aimerais à dire qu'une semaine ou deux au plus de l'instruction que ces hommes reçoivent dans notre escouade de recrues équivaldraient à quatre à six semaines d'instruction aux centres d'instruction préparatoire.

Un règlement général est en vigueur depuis le 18 août 1940 relativement à l'envoi de renforts aux unités d'outre-mer. Ce règlement oblige le commandant du district à s'assurer que les renforts provenant des Centres d'instruction de l'Armée active du Canada ne soient pas envoyés outre-mer avant que les soldats aient complété toute la période d'entraînement requise, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du Quartier général de la Défense nationale.

En pratique, les nécessités du transport et certaines autres considérations ont parfois rendu nécessaire l'autorisation d'envoyer des renforts outre-mer avant que la période requise d'entraînement ait été complétée. L'application du règlement en question dans le cas particulier des troupes envoyées à Hong-Kong sera étudiée plus tard dans le présent appendice.

Il convient de mentionner une autre question de méthode générale. Lorsqu'un régiment a été déplacé de son district original et affecté à la défense côtière du Canada, ou à des postes de garnison à Terre-Neuve ou dans les Antilles, il peut arriver qu'il n'ait été attaché à aucune des divisions canadiennes. Une telle unité non divisionnaire ne possède d'effectifs dans aucun des centres d'instruction d'où pourrait lui venir des renforts. Dans un cas semblable, l'unité, en quittant son propre district, laisse derrière elle, au dépôt du district, un groupe de recrutement. Ce groupe s'occupe de l'enrôlement de recrues qui sont envoyées à l'unité de temps à autre. Les recrues peuvent recevoir au dépôt du district une certaine instruction élémentaire mais celle-ci varie selon les armes dont on dispose dans un district particulier.

Des témoignages ont porté sur les mérites relatifs de l'instruction donnée dans les centres d'instruction militaire et de l'instruction reçue par une recrue avec son unité. Les Centres d'instruction militaire offrent certains avantages; on peut tracer une ligne de conduite régulière, la direction est plus facile et les résultats obtenus plus visibles et les travaux de garde, de corvée et autres viennent moins souvent interrompre le programme établi. D'autre part, l'instruction dans une unité organisée, sous la surveillance d'officiers et de sous-officiers compétents est mieux calculée pour développer chez le soldat de tout grade certaines qualités essentielles. L'école du soldat dans un bataillon peut se faire concurrentiellement avec l'école de section de peloton et de compagnie. Tous ont l'occasion de se connaître les uns les autres et d'acquérir ainsi une confiance mutuelle pour le moment où l'on fera face à un ennemi. Plusieurs des officiers qui témoignèrent ont parlé en termes significatifs de la suprême nécessité de développer chez tous les qualités de loyauté réciproque et de confiance et l'esprit de solidarité sans lequel aucun bataillon ne peut atteindre le degré maximum d'efficacité comme unité de combat. Lorsqu'un homme s'entraîne seulement avec son bataillon, son entraînement peut être interrompu ou retardé par les missions confiées au bataillon, mais lorsque ces missions comprennent la protection d'avant-

postes importants—tels que Terre-Neuve et les Antilles—contre des attaques possibles de l'ennemi, l'expérience acquise en accomplissant de telles missions et la réalisation qu'une rencontre avec l'ennemi est possible constituent en elles-mêmes un entraînement précieux et pour le soldat et pour l'unité. Parlant de l'expérience du Royal Rifles à Terre-Neuve, le lieutenant-colonel Lamb déclara:—

Ce fut une expérience exceptionnelle pour l'instruction des hommes parce que nous eûmes un grand nombre d'alertes et d'alarmes là-bas et les hommes commencèrent à se rendre compte que tout pouvait arriver; ils firent preuve d'un vif intérêt pour leur travail et il fut facile et agréable, de les instruire. Ils firent des marches de routine, allant parfois jusqu'à vingt milles, s'installèrent au bivouac pendant deux ou trois jours loin de leurs bases, s'occupant eux-mêmes de leurs approvisionnements et de la cuisine; et je ne crois pas avoir jamais vu un groupe d'hommes aussi dispos, dans l'ensemble, que le nôtre lorsque nous quittâmes Terre-Neuve, à la fin d'août 1941.

Après ces remarques préliminaires sur l'instruction militaire au Canada, nous pouvons maintenant étudier le cas des deux bataillons dont il s'agit.

Le Royal Rifles of Canada

Le régiment des "Royal Rifles of Canada" fut mobilisé le 8 juillet 1940, à Québec. Antérieurement à cette date, il constituait une unité de réserve de la Milice active non-permanente. Après la mobilisation, l'unité fit son entraînement dans le district de Québec et à Sussex, N.-B. En novembre et décembre 1940, le bataillon fut détaché à Terre-Neuve, où il fit partie de la garnison de l'île. Il revint au Canada en deux groupes, les 18 et 28 août 1941, puis, à la fin de septembre 1941, il fut affecté à la défense côtière, à Saint-Jean, N.-B., jusqu'au 9 octobre 1941, date où il fut appelé à faire partie de l'expédition de Hong-Kong.

Pendant toute la durée de son service actif, le bataillon eut pour commandant le lieutenant-colonel W. J. Home, C.M., officier expérimenté, qui se signala durant la guerre de 1914-18 puis, plus tard, dans la Force permanente, et qui possédait de vastes connaissances en matière d'instruction des troupes, en temps de paix comme en temps de guerre. Le major Price, commandant en second, est, lui aussi, un officier compétent et expérimenté. A l'exception de six, tous les officiers qui furent envoyés à Hong-Kong faisaient partie du bataillon depuis sa mobilisation. Le témoignage du général Crerar, relativement à la confiance qu'il accordait au colonel Home et au major Price, ainsi qu'aux autres officiers du bataillon, est cité textuellement ci-après.

C'était une pratique établie dans le bataillon de n'accepter les recrues que si elles avaient été examinées et agréées par l'officier commandant ou un autre officier, délégué par lui à cette fin.

Les officiers qui avaient servi dans le "Royal Rifles" ou qui avaient eu l'occasion de voir le bataillon à l'œuvre au cours de leurs fonctions militaires, rendirent témoignage touchant son habileté et son entraînement. On ne saurait peut-être mieux résumer ce témoignage qu'en citant un rapport écrit par l'officier commandant suppléant à Québec (le lieutenant-colonel Berteau) le 15 septembre 1941, après le retour de Terre-Neuve de l'unité en question et avant son affectation au Corps de Hong-Kong. Le rapport recommandait fortement que le "Royal Rifles" fût compris dans une formation d'outre-mer et déclarait: "L'unité est l'une des plus compétentes qui aient jamais été mobilisées dans ce district. Elle possède des hommes de haut calibre, d'excellents sous-officiers et des officiers bien entraînés et très compétents."

Le bataillon commença son entraînement peu après sa mobilisation. A cause, tout probablement, de l'expérience militaire de plusieurs de ses officiers et de ses sous-officiers, l'unité fut prestement organisée et fit de rapides progrès aux premières étapes de son instruction. Avant de partir pour Terre-Neuve, chacun de ses membres avait terminé son école du soldat. L'instruction reçue à Terre-Neuve est décrite dans les rapports écrits concernant l'instruction, rapports classés dans les dossiers à Ottawa, et dans le témoignage de l'officier commandant à Terre-Neuve en 1941 (le brigadier général Earnshaw). Mais cette instruction est surtout relatée par le lieutenant-colonel Lamb, qui commanda une compagnie durant le séjour entier du bataillon à Terre-Neuve, à l'exception de cinq semaines pendant lesquelles il suivait un cours à Kingston.

Comme l'explique clairement le colonel Lamb, les troupes canadiennes à Terre-Neuve ne se forment pas à monter la garde. Elles font du service dans un théâtre possible de guerre, et leur entraînement est plus intensif et plus diversifié que celui qui se donne généralement dans un camp d'instruction au Canada. A leur arrivée à Terre-Neuve, deux compagnies du bataillon furent affectées au service de l'aéroport et deux compagnies furent postées au port et à la base d'avions. A l'aéroport, une compagnie assurait le service des avant-postes, l'autre était à l'instruction. Les deux compagnies remplissaient ces fonctions alternativement, une semaine à la fois. Au port et à la base d'avions, les fonctions des hommes étaient de protéger le port et d'examiner tous les navires qui y arrivaient. A ces deux postes, l'entraînement particulier des hommes se poursuivait alternativement de semaine en semaine. Il se donnait généralement à des petits groupes à la fois et conféra aux officiers et aux hommes une précieuse expérience de la guerre moderne. Plusieurs témoins firent mention des changements de conditions dans les méthodes de guerre. Dans la présente guerre, il arrive souvent que de petits groupes d'hommes, commandés par un officier subalterne, effectuent des opérations dans une position isolée, où l'ennemi peut survenir de n'importe quelle direction. On a souligné, dans les témoignages que, dans de telles conditions, l'expérience acquise dans les avant-postes à Terre-Neuve, là où l'on est appelé de jour ou de nuit à parer à toute possibilité d'attaque par l'ennemi, serait particulièrement précieuse.

On peut dire que la suprême importance d'avoir des chefs de pelotons bien entraînés a été pleinement reconnue au cours de la dernière guerre. Le 29 juillet 1918, un peu plus d'une semaine avant de déclencher son offensive finale, le maréchal sir Douglas Haig a écrit dans son journal: "C'est une guerre de chefs de pelotons."

Au printemps de 1941, le bataillon partit pour St-Jean, Terre-Neuve, centre de concentration de l'unité. On lui attribua sept localités de défense et on lui confia des plans de défense qui exigeaient souvent l'emploi de tout le bataillon. L'exécution de plusieurs de ces plans de défense demandait la collaboration d'unités de la milice de Terre-Neuve. Les rapports d'entraînement témoignent de la variété des manœuvres d'entraînement qui comprenaient des exercices de tactique par deux ou plusieurs compagnies, des exercices de nuit, des exercices en campagne, l'utilisation du terrain et le commandement de section, des exercices d'alerte, etc., etc.

Les témoignages indiquent que l'entraînement du Royal Rifles à Terre-Neuve a été vigoureusement effectué et qu'il en est résulté la création d'une unité au moins aussi bien entraînée que d'autres unités au Canada en septembre 1941. L'entraînement individuel des hommes était très avancé et leur service à Terre-Neuve a amélioré leur santé et leur vigueur physique. Leur entraînement collectif jusqu'à et y compris l'école de bataillon était également assez avancé. Je cite le témoignage du brigadier-général Earnshaw, commandant en chef de Terre-Neuve, mais je vous donne d'abord l'opinion du général Crerar au sujet du Royal Rifles:

En ce qui regarde la situation de l'entraînement du Royal Rifles, à part les observations des anciens commandants de cette unité (le général Elkins et le brigadier-général Earnshaw), j'ai eu l'occasion de faire des visites personnelles et l'inspection générale de cette unité au camp de Sussex, Nouveau-Brunswick, à l'automne de 1940 et à St-Jean (Terre-Neuve) au début de l'été de 1941. Ces inspections et ces contacts personnels m'ont inspiré confiance dans les qualités et les aptitudes du commandant en chef (lieutenant-colonel Home), du commandant en second (major Price) et en général dans les officiers et les soldats.

Le brigadier-général Earnshaw dit:

Le bataillon a été envoyé de cette partie de Terre-Neuve à St-Jean, Terre-Neuve, en avril, si je me souviens bien, et depuis cette époque jusqu'à son départ il a été concentré sous forme d'unité; il était complètement sur le pied de guerre sous le rapport du matériel mécanique, et pendant cette période il a fait très peu de ce que j'appelle service de garnison, et il était entièrement libre de se livrer à son rôle tactique, qui était en définitive de se préparer à résister à un débarquement ennemi ou à une attaque dirigée sur St-Jean de n'importe quel côté. C'est à l'entraînement et à la préparation pour ce rôle de manœuvre mobile qu'il a consacré presque tout son temps pendant cette période.

D. Vous dites que le bataillon était muni de tout son matériel mécanique. Et les autres parties de son matériel, les armes, par exemple?—R. Ma foi, il avait tout ce qu'il lui fallait dans la mesure du possible.

D. Pouvons-nous dire qu'il était complètement équipé comme bataillon sous tous les rapports?—R. Oui, sauf que, naturellement, il n'avait pas certaines armes, mais les autres bataillons n'en avaient pas non plus.

Je continue par la discussion du maniement des armes enseigné au Royal Rifles jusqu'à l'époque où il a été désigné pour faire partie du Corps "C", c'est-à-dire le 9 octobre 1941.

Le Royal Rifles a toujours eu sa part complète de fusils et de baïonnettes, un nombre suffisant de mitrailleuses légères (Bren et Lewis) et des revolvers, ainsi que son contingent complet de voitures de transport. Il avait un mortier de 2" pour l'exercice, mais, à part cela, il n'avait pas de mortiers de 2" ni de fusils antichars. Sous ce rapport, il était dans le même cas que les bataillons canadiens en général, quoique, comme nous le verrons, le Winnipeg Grenadiers ait eu un certain nombre de fusils antichars pour l'exercice pendant son entraînement à la Jamaïque. A partir d'avril 1941, l'unité avait son équipement complet de mortiers de trois pouces d'après le barème en vigueur à l'époque, c'est-à-dire deux pour le bataillon, qui se trouvaient entre les mains du peloton de mortiers de la compagnie du quartier général dont le commandant et le sergent avaient suivi un cours spécial à l'école de Long-Branch. L'unité jouissait donc pour l'instruction dans cette arme d'avantages que ne possèdent pas généralement les bataillons canadiens. Le mortier de trois pouces faisait partie de tous les plans de défense et de contre-attaque dans les sept zones de défense aux environs de St-Jean. La distribution complète de mortiers de deux pouces fut faite à l'unité alors qu'elle s'équipait pour l'expédition de Hong-Kong. Quatre mitraillettes Thompson dites Tommy-guns furent reçues par le bataillon à St-Jean un mois avant son départ pour Terre-Neuve. Les officiers et sous-officiers furent parfaitement initiés au mécanisme et à l'emploi de cette arme. Une mitrailleuse fut remise à chaque compagnie. On manquait de munitions et pour les mortiers de trois pouces et pour la mitraillette Tommy. Il n'y avait aucune grenade chargée à Terre-Neuve pour fins d'exercice et l'instruction de lancement des grenades se fit au moyen de grenades d'exercice.

Il est à propos de citer textuellement quelques passages du témoignage du lieutenant-colonel Sparling, du directorat de l'instruction militaire, un officier qui a la compétence voulue pour en parler et dont j'accepte le témoignage :

D. Vous nous avez dit qu'il leur manquait certaines armes, mais vous avez dit également, ai-je compris, et je me demande si je vous ai bien saisi, que d'autres unités n'avaient pas ces armes?—R. Non, milord. Ainsi, aucune d'elles n'avait de mortiers de 2" et ces deux unités n'en avaient pas non plus.

D. Je veux tout simplement vous comprendre. Aucune d'entre elles n'avait de mortiers de 2" ni de fusils antichars Boys.—R. Il y avait très peu de ces fusils, votre Seigneurie. Par exemple, le *Winnipeg Grenadiers* en avait quatre à l'époque; le *Royal Rifles* n'en avait pas. A Terre-Neuve, une seule de ces armes a été distribuée pour servir à tour de rôle dans les diverses unités.

D. Je me demande s'il ne serait pas préférable de prendre chaque unité séparément, au lieu de parler des deux à la fois, ou peut-être en traitiez-vous de cette façon?... La situation n'est pas la même.—R. Elle n'est pas exactement la même en ce sens que le *Royal Rifles* avait pu compléter son classement annuel au cours de 1941, alors que le *Winnipeg Grenadiers* n'avait pu faire ses exercices de tir avant qu'il ne fût revenu; mais quant aux autres points tels que les épreuves d'instruction élémentaire il a eu tous les avantages voulus étant donné que l'épreuve d'instruction élémentaire ne comprend pas les exercices de tir. Il y a un point secondaire à mentionner, notamment le fait que le *Winnipeg Grenadiers* n'avait pas de faussent grenades alors que le *Royal Rifles* et les autres unités en avaient.

D. Est-ce que cela dépeint bien la situation quant à ces deux bataillons?—R. Oui, d'après moi ces deux bataillons étaient aussi bien formés que les autres unités au pays.

D. Aussi bien entraînés que toute autre unité?—R. Oui.

Ces passages s'appliquent au *Winnipeg Grenadiers* aussi bien qu'au *Royal Rifles*. Ils démontrent que le *Royal Rifles* était privilégié comparativement aux autres bataillons canadiens en ce qui concerne les mortiers de 3" et, ainsi que je l'ai déjà mentionné, ils avaient eu l'avantage d'apprendre le maniement de cette arme, avantage dont les autres bataillons canadiens en général avaient été privés, alors que le *Winnipeg Grenadiers* avait été également favorisé en ce qui concerne le fusil anti-char Boys. Un bataillon d'infanterie est censé recevoir 867 fusils et 50 mitrailleuses Bren, les munitions pour la mitrailleuse Bren étant les mêmes que pour le fusil. Ceci constituerait en fait et en pratique l'équipement d'un de ces bataillons au Canada. Le *Royal Rifles* était parfaitement équipé en mitrailleuses Bren, en carabines et en baïonnettes avant son départ pour Terre-Neuve. J'accepte le témoignage du colonel Lamb voulant que le régiment reçut l'instruction et l'entraînement voulu (y compris les exercices de tir) dans l'emploi de ces armes.

Les bataillons canadiens n'ont pas pu pratiquer le tir avec la mitrailleuse Tommy avant octobre 1941, car on vient seulement de leur en fournir. Quarante-deux mitrailleuses Tommy sont accordées à chaque bataillon. Cette mitrailleuse est une arme utile dans un combat à bout portant. Son mécanisme et son maniement sont faciles à comprendre.

Le fusil anti-char est un fusil de haute vélocité et à coup simple, dont les balles peuvent percer une surface blindée. En général, il ressemble à un fusil ordinaire par son mécanisme et son usage. Vingt-cinq fusils anti-char sont maintenant accordés à chaque bataillon; ils sont confiés au personnel du quartier général et destinés à l'usage de ce peloton et de divers pelotons de la

compagnie du quartier général. A venir jusqu'à tout récemment, cette arme et ses munitions n'ont pas été disponibles pour les contingents canadiens.

Pour ce qui est de la grenade, ou de la bombe Mills, les témoignages rendus m'ont convaincu qu'un soldat habitué à l'usage des bombes d'exercice (qui ressemblent à tous points de vue aux bombes "chargées", sauf qu'elles ne contiennent pas une charge de haut explosif) serait capable d'utiliser efficacement des bombes "chargées", durant un combat réel. De fait, l'entraînement au Canada et en Angleterre se pratique au moyen de la bombe d'exercice et les bombes "chargées" ne s'emploient que contre l'ennemi.

En général, le Royal Rifles n'avait pas pratiqué le tir avec la mitrailleuse Tommy, et il n'avait pas été initié au mécanisme et au maniement du fusil anti-char, mais la preuve m'a convaincu que des soldats parfaitement formés et initiés au fusil et à la mitrailleuse Bren pourraient manier rapidement le fusil anti-char et la mitrailleuse Tommy. L'unité était complètement habituée au mécanisme et à l'usage (tactique et autre) du mortier de 3 pouces. Elle ne disposa que d'un mortier de 2 pouces pendant un mois aux fins de l'instruction, mais, encore une fois la preuve m'a convaincu qu'avec leur connaissance et leur pratique des autres armes, les membres de l'unité pourraient se familiariser rapidement avec le fonctionnement du mortier de 2 pouces.

Le *Winnipeg Grenadiers* fut mobilisé comme bataillon de mitrailleuses à Winnipeg, le 1er septembre 1939, au début de la présente guerre. Avant sa mobilisation, le régiment était une unité de réserve de la milice active non permanente. Le régiment a reçu son entraînement à Winnipeg durant l'automne et l'hiver de 1939-1940. Au printemps de 1940, il fut envoyé en garnison aux Antilles, en remplacement d'un bataillon de l'armée impériale qui s'y trouvait. Le bataillon est arrivé aux Antilles à la fin de mai et au début de juin 1940, et il y est resté de faction pendant plus d'un an. Il est revenu au Canada en trois sections le 9 septembre, le 21 septembre et le 8 octobre 1941. Presque immédiatement, il fut appelé pour service outre-mer.

A l'époque de la mobilisation et jusqu'au mois de juin 1941, le bataillon était commandé par le lieutenant-colonel O. M. M. Kay, qui est maintenant attaché au quartier général de la Défense nationale à Ottawa, avec le grade de brigadier général. Le lieutenant-colonel Kay fut remplacé comme commandant du régiment, en juin 1941, par le lieutenant-colonel J. L. R. Sutcliffe, qui était le commandant en second depuis la date de la mobilisation. Le colonel Sutcliffe, qui suivit son régiment à Hong-Kong, était un militaire de carrière ayant servi sur plusieurs champs de bataille lors de la dernière guerre mondiale. J'ai eu l'avantage d'entendre le témoignage du brigadier Kay qui a pu nous donner une description détaillée de la valeur et de l'entraînement du *Winnipeg Grenadiers* lorsqu'il était sous son commandement, avant juin 1941. Le brigadier Kay dit:

Les officiers se connaissaient tous bien, ils se connaissaient et avaient travaillé ensemble non seulement pendant un an, mais bien pendant trois ou quatre années. Connus de tous les officiers, les sous-officiers étaient tous expérimentés et dignes de confiance. Lorsqu'ils travaillent par petits groupes dans une garnison, les hommes sont en contact constant avec les sous-officiers, et le sous-officier et l'officier connaissent les aptitudes de chacun de leurs hommes. Des hommes qui se connaissent et qui ont travaillé ensemble par petits groupes travailleront aussi bien en groupes plus importants.

Il dit d'après sa connaissance de l'entraînement et de l'état du bataillon à son arrivée, à l'été de 1941, qu'il était apte à servir à Hong-Kong.

Tous les officiers, sauf un, avaient été officiers en temps de paix, et un certain nombre d'entre eux avaient servi outre-mer, dans la dernière guerre. Une forte proportion des sous-officiers avaient fait partie du bataillon lorsqu'il

était unité de réserve, et étaient entrées dans le bataillon en service actif dès la mobilisation. Le brigadier général Kay dit que ses officiers étaient capables, et qu'ils étaient bien entraînés, ainsi que les sous-officiers. Plus de cinquante pour cent des hommes avaient fait partie du bataillon de réserve, et s'étaient enrôlés lors de la mobilisation, et nombre d'entre eux venaient des districts miniers du nord du Manitoba.

Le général Grerar dit:—

En ce qui concerne le Winnipeg Grenadiers, j'avais étudié, lorsque j'étais aux Antilles, les rapports périodiques sur l'entraînement de cette unité, envoyés par son commandant, et qui indiquaient que, tout en assumant ses fonctions de garnison, l'unité poursuivait son entraînement tactique et son entraînement au maniement des armes. J'avais aussi des renseignements de première main, fournis par son commandant, le lieutenant-colonel Kay, venu à Ottawa, à l'été de 1941, pour prendre ses fonctions d'adjutant général adjoint. Le lieutenant-colonel Kay m'apprit alors que cette unité était prête, et impatiente de prendre un service plus actif, et il exprima l'espoir qu'elle ne serait pas ramenée au Canada dans l'intervalle. J'informai alors le lieutenant-colonel Kay que ma raison pour rappeler le Winnipeg Grenadiers au Canada était que, si cette unité était probablement toute prête aux travaux de garnison, il serait préférable de lui procurer une courte période d'entraînement d'unité et de cours de perfectionnement avant de l'englober dans des formations de campagne, destinées au service outre-mer. Cette unité ayant été mobilisée pendant deux ans, ayant assumé, avec succès, des tâches plus indépendantes que n'importe quelle autre unité au Canada, ayant été l'objet de rapports détaillés et favorables que m'avait envoyés son ancien commandant, le brigadier général Kay, son aptitude générale au service actif, après une courte période d'entraînement et de perfectionnement, paraissait spécialement probable.

Les témoignages ne laissent pas de doute, dans mon esprit, que la confiance du chef de l'état-major général était bien méritée par les officiers, les sous-officiers et les soldats.

Ce bataillon ayant été mobilisé comme bataillon de mitrailleuses, son effectif différait de celui d'un bataillon d'infanterie. Pendant l'automne et l'hiver de 1939-1940, il s'entraîna aux exercices de mitrailleuses, utilisant surtout la Vickers. L'entraînement fut poursuivi d'une manière progressive, suivant un programme préparé par l'officier d'état-major général du district militaire No 10, et sous sa surveillance. En mai 1940, le bataillon avait achevé son entraînement individuel, son entraînement de section, de peloton et de compagnie. Pendant cette période également, le peloton anti-aérien de la compagnie du quartier général s'entraîna au fonctionnement de la mitrailleuse Lewis. Le bataillon avait aussi deux fusils anti-chars, pour fins d'entraînement, et était muni de fusils et de revolvers. L'entraînement individuel au tir au fusil était terminé. Avant mai 1940, l'entraînement, pour ces armes, ne comportait pas le tir en plein air.

Le 13 mai 1940, le bataillon fut inspecté par un inspecteur général, qui signala qu'à cette époque les officiers supérieurs étaient tous bons, sauf un, qui était jugé passable. Les officiers subalternes "sont d'une bonne catégorie—bonne éducation—tous compétents et notés comme satisfaisants". Les sous-officiers étaient "tous de la bonne catégorie—compétents et notés comme capables—au-dessus de la moyenne". Les hommes étaient "de bonne catégorie—excellent physique—ont réalisé beaucoup de progrès à l'entraînement".

En ce qui concerne les exercices de tir, ce rapport indique que le bataillon avait rempli la première partie à distance réduite, mais n'avait pas effectué les exercices de classement avec des fusils de campagne. Le peloton antiaérien avait

effectué les exercices de classement à 25 verges avec la mitrailleuse légère, et environ 600 hommes avaient rempli les 3e et 5e parties avec la mitrailleuse Vickers, 400 d'entre eux se classant comme tireurs de 1ère et de 2e classe. A ce sujet, le rapport indique que le bataillon avait reçu environ 18,000 cartouches de 1910. De l'avis du commandant du bataillon, un plus grand nombre d'hommes se seraient classés si les munitions n'avaient pas été de mauvaise qualité. Le rapport signale encore que trois écoles de mitrailleuses ont été tenues avec de bons résultats, et que des progrès ont été réalisés, entre autres exercices, dans la lecture de la carte, l'exercice en campagne et le combat à la baïonnette. Le rapport de l'inspecteur général conclut par ces mots: "Cette unité est bien organisée, bien disciplinée, et a réalisé de bons progrès à l'entraînement. Très bonne unité."

Le rapport de l'instruction rédigé par l'officier commandant et mentionné dans le rapport de l'inspecteur général déclare: "On a enseigné à tous les soldats le maniement du fusil et ils ont tous subi les épreuves d'instruction élémentaire (T.O.E.T.). Tous les membres de l'effectif ont pratiqué le tir avec le fusil du calibre .22, conformément à la Partie I (a) et (b) des Instructions relatives aux champs de tir à distance réduite. Aucun exercice de classement n'a encore été effectué avec le fusil du calibre .303." En ce qui concerne la mitrailleuse légère, l'officier commandant signale: "Le peloton anti-aérien a subi un entraînement complet avec la mitrailleuse Lewis. Tous les membres de la formation ont tiré dans la catégorie de 25 verges. Un groupe supplémentaire de huit hommes par compagnie reçoit maintenant l'instruction relative à l'usage de la mitrailleuse Lewis pour le tir antiaérien. En ce qui concerne la mitrailleuse Bren, le rapport dit que: "comme ces mitrailleuses n'étaient pas disponibles, l'instruction conforme à la brochure n° 4 de l'instruction de l'armée, vol. I, n'a pu être exécuté mais on a donné des causeries sur leur mécanisme en s'aidant de tableaux." Pour ce qui est de l'entraînement à la baïonnette, le rapport mentionne: "Tous les membres de l'effectif du quartier général et des compagnies de mitrailleuses ont reçu un entraînement complet dans l'usage de la baïonnette." En ce qui concerne le fusil antichars: "tout le personnel exigé pour l'instruction dans le maniement du fusil antichars a reçu cet entraînement, y compris les épreuves d'instruction élémentaire (T.O.E.T.). Comme il n'y avait pas de balles disponibles pour cette arme, il n'a pas été possible d'effectuer le tir." L'officier commandant dit, entre autres choses, que "l'intérêt et l'enthousiasme des soldats sont très grands . . . Le degré d'efficacité en ce qui concerne l'entraînement de tir à la mitrailleuse est très satisfaisant." Avant le départ du bataillon pour les Antilles, 380 des hommes avaient exécuté les parties I et II du tir de classement, au champ de tir St-Charles, à Winnipeg.

En mai 1940, le bataillon de mitrailleurs fut transformé en bataillon de fusiliers, et on l'avertit de son départ pour les Antilles. Ceci représentait une diminution d'effectif qui le réduisait au rang d'un bataillon de garnison. En partant pour les Antilles le bataillon reçut un équipement complet en fusils et en baïonnettes; il disposait de 16 mitrailleuses Lewis, quatre mitrailleuses Bren et quatre fusils antichars. En arrivant aux Antilles, il reçut cinq autres mitrailleuses Bren. Au cours du printemps de 1941, il reçut deux mortiers de trois pouces et une mitrailleuse Thompson prêtée par l'Armée impériale. Le bataillon conserva son effectif réduit jusqu'au printemps de 1941. Il fut ensuite porté à l'effectif supérieur des bataillons d'infanterie et quelques-uns, mais non pas tous, des hommes requis pour cet effectif supérieur furent envoyés du Canada aux Antilles.

L'île des Antilles où le bataillon était cantonné est depuis plus d'un siècle un poste de garnison impérial. C'est une île montagneuse possédant deux postes militaires, l'un à, et l'autre à Le Winnipeg Grenadiers composait presque entièrement la garnison de l'île et il fut préposé à la sécurité intérieure, à l'aide aux autorités civiles et à la protection contre les

attaques venant de l'extérieur. Une compagnie fut cantonnée en tout temps à et en fait de travail de garnison n'avait que peu à faire. Par conséquent, elle put consacrer presque tout son temps à l'instruction. En raison du terrain montagneux, l'instruction consista surtout en école du soldat, école de section ou de peloton et le temps passa à faire des exercices militaires en montagnes. Les troupes exécutèrent également des exercices tactiques de peloton ou de compagnie.

A le bataillon avait un dur travail de garnison à accomplir. Ceci comprenait l'établissement d'un personnel et la garde d'un camp d'internement, la garde des casernes de détention et la fourniture de gardes pour les navires entrant au port ou en sortant. Au personnel qui n'était pas de garde ou qui ne remplissait pas de fonctions régimentaires, on donna des cours sur le combat à la baïonnette, sur le mécanisme et l'emploi des mitrailleuses légères Bren et Lewis et sur le fusil antichar, l'embuscade, l'emploi des abris, les patrouilles de combat et la confection des blocs de route. A part ses fonctions de défense, la garnison stationnée à fut tenue d'avoir tout le temps une compagnie en disponibilité, sur avis de 30 minutes, en vertu du plan de défense de l'île établi par le War Office.

D'après le témoignage du brigadier-général Kay, le bataillon, pendant son séjour aux Antilles, apprit à fond le maniement des fusils, des baïonnettes, des mitrailleuses Bren et Lewis et du fusil antichar, et cette règle s'appliquait à tous les grades. Tous furent entraînés au combat à la baïonnette et s'exercèrent constamment. Pendant le commandement du brigadier-général Kay, on n'avait pas de munitions pour les exercices de tir, mais seulement pour servir contre l'ennemi; mais 70 hommes de renfort avaient pratiqué le tir d'après les parties I et II pendant leur séjour aux Antilles avant que le bataillon retourne à Winnipeg. Lorsqu'il y revint, en octobre 1941, et après avoir été prévenu de son envoi à Hong-Kong, le champ de tir St-Charles lui fut réservé pendant une semaine, et environ 600 hommes pratiquèrent le tir au fusil à diverses distances et sur divers genres de cibles.

D'après un rapport du colonel Sutcliffe, le 6 octobre 1941, on avait fini l'instruction élémentaire de tir et le cours de perfectionnement. Quant aux mitrailleuses Bren et Lewis, les compagnies de fusiliers et le peloton antiaérien en avaient étudié à fond le mécanisme, la pratique et le maniement tactique, tandis que le reste du personnel en avait fait une étude élémentaire. On n'avait fait aucun exercice de tir avec ces armes. On avait aussi étudié le mécanisme, la pratique et un peu du maniement tactique de la mitrailleuse Thompson, mais d'après le colonel Sutcliffe une seule de ces armes était à la disposition du bataillon aux Antilles.

Le colonel Sutcliffe dit aussi qu'on n'a pas fait d'entraînement avec le mortier de deux pouces ni avec celui de trois, car ceux de deux pouces n'étaient pas disponibles et ceux de trois pouces ne furent reçus que juste avant le départ des Antilles. Le colonel Sutcliffe semble s'être trompé au sujet des mortiers de trois pouces, car deux de ces armes ont été livrées au bataillon en février 1941, et d'après le brigadier-général Kay le bataillon avait ces mortiers, et une forte proportion des hommes apprirent le démontage, l'assemblage et le maniement tactique du mortier, mais sans s'exercer au tir.

Le colonel Sutcliffe semble aussi se tromper en déclarant qu'on n'avait qu'une mitrailleuse Thompson, car dans un rapport signé par lui, en date du 14 juillet 1941, il dit: "Nous avons fait des arrangements pour emprunter à l'artillerie deux mitrailleuses Thompson. Elles sont maintenant disponibles et l'instruction est commencée." Dans un rapport expédié une semaine plus tard, le colonel Sutcliffe dit: "Les cours de mitrailleuses Thompson sont commencés (nous en donnons à temps perdu) et sont suivis avec enthousiasme."

A propos du fusil antichar le colonel Sutcliffe dit que l'étude du mécanisme, les exercices de pratique et de maniement tactique sont terminés, mais qu'on n'a pas exécuté d'exercices de tir ni de lancement de grenades.

Il dit aussi que la plus grande partie du personnel de la compagnie de fusiliers et certaines parties de la compagnie du quartier général avaient étudié l'utilisation du terrain et reçu une instruction pratique, et que l'entraînement antigaz avait été exécuté régulièrement et complètement.

Quant aux soixante-quinze recrues qui s'étaient jointes aux bataillons dans les Antilles, le colonel Sutcliffe rapporte qu'à cette époque elles n'avaient reçu aucune instruction préparatoire. Il semble aussi s'être trompé à ce sujet, car d'après les dossiers de ces hommes ils ont passé cinq semaines au centre d'instruction préparatoire avant d'aller aux Antilles. Il dit cependant que ces hommes, aux Antilles, avaient reçu un cours d'instruction préparatoire complet, d'une durée de six semaines, avant de s'embarquer pour le Canada et que cette instruction devait se continuer.

Au sujet du peloton anti-aérien, il dit qu'il avait reçu toute l'instruction nécessaire sur le mécanisme, le maniement de parade et de combat des fusils Lewis et Bren, mais qu'il ne s'était pas exercé au tir.

Voilà les principaux points du rapport du colonel Sutcliffe. Comme conclusion il dit de son bataillon:—

Leurs fonctions nombreuses et variées fournirent aux officiers et aux hommes de troupe un entraînement général beaucoup plus étendu que ce rapport ne l'indique. A l'exercice et pour la tenue générale ils sont excellents, et malgré les mois nombreux (15 et $\frac{1}{2}$ en tout) passés dans un service monotone sans recevoir de permission, le moral, la discipline et l'esprit de corps se sont maintenus à un niveau très élevé.

En ce qui concerne ce groupe d'hommes mobilisés pendant près de deux ans, on peut accepter avec confiance le témoignage du général Stuart, actuellement chef d'état-major:—

R. C'est un point que j'ai suivi dans presque tous les témoignages que j'ai entendus. Il me semble que les témoignages que j'ai entendus jusqu'ici tendent à souligner seulement l'état d'entraînement individuel des soldats et des différentes parties des bataillons, surtout du Winnipeg Grenadiers.

D. Sans doute on a appuyé sur ce point?—R. Tout le temps, monsieur. Mais cela ne constitue qu'une partie de l'entraînement d'une unité, milord; c'est superficiel. Ce qui prend du temps dans la formation d'une unité, c'est de lui donner un caractère, et la meilleure manière peut-être de l'expliquer, c'est...

D. De l'individualité et du caractère?—R. Un caractère collectif. L'entraînement se divise en trois parties: la première partie comprend le côté moral; la seconde, le côté mental, et la troisième forme le côté physique. Et de ces trois parties, je considère que la partie morale est de beaucoup la plus importante.

Pour ce qui touche au moral, il est vrai que nous nous y prenons d'une manière indirecte, mais néanmoins nous essayons de développer certains points dans chaque individu: d'abord la loyauté; ensuite la confiance. Par loyauté, j'entends la loyauté envers ceux qui travaillent avec lui, ses inférieurs et ses supérieurs. C'est la même chose pour la confiance: de la détermination, le sens du devoir, le courage moral. Donnez-moi une unité qui réunit ces qualités et je peux la styler en peu de temps.

D. Il y avait une expression courante autrefois et qui semble maintenant démodée, c'est l'esprit de corps?—R. Absolument, j'y arrive, mon-

sieur. Vous pouvez dire que ces qualités morales se résument en ce qu'on appelle ordinairement le moral.

D. Oui.—R. Maintenant, le côté mental comprend le jugement, un esprit constamment éveillé, la promptitude à accepter une responsabilité.

D. Oui.—R. Puis le côté physique demande le développement de la santé corporelle que permet de donner l'effort considérable qui l'on demande à l'intelligence et à l'âme. Chaque chose que l'unité exécute, la conduit indirectement au développement de ces qualités diverses. Peu importe l'exercice. C'est pourquoi, au début de la guerre, j'avais l'habitude de perdre patience quand quelqu'un venait dans mon bureau formuler cette plainte: "Que pouvons-nous faire quand nous n'avons pas l'équipement?" Même sans équipement, on peut acquérir la partie vraiment difficile de l'entraînement. Voilà les choses les plus difficiles à accomplir et celles qui prennent le plus de temps. Je soutiens que si on entraîne les soldats sur le côté moral et le côté mental, il est facile de remédier à ces prétendus manques dont nous avons entendu parler. Je suis bien convaincu que dans ce cas particulier on aurait pu y remédier dans le temps mis à la disposition de l'unité. Maintenant, voyons ces besoins. Pour ce qui est de ces deux unités, elles avaient des commandants expérimentés; elles étaient pourvues d'officiers; dans la mesure où je suis renseigné, elles se sont acquittées de leur tâche intégralement et de façon satisfaisante. Très bien, si elles se sont bien acquittées de leur tâche et sans s'en plaindre, les caractéristiques dont j'ai parlé doivent avoir été mises en valeur. En d'autres termes, c'étaient de bonnes unités, des unités bien éprouvées, et si tel est le cas, c'est plus de 75 pour cent de la bataille.

D. Ainsi, d'après ce que vous avez dit, vous croyez qu'il eût pu être pourvu, avant le 8 décembre, à cette déficience de préparation au maniement des armes ou à toute autre chose de même nature qui, ainsi que l'indiquent les livres, pouvait manquer à ces unités?—R. Non seulement je le crois, mais je le sais.

Longtemps, depuis le début des hostilités en 1939, le Canada a envoyé des troupes en Angleterre, et depuis juin 1940, l'Angleterre reste sous la menace directe d'une invasion. En octobre 1941, il n'y avait pas de guerre dans le Pacifique. Parlant des troupes envoyées en Angleterre de juin à septembre 1940, le lieutenant-colonel Sparling, officier d'état-major au directorat de l'instruction militaire au quartier général de la Défense nationale, qui s'était rendu outre-mer avec la deuxième division canadienne, a dit qu'à son point de vue, l'entraînement du *Royal Rifles* et du *Winnipeg Grenadiers* était beaucoup plus avancé que celui des unités de la deuxième division lorsqu'elles partirent outre-mer. En parlant des deux bataillons en question, comparativement à d'autres bataillons au Canada en septembre 1941, le colonel Sparling a dit, après avoir examiné les dossiers d'entraînement, que ces deux bataillons étaient égaux à toute autre unité. N'oublions pas que ces bataillons avaient sur les autres, l'avantage de leur expérience respective, à Terre-Neuve et aux Antilles, expérience dont ne jouissait aucun bataillon qui n'était pas sorti du Canada; et il convient apparemment d'attirer l'attention sur le fait qu'ils avaient aussi l'avantage d'avoir en quelque sorte des hommes de même calibre, formés longuement outre-mer par les mêmes officiers et les mêmes sous-officiers.

Le général Crerar était au courant de l'équipement et du degré d'entraînement des unités de l'armée canadienne. Il dit:—

Un état détaillé des fournitures et des remises d'armes et de fournement aux unités de l'armée canadienne, de même que de leur degré d'entraînement, était préparé chaque mois sous la direction du sous-chef de l'état-major général et des copies m'en étaient envoyées.

Il ajoute en ce qui concerne ces unités:—

Toutefois, au meilleur de ma connaissance et de mon expérience, aucun bataillon dans une armée, même complètement équipé, ne peut jamais être considéré comme complètement entraîné. L'entraînement est un travail progressif incessant. Il y avait, toutefois, au Canada, à l'époque dont il est fait mention, un certain nombre de bataillons (parmi lesquels le Royal Rifles et le Winnipeg Grenadiers) qui, malgré la pénurie d'armes de peloton (mortiers et fusils anti-chars), à mon point de vue, étaient généralement bien formés et prêts à assumer les responsabilités défensives telles que celles qui s'annonçaient à Hong-Kong.

Il est bon de rappeler que le général Crerar avait, comme il le dit dans son témoignage, à la suite de deux inspections en automne 1940 et au début de l'été de 1941, une connaissance personnelle du Royal Rifles, et, à la suite de conférences avec le brigadier Kay, comme il le mentionne aussi dans son témoignage, des renseignements de première main sur le Winnipeg Grenadiers. Ce qu'il savait de ces unités le portait à croire, comme il le déclare dans sa recommandation, que l'expérience de ces bataillons à Terre-Neuve et aux Antilles respectivement ne leur serait "pas de peu de valeur" dans leur nouveau rôle à Hong-Kong. Le général Crerar croyait évidemment que ces deux bataillons étaient spécialement désignés pour s'adapter aux conditions qui les attendaient à Hong-Kong. Il dit:—

Comme je l'ai déjà dit, l'instruction d'une unité ou d'une formation n'est jamais terminée. Par exemple, ni le commandant général de la première division canadienne ni moi-même n'admettrions que la première division canadienne qui s'est exercée vigoureusement pendant deux ans et dont certains éléments ont pris part à des opérations réelles, est aussi prête que nous le voudrions à rencontrer l'ennemi. Il y a toujours lieu d'améliorer. Par ailleurs, en parlant de façon générale et avec les renseignements que j'ai à ma disposition concernant les unités du Corps "C" et connaissant les aptitudes professionnelles et la valeur du commandant, le brigadier Lawson, je dirais que le Corps "C" était certainement de taille, le 8 décembre 1941 à faire face à une attaque ennemie, même si l'ennemi était supérieur en nombre, et à se distinguer.

Un télégramme du colonel Sutcliffe, en date du 22 décembre, confirme le jugement du général Crerar. Le colonel Sutcliffe, qui avait évidemment pris le commandement à cette époque à la suite de la mort du brigadier Lawson et du colonel Hennessy, dit:—

" Les troupes ont exécuté un travail magnifique. Leur moral est excellent."

Après avoir repassé à la lumière des témoignages les considérations que le général Crerar a eu le devoir de soupeser, j'en arrive à la conclusion très claire que je ne pourrais justifier une déclaration à l'effet qu'il eut tort en décidant de recommander le choix de ces deux bataillons. Un autre chef de l'état-major, placé dans les mêmes circonstances aurait peut-être pu prendre non sans raison une autre attitude. Mais je crois que le reste des considérations d'ordre pratique favorisait la ligne de conduite qui fut suivie. Il n'y a, par conséquent aucun motif sérieux, pour imputer une erreur de jugement, et encore moins un manquement au devoir, au général Crerar dans son choix des bataillons qui devaient composer le corps expéditionnaire.

PARTIE IV—AUGMENTATION DES EFFECTIFS DES DEUX BATAILLONS

Le plus fort contingent de fusiliers dans un bataillon de l'infanterie canadienne comprend 34 officiers et 773 soldats, formant un total de 807 pour tous les grades. Les "premiers renforts" pour un bataillon comprennent 6 officiers et 150 soldats, formant un total de 156 pour tous les grades. Ainsi, un bataillon pourvu de ses "premiers renforts" comprend 40 officiers et 923 soldats, soit un total de 963.

Les "premiers renforts", d'un bataillon de l'armée de campagne sont généralement laissés au dépôt, derrière les lignes, et ne se joignent pas immédiatement à l'armée active. Ils sont tenus prêts pour combler les vides et remplacer les blessés et les actives. Quand un bataillon est envoyé outre-mer, surtout à un poste aussi éloigné que Hong-Kong, il arrive souvent que les "premiers renforts" accompagnent l'unité. Au début des préparatifs de l'expédition de Hong-Kong, la question a été débattue pour savoir si les "premiers renforts" devaient accompagner à Hong-Kong le Royal Rifles et le Winnipeg Grenadiers. Une enquête a été faite auprès du War Office, par l'intermédiaire du quartier général de l'armée canadienne à Londres et nous avons été avisés que les bataillons canadiens devaient emmener leurs "premiers renforts". Il a été nécessaire alors d'ajouter un certain nombre d'officiers et de soldats aux deux unités de combat.

Une autre enquête a été faite auprès du War Office par le quartier général de la Défense nationale à Ottawa, concernant le classement médical. Le War Office a répondu que les hommes jusqu'à la catégorie C2 pouvaient être emmenés. En réalité le classement médical des membres du contingent ne descendait pas au-dessous de B1 et il est même possible qu'il n'y ait pas eu d'hommes appartenant à cette catégorie. Mais la déclaration du War Office concernant les groupements médicaux acceptables n'est pas sans une grande importance puisqu'elle indique la nature de la tâche à entreprendre. Cette déclaration révèle que le War Office comptait employer ces renforts canadiens à un rôle de garnison.

Au moment de la sélection du contingent, le Royal Rifles dépassait légèrement ses effectifs. Le Winnipeg Grenadiers, qui arrivait des Antilles, était en baisse de plus de cent hommes. Pour amener les deux bataillons à un niveau égal, nous avons besoin de 136 hommes en plus des 300 des premiers renforts. Pour obtenir ce nombre d'hommes nous devions recourir à deux facteurs, la rapidité et la discrétion. Depuis le moment où les deux bataillons ont été avertis de leur départ pour service outre-mer (le 9 octobre) et le moment du départ de l'expédition (le 27 octobre), il restait dix-huit jours seulement, moins les congés de départ, pendant lesquels chacun de ces volontaires devait être recruté, subir un examen médical, être complètement rééquipé et transporté à Vancouver. La nécessité de maintenir la plus absolue discrétion s'appliquait exclusivement à la question du recrutement. Seuls les commandants des deux bataillons savaient que Hong-Kong était leur destination. Afin de préserver le secret, il était nécessaire de recruter dans quelques localités seulement.

Les hommes qui se joignaient aux deux bataillons volontaires pour service, savaient seulement que ces deux unités avaient été choisies pour service outre-mer, dans une région semi-tropicale. Nous avons délibérément adopté la politique du service volontaire. Bien que tous les membres de l'armée active soient engagés pour service outre-mer et que le Gouvernement puisse, à cause de cela, les expédier outre-mer sans leur consentement, une convention établie veut que celui qui s'est engagé dans une unité particulière de l'armée canadienne ne soit

pas versé dans une autre unité sans son consentement, sans une nécessité qui annule cette convention. Cette convention est si solidement établie que la briser pourrait être considéré comme un abus de confiance.

La responsabilité d'effectuer les remplacements nécessaires, ainsi que les "premiers renforts" appartenait au service de l'adjutant-général. La tâche était confiée au colonel P. Hennessy, directeur de l'organisation dans le service de l'adjutant-général, qui devint ensuite l'officier supérieur d'administration du corps expéditionnaire de Hong-Kong. Sous sa direction immédiate, le Royal Rifles fut renforcé par un détachement du district militaire No 2, dont le quartier-général est à Toronto, et le Winnipeg Grenadiers par un détachement du district militaire No 10 dont le quartier-général est à Winnipeg. Le colonel Hennessy était un officier très compétent et il désirait naturellement obtenir les meilleurs soldats possibles pour l'expédition dont il allait être commandant-en-second.

Le Royal Rifles reçut un détachement de 154 hommes (150 comme premier renfort) du district militaire No 2; 52 venaient du Midland Regiment, 15 du Centre d'instruction supérieure No 10 au camp Borden et 87 du Centre d'instruction supérieure No 11, également du camp Borden. Le détachement envoyé au Winnipeg Grenadiers comprenait 282 hommes et 12 officiers (156 comme premier renfort); sur ce nombre les 12 officiers et 189 hommes venaient du Centre d'instruction supérieure No 15 à Winnipeg, 30 hommes du Centre (mitrailleurs) d'instruction supérieure à Dundern, Saskatchewan, 40 du dépôt de district No 10 à Winnipeg (y compris 23 hommes appartenant autrefois à l'effectif du 18ème bataillon de reconnaissance), et 23 hommes du Centre d'instruction préparatoire à Portage-la-Prairie.

RENFORTS AU ROYAL RIFLES

Le 16 octobre, le colonel Hennessy téléphona au commandant du camp Borden (brigadier-général McCuaig) et lui demanda de lui procurer, si possible, 150 volontaires des Centres d'instruction supérieure d'infanterie n^{os} A 10 et A 11 pour le Royal Rifles of Canada qui partait en service en dehors du Canada. Le général McCuaig donna l'ordre aux officiers commandant les centres d'instruction de s'enquérir du nombre de volontaires dans chaque centre. Il y eut 15 volontaires des n^{os} A 10 et A 11. Le général McCuaig informa alors l'officier commandant le district militaire n^o 2 à Toronto (major-général C. F. Constantine) qu'il y avait environ 100 volontaires disponibles aux centres du camp Borden. Le général Constantine s'arrangea alors pour obtenir 52 volontaires du Midland Regiment qui était alors stationné à Niagara et qui avait un excédent d'effectif. Quelques heures plus tard, le général Constantine fut informé que le nombre voulu de volontaires avait été trouvé dans le Midland Regiment et il en fit part au colonel Hennessy.

C'est ainsi que 154 hommes—102 du camp Borden et 52 du Midland Regiment—furent transférés au Royal Rifles et partirent avec ce régiment pour Hong-Kong. Ces hommes furent envoyés le 18 octobre au dépôt de district, à Toronto, où ils passèrent la visite médicale, furent vaccinés et pourvus d'uniformes et d'équipements neufs. Ils furent envoyés en congé jusqu'au 23 octobre, et prirent le train ce jour-là à Toronto et rejoignirent le Royal Rifles en cours de route pour Vancouver. Les détails de la méthode suivie pour obtenir ces hommes furent discutés avec le colonel Hennessy.

Le colonel Hennessy fit rapport au major-général Browne, adjudant-général, qu'il obtenait 52 hommes du Midland Regiment et 102 du camp Borden, et le général Browne ainsi que le colonel Hennessy se déclarèrent enchantés d'obtenir ces hommes de ces sources et prirent des mesures pour leur trouver une place dans le corps expéditionnaire.

Le 22 octobre, deux officiers et trois sergents du Royal Rifles, représentant le lieutenant-colonel Home, officier commandant le régiment, se rendirent à Toronto et vérifièrent les documents de chacun des 154 hommes. Ces documents établissaient les états de service de chacun des hommes. Le 23 octobre, les hommes furent passés en revue et tous les détails furent vérifiés une dernière fois. Les deux officiers du Royal Rifles se déclarèrent fort satisfaits des volontaires fournis par le district militaire n^o 2.

Le régiment de Midland fut organisé en juillet 1940 et fut recruté dans les comtés de Northumberland, Durham, Victoria et Haliburton, en Ontario. Les compagnies du régiment furent postées dans diverses villes et cités de l'Est d'Ontario, jusqu'en janvier 1941, alors que le régiment fut cantonné à Ottawa, où il demeura jusqu'en avril 1941. Il fut alors affecté à la défense des côtes et d'autres endroits stratégiques du Canada.

Chacun des 52 hommes du régiment de Midland qui offrirent volontairement leurs services pour l'expédition de Hong-Kong s'étaient enrôlés dans ce régiment avant le mois de mars 1941. Tous ces hommes par conséquent, avaient fait au moins six mois d'entraînement au sein de leur unité, avant de s'embarquer pour Hong-Kong, et même, un grand nombre d'entre eux avaient tout probablement fait un an complet d'entraînement. Ainsi, on peut se faire une idée de l'état de leur entraînement en se rapportant à l'entraînement et aux qualités de ce régiment, considéré dans son ensemble. A ce sujet, j'ai obtenu le témoignage de l'officier qui a commandé cette unité depuis le mois d'octobre 1940, et le témoignage de l'officier préposé à l'entraînement dans le district militaire n^o 3 (le colonel Grant), officier qui eut ce régiment sous sa

surveillance depuis le mois d'octobre 1940 jusqu'au mois d'avril 1941. Un rapport d'inspection, daté du 20 février 1940 et traitant du Régiment de Midland, fut aussi déposé par un inspecteur général. Fut produit également le témoignage du général Browne sur les résultats de ses observations, à titre d'adjudant général, relativement à l'unité, observations portant sur la période de 1941, alors que l'unité en question était postée à Ottawa.

En me fondant sur ces témoignages, j'ai conclu que le Régiment de Midland est et était, au mois d'octobre 1941, une unité compétente et bien entraînée. Le commandant (le lieutenant-colonel Gamey) me fit l'impression d'être très compétent. D'autres personnes déclarèrent que cet officier attachait une importance particulière à l'entraînement et exigeait un haut degré d'excellence de son unité. Suivant l'inspecteur général, les autres officiers donnaient satisfaction et étaient assez bons. Le général Browne déclara qu'il était particulièrement satisfait des sergents du Régiment de Midland. On aura peut-être une idée générale du calibre des hommes du Régiment de Midland, si l'on tient compte du fait qu'au mois d'octobre 1941, lorsqu'on demanda environ 50 volontaires, presque tous les hommes du régiment offrirent leurs services.

Les hommes du Régiment de Midland n'ont pas passé par un centre d'instruction, mais ont obtenu toute leur formation au sein de l'unité. Toutefois, ils ont suivi un programme régulier d'instruction et on pouvait obtenir, au district militaire n° 3, les dossiers de cette instruction, pour la période comprise entre le mois d'octobre 1940 et le mois d'avril 1941. L'officier du district préposé à l'instruction (le colonel Grant) compara ces dossiers sur l'entraînement effectif avec les périodes de temps prescrites pour chacun des articles du programme de formation suivi dans les centres d'instruction. Il n'est pas nécessaire d'exposer en détail cette comparaison. Le régiment en était à un degré d'entraînement beaucoup plus avancé que ne le prescrivait le programme, du point de vue manœuvre, marche, maniement du fusil et de la baïonnette. Il avait reçu l'instruction complète sur le mécanisme de la mitrailleuse, au point que les hommes pouvaient manier cette arme les yeux bandés. En avril 1941, ceux-ci étaient très avancés dans leurs exercices de tir, bien qu'ils n'eussent pas entièrement complété la période de temps prescrite par le programme. Pour ce qui est des exercices avec les fausses grenades, ils y avaient mis le double du temps exigé. Ils avaient passé globalement 127 périodes (de 45 minutes chacune) à l'école de peloton et de section, et 78 périodes à l'école de compagnie et de bataillon. Les dossiers de l'entraînement et les observations des officiers indiquent que les hommes du Régiment de Midland travaillaient assidûment, s'intéressaient à leur formation et "possédaient un esprit d'initiative et de confiance en soi supérieur à la moyenne".

Il est vrai qu'après le mois d'avril 1941, le Régiment de Midland était engagé à des travaux de défense au Canada, ce qui mettait obstacle à la poursuite régulière de son entraînement. En même temps, comme je l'ai déjà mentionné, le fait d'être affecté à la défense côtière et à d'autres missions avait une valeur particulière pour le développement, chez chaque soldat, des qualités spéciales nécessaires au genre de travail qui devait vraisemblablement lui être confié à Hong-Kong.

Les dossiers de l'instruction individuelle des 52 volontaires de l'expédition de Hong-Kong démontrent que l'instruction individuelle de ces soldats était très avancée. Il est vrai que les rapports sur les exercices de tir indiquent que quelques-uns étaient des tireurs de première et de seconde classe, tandis que d'autres étaient des tireurs de troisième classe ou avaient échoué. On m'a déclaré au cours des témoignages, que ces résultats de tirs de pratique ne sont pas un véritable critère de l'utilité d'un soldat sur le champ de bataille. Il était évident aussi que quelques-uns de ces hommes, bien que parfaitement initiés à la théorie et au mécanisme de la mitrailleuse légère, n'avaient pas réellement tiré à la mitrailleuse dans les champs de tir. Ce manque d'instruction indivi-

duelle pouvait rapidement être corrigé et devait l'être en fait, sous la direction d'officiers compétents, après l'arrivée à Hong-Kong. Nonobstant ce manque de pratique et de concours dans le champ de tir, je suis convaincu que le commandant (le colonel Gamey) a raison de dire que les 52 volontaires du Régiment de Midland étaient, dans l'ensemble, bien entraînés, selon les normes d'instruction militaire en vigueur au Canada.

En conséquence, je trouve qu'en acceptant ces 52 volontaires du Régiment de Midland pour l'expédition de Hong-Kong, il n'y eut aucun manquement au devoir ou erreur de jugement de la part de qui que ce soit.

Quinze hommes venant du centre d'instruction supérieure du Camp Borden furent ajoutés à l'effectif du Royal Rifles. On a déjà mentionné de quelle façon ces hommes furent choisis. Tous étaient des volontaires; tous étaient physiquement aptes et avaient reçu leur instruction élémentaire complète sur tous les sujets figurant au programme de l'instruction militaire élémentaire. De ces quinze hommes, dix avaient reçu l'instruction supérieure complète et plusieurs étaient dans l'armée depuis plus d'un an. Les cinq autres avaient complété leur entraînement élémentaire et avaient reçu trois semaines d'instruction supérieure. Le commandant du Centre d'instruction supérieure n° 10, parlant d'après son expérience personnelle, déclara que, bien que ces cinq hommes n'avaient pas reçu leur instruction supérieure complète "c'étaient de jeunes hommes, remplis d'enthousiasme à l'idée de faire partie d'une unité combattante et ils avaient été initiés au maniement des fusils, des mitrailleuses et des gaz". Dans ces circonstances, je ne puis croire qu'il y ait eu erreur en ajoutant au groupe provenant de ce centre d'instruction, ce petit nombre de volontaires enthousiastes, même s'ils n'avaient pas reçu l'entraînement militaire pour la période entière prescrite dans le programme. Je n'oublie pas, évidemment, qu'on anticipait des occasions de parfaire leur instruction et de fait ces occasions se présentèrent au cours de la période d'environ six semaines, entre la date de leur embarquement et l'attaque de Hong-Kong.

Quatre-vingt-sept hommes du centre d'instruction supérieure n° 11 du camp Borden furent ajoutés à l'effectif du Royal Rifles. Les remarques générales de la section précédente s'appliquent également à eux. Tous étaient des volontaires enthousiastes. De ce groupe, trente-huit avaient complété leur instruction élémentaire et supérieure. Trois avaient complété leur instruction élémentaire et avaient eu sept semaines d'instruction supérieure; un avait complété son instruction élémentaire et avait à son crédit quatre semaines d'instruction supérieure; quarante-trois avaient achevé leur instruction élémentaire et passé trois semaines au camp d'instruction supérieure et deux avaient complété leur instruction élémentaire avec deux semaines et demie d'instruction supérieure. Ces hommes furent passés en revue par le commandant des centres d'instruction qui déclara que c'étaient de "beaux soldats" qui semblaient de bonnes recrues pour servir de renforts à n'importe quel bataillon.

Ma conclusion est la même pour ces hommes que pour ceux dont il était question à l'alinéa précédent. J'estime qu'il n'y eut ni manquement au devoir ni erreur de jugement en ajoutant ces hommes à l'effectif du Royal Rifles.

Renforts au Winnipeg Grenadiers

Au moment où il a été désigné pour servir à Hong-Kong, le Winnipeg Grenadiers était en cours de transfert des Antilles au Canada. Le 10 octobre, le colonel Hennessy eut une conversation téléphonique avec l'officier commandant le district de Winnipeg (brigadier général Riley), et lui dit qu'il faudrait compléter l'effectif du bataillon en recherchant des volontaires au centre d'instruction de l'infanterie. Le brigadier général Riley discuta la question avec le lieutenant-colonel Sutcliffe (commandant du Winnipeg Grenadiers) et le lieutenant-colonel Graham (commandant le centre d'instruction supérieure N° 15,

à Winnipeg). Quelque incertitude régnait sur le nombre exact d'hommes nécessaire, mais le colonel Sutcliffe estimait, le 10 octobre, qu'il faudrait de 150 à 200 hommes supplémentaires.

Le colonel Sutcliffe vit le colonel Graham le 10 ou le 11 octobre, et demanda particulièrement des signaleurs et d'autres spécialistes. Le centre d'instruction supérieure No 15 fournit trente signaleurs bien entraînés qui avaient tous suivi des cours à l'école de signalisation de Barriefield. En outre, le centre d'instruction fournit les spécialistes suivants: trois hommes entraînés au fonctionnement du mortier de 3", douze mécaniciens-conducteurs, trois ou quatre hommes entraînés au service des voiturettes de la mitrailleuse Bren, et un certain nombre de sous-officiers qui avaient suivi des cours spéciaux d'instructeurs et s'offraient à rentrer dans les rangs pour faire partie de l'expédition. Au premier appel, le colonel Graham obtint 150 volontaires pour l'expédition, qui était simplement décrite comme "service spécial outre-mer". Le colonel Sutcliffe visita ensuite le centre d'instruction, harangua des hommes à la parade, et obtint 39 nouveaux volontaires. Ainsi, le centre d'instruction supérieure No 15 fournit 189 hommes.

Ce centre fournit également 12 officiers, tous bien entraînés, au Winnipeg Grenadiers. Ces officiers avaient suivi les cours d'un centre d'instruction d'officiers, et accompli des périodes, parfois de plus d'un an, dans un centre d'instruction supérieure d'infanterie. Le colonel Graham déclara qu'il connaissait personnellement tous ces officiers, qui avaient tous achevé leur entraînement. Cette opinion fut confirmée, d'une manière générale, par M. T. C. Douglas, M.P., qui connaissait cinq de ces officiers et les vit peu avant leur départ pour Hong-Kong. Il dit que ces officiers débordaient de joie à la perspective de faire du service plus actif, et qu'ils étaient satisfaits de leur cours d'instruction, en ce qui concerne le commandement des hommes et l'instruction générale, bien que certains eussent un peu d'incertitude sur leur expérience tactique. Cette méfiance était naturelle de la part d'un officier ayant peu d'expérience de l'unité, mais le témoignage du colonel Graham me convainc que ces officiers étaient compétents et que leur transfert volontaire dans le Winnipeg Grenadiers pouvait être accepté. En outre, deux officiers du centre d'instruction préparatoire, de Portage-la-Prairie, furent transférés à l'unité. L'aptitude ou la compétence de ceux-ci ne peuvent être mises en doute.

Après avoir reçu du centre d'instruction supérieure No 15 le nombre d'hommes qui lui avait d'abord paru nécessaire, le colonel Sutcliffe s'aperçut que son évaluation avait été trop faible, et qu'il en faudrait davantage. Le brigadier général Riley obtint du colonel Hennessy la permission de demander 30 volontaires au centre d'instruction supérieure de mitrailleurs de Dundern, Sask. Ces volontaires furent levés sans difficulté. Plus tard encore—une dizaine de jours avant le départ de l'expédition—le colonel Sutcliffe jugea que le nouvel examen médical des hommes et un certain nombre de mutations dans l'aviation entraîneraient une perte d'effectif dans son unité. Dans cette situation, le brigadier général Riley pensa qu'on ne pouvait obtenir d'autres volontaires aux centres d'instruction supérieure de Winnipeg ou de Dundern, et, avec l'assentiment du colonel Hennessy, il chercha des volontaires au dépôt de district de Winnipeg et au centre d'instruction préparatoire de Portage-la-Prairie.

Le colonel Sutcliffe a rencontré un certain nombre d'hommes tant du dépôt de district que de la base centrale d'instruction. Il a personnellement choisi parmi eux le nombre nécessaire pour compléter ses effectifs. De cette façon, 40 hommes du dépôt de district et 23 du centre d'instruction élémentaire—tous volontaires—ont été ajoutés aux effectifs du Winnipeg Grenadiers.

Avant d'examiner en détail les aptitudes et la formation de ces hommes, il convient d'ajouter une autre remarque d'ordre général. Il fut décidé que les cadres du Winnipeg Grenadiers seraient complétés par des volontaires du centre de l'Ouest du Canada par l'entremise du district militaire N^o 10. Cette

décision semble raisonnable du fait que ce régiment avait été mobilisé dans ce district. La responsabilité d'ajouter aux effectifs relevait d'abord du service de l'adjudant général, qui en confia la tâche au colonel Hennessy, directeur de l'organisation. Le brigadier général Riley (officier commandant du district militaire N° 10) prit des mesures pour trouver le nombre nécessaire de volontaires qui devaient être proposés à l'approbation du colonel Sutcliffe (officier commandant le Winnipeg Grenadiers). Dans toutes ses démarches, le brigadier Riley consulta le colonel Hennessy et obtint son approbation, et celui-ci dépendant, comme il convient, de la décision des officiers locaux en ce qui concerne l'acceptation ou le rejet des volontaires proposés. De fait, le colonel Hennessy, en sa qualité de directeur de l'organisation, approuva tous les moyens auxquels il fallut recourir pour obtenir les volontaires qui devaient être ajoutés aux effectifs du Winnipeg Grenadiers; le district fournit le nombre nécessaire de volontaires; et soit le colonel Sutcliffe, soit le major Trist, commandant en second, interviewèrent personnellement chaque homme venu du dépôt de district ou du centre d'instruction élémentaire. Les hommes venus du centre d'instruction supérieure de Dundern furent agréés sur la foi d'un rapport émanant de ce centre et disant qu'ils étaient complètement entraînés. Les hommes venus du centre d'instruction supérieure N° 15 de Winnipeg furent aussi acceptés sur la recommandation du colonel Graham, commandant de ce centre et par conséquent très bien placé pour en connaître les qualités.

Un certain nombre d'officiers supérieurs ont témoigné de la haute importance du choix personnel des hommes par un officier commandant compétent. Le lieutenant général McNaughton a déclaré dans son témoignage:—

Si j'avais été officier commandant et si j'avais eu la chance de choisir les hommes et de les connaître individuellement—constater qu'ils étaient satisfaisants—je ne me serais guère soucié de savoir s'ils avaient terminé leur instruction fondamentale ou non, parce que le caractère est la chose sur laquelle nous insistons le plus, et si, à mon point de vue, ils avaient été des hommes pouvant être incorporés à un bataillon, j'en aurais été parfaitement satisfait... Au point de vue compétence militaire, je ne me serais pas soucié d'un iota parce que s'ils avaient été du type voulu, j'aurais fait terminer son entraînement à chacun pendant la traversée.

Ces opinions ont été confirmées par le général Crerar et par le général Stuart et sont naturellement d'un grand poids dans la considération des aptitudes des volontaires ajoutés à l'effectif du Winnipeg Grenadiers.

En ce qui concerne les 189 hommes venus du centre d'instruction supérieure N° 15, bien qu'ils eussent passé des périodes variant de deux semaines à un an et plus au centre d'instruction, et bien que 42 d'entre eux eussent fait partie de l'armée active moins de seize semaines, le colonel Graham, commandant du centre d'instruction, dit qu'ils avaient tous fait leurs cours de tir avec fusils, mitraillettes, fusils anti-avions et fusils anti-chars.

Quant aux 42 hommes ci-dessus mentionnés, tous moins un (un homme qui s'était enrôlé le 1er août 1941) avaient déjà reçu une certaine formation militaire soit dans un régiment de la milice ou une unité des forces permanentes, soit dans un centre d'instruction élémentaire ou supérieure avant leur entrée dans l'armée active. Comme exemples, les cas suivants pourraient être cités: un homme enrôlé le 16 juillet 1941 avait fait partie du Royal Irish Constabulary et, pendant deux ans, des Seaforth Highlanders; un autre, enrôlé le 17 juillet 1941 avait été un an avec les Dragons; un homme, enrôlé le 24 juillet 1941, a aussi passé un an chez les Dragons; un homme, enrôlé le 16 juillet 1941, a fait partie du régiment de Gloucester pendant six ans; un homme, enrôlé le 10 juillet 1941, a fait partie d'un régiment de milice pendant neuf ans; un homme, enrôlé le 28 août 1941 avait déjà passé neuf semaines au centre d'instruction élémentaire;

un homme, enrôlé le 28 août 1941, avait fait deux mois de service dans un centre d'instruction élémentaire; un autre, enrôlé le même jour, avait déjà passé douze semaines dans un centre d'instruction élémentaire et dans un centre d'instruction supérieure. De ces 42 hommes, les derniers étaient trois hommes qui s'enrôlèrent respectivement le 5 et le 11 septembre. L'un d'entre eux avait déjà fait partie du corps forestier comme ajusteur; un deuxième avait fait partie du Corps d'artillerie royale du Canada et le troisième, du Corps forestier et avait passé dix semaines au centre d'instruction élémentaire.

Dans la période précédant immédiatement le mois d'octobre 1941, le centre d'instruction supérieure No 15, d'où venaient ces hommes, avait pour l'entraînement un nombre suffisant de fusils, baïonnettes, mitrailleuses légères, fusils anti-chars, mitrailleurs Tommy et fausses grenades. Comme les autres centres d'instruction et les autres unités du Canada ce centre était à l'époque sans mortiers de deux pouces et de trois pouces pour l'instruction.

On ajouta au Winnipeg Grenadiers trente hommes provenant du centre d'instruction supérieure (mitrailleurs) de Dundern, Sask. Tous ces hommes avaient terminé leur instruction supérieure et douze d'entre eux étaient des spécialistes bien formés. A certains égards, ce groupe avait un entraînement supérieur à la norme posée dans les programmes des centres d'instruction, car ils avaient suivi des cours de génie de campagne et de tir au pistolet, cours qui n'étaient pas prescrits dans les programmes.

On transféra aux Winnipeg Grenadiers quarante hommes du dépôt régional No 10 de Winnipeg. Rappelons que ces hommes furent obtenus lorsqu'il devint évident qu'il faudrait augmenter le nombre primitivement prévu à l'époque où l'on avait désigné l'unité pour servir à Hong-Kong. En conséquence, on obtint des quartiers généraux d'Ottawa la permission de rechercher des volontaires au dépôt régional. Le dépôt régional reçoit tous les hommes nouvellement recrutés, comme aussi ceux qui sont transférés d'une unité à une autre. On l'appelait le "réservoir d'hommes" du district. Au moment où l'on recherchait ces volontaires pour les Winnipeg Grenadiers, il y ait 23 hommes, au dépôt du district, qui avaient été laissés en arrière par le 18e bataillon de reconnaissance lorsque cette unité avait quitté le district. Ces hommes avaient reçu beaucoup d'entraînement dans leur unité, mais on les avait laissés en arrière parce que l'on ne les croyait pas capables d'effectuer le travail spécialisé d'un bataillon de reconnaissance. Les états de service des hommes du 18e bataillon de reconnaissance étaient comme suit:

L'un avait servi quatre semaines; un autre, 5 semaines; un autre, 6 semaines; trois, 12 semaines; quatre, 13 semaines; un, 14 semaines; un, 15 semaines; huit, 16 semaines, un, 18 semaines; un, 19 semaines, et un, 20 semaines. Parmi les 17 du dépôt de district qui restait, l'un avait déjà servi 24 semaines à un centre d'instruction de mitrailleuse avant d'être attaché au dépôt; de la même manière, un autre avait servi 20 semaines à un centre d'instruction élémentaire; un troisième avait servi 5 semaines à un centre d'instruction élémentaire, et avant cela dans un bataillon de réserve, du 13 août 1940 jusqu'à la date de son enrôlement, le 10 avril 1941; un autre avait fait une période de trente jours et un autre 8 semaines à des centres d'instruction de base; un autre avait passé 8 semaines dans un régiment de milice; un autre avait suivi un cours d'un an chez les Grenadiers eux-mêmes à compter du 18 septembre 1939; un autre avait passé 30 jours à un centre d'instruction élémentaire; un autre avait fait la même chose, puis ensuite 8 semaines dans une unité divisionnaire d'approvisionnement; un autre avait passé 16 semaines dans un régiment de milice; un autre, 8 semaines dans une unité divisionnaire d'approvisionnement; un autre avait passé 8 semaines à un centre d'instruction élémentaire; un autre, 6 mois dans un régiment de milice; un autre, 27 semaines dans un bataillon de signaleurs de réserve; un autre avait déjà passé 30 semaines dans le bataillon, à son retour des Antilles en avril 1942. Parmi les trois derniers, l'un s'était enrôlé le 20 juin 1941, et un autre,

le 10 juin 1941, et les deux avaient fait partie de l'effectif du dépôt jusqu'à leur entrée aux Grenadiers. Le troisième avait passé 24 semaines en tout au dépôt, étant entré dans l'armée et ressorti 3 fois depuis son premier enrôlement en novembre 1939.

Nous n'avions pu obtenir aucun renseignement détaillé au sujet de l'instruction militaire de ces 43 hommes au Dépôt et nous les avons considérés comme étant qualifiés pour faire partie du Winnipeg Grenadiers d'après leurs années de service, telles que données plus haut, et d'après l'inspection individuelle et leur acceptation par le colonel Sutcliffe ou par le major Trist, commandant en second.

Les témoignages concernant les 23 hommes du centre d'instruction élémentaire de Portage-la-Prairie qui se sont engagés dans le Winnipeg Grenadiers se résument comme suit: L'un d'entre eux faisait partie d'un bataillon de réserve depuis un an et était attaché au centre d'instruction, un autre s'était enrôlé le 24 novembre 1939 et avait fait partie de l'administration et reçu l'instruction militaire—jusqu'au moment de son transfert au centre d'instruction, le 3 octobre 1941; un autre avait fait partie d'un régiment de la milice durant neuf mois; un autre avait été appelé en septembre 1940 et attaché à un centre d'instruction de la milice jusqu'au moment de son enrôlement le 17 juin 1941 où il a été envoyé à un centre d'instruction élémentaire; deux autres étaient des instructeurs qualifiés, attachés au centre d'instruction militaire; un autre avait fait partie du King's Own Scottish Borderers de 1915 à 1919; un autre avait fait partie d'un bataillon de réserve du mois d'août 1940 au mois de mai 1941, alors qu'il a été appelé et attaché au centre d'instruction élémentaire. Les quinze autres volontaires qui n'avaient aucune expérience militaire ont servi durant des périodes variant de trois à onze semaines au centre d'instruction élémentaire: deux ont servi trois semaines, trois ont servi cinq semaines, huit ont servi six semaines, et deux ont servi onze semaines. Tous ces hommes ont aussi été chacun acceptés par le colonel Sutcliffe ou son commandant en second, après inspection.

Dans les précédents paragraphes, j'ai donné une description détaillée du procédé employé pour compléter l'effectif des deux bataillons, y compris les "premiers renforts". Ces mesures ont été prises rapidement et avec discrétion après avoir reçu de l'Angleterre un avis des plans détaillés de l'expédition. Nous avons recruté le nombre voulu de volontaires et tous les membres des deux bataillons avaient été examinés et rééquipés et étaient prêts à s'embarquer à Vancouver le 27 octobre. Nous pouvons maintenant, à la lumière des faits, considérer l'effet produit sur l'ensemble de l'expédition par un maigre supplément de troupes n'ayant pas complété leur période d'instruction militaire.

Je désirais vivement savoir quel effet produirait sur deux bataillons tels que ceux-là la présence d'un petit groupe d'hommes moins parfaitement entraînés, ne s'élevant pas à plus de cinq ou six pour cent de l'effectif des deux unités et composé exclusivement de volontaires jugés par les officiers dignes de faire partie de ces bataillons. Beaucoup de témoins, possédant une expérience de la guerre de 1914-1918, m'ont rendu service en exprimant leur opinion à ce sujet. L'avis de ces officiers est qu'un bataillon bien entraîné absorbera rapidement ce maigre pourcentage d'hommes mal entraînés qui, dans peu de semaines, deviendront aussi capables que les autres membres de l'unité. Un officier compétent ne fera pas de distinction entre les soldats qui manquent d'entraînement et le reste de l'unité mais il les distribuera parmi les divers pelotons de soldats expérimentés et bien entraînés. Le général Browne (officier d'une grande expérience de la dernière guerre, de l'armée régulière et de la présente guerre) a fait remarquer que dans un centre d'instruction militaire on compte environ 500 à 1,000 hommes pour 25 à 30 instructeurs, tandis que

lorsqu'un nouveau membre arrive dans un peloton, il dispose de 29 à 30 instructeurs parmi les hommes entraînés du peloton. D'après l'avis des officiers qui ont témoigné, je conclus qu'il n'y a pas eu d'injustice envers les bataillons ou envers l'expédition dans son ensemble, en y joignant le groupe d'hommes peu entraînés dont il a été question. Je suis convaincu que ce groupe de volontaires inexpérimentés, qui ont consenti à quitter leur propre unité pour accepter du service actif outre-mer, n'a pas nui aux qualités guerrières du Royal Rifles et du Winnipeg Grenadiers.

Pour des motifs semblables, je suis convaincu qu'aucune injustice n'a été faite aux hommes eux-mêmes en les faisant participer à cette expédition. Je croyais que ces volontaires enthousiastes seraient rapidement absorbés dans leur bataillon et qu'on aurait bientôt suppléé à leur manque d'entraînement. L'opinion des témoins était qu'avant plusieurs jours, ces hommes se seraient imprégnés de l'esprit de leur bataillon et qu'ils en seraient devenus des membres utiles et compétents, et le général McNaughton, dans son témoignage déclare:—

D. En ce qui concerne vos réponses aux questions que vous a posées mon ami, M. Campbell, il a mentionné 43 et 62 hommes qui avaient moins de seize semaines d'entraînement, dans ces deux bataillons, respectivement. Selon vous, ces chiffres pourraient-ils être augmentés sans modifier notablement la réponse que vous avez donnée à Sa Seigneurie?—R. Bien, je crois que j'aimerais répondre que j'ai conduit la première division canadienne outre-mer, forte d'environ 18,000 hommes et que pas un seul n'avait reçu autant d'entraînement, non que j'en fusse très content, mais...

D. Vous parlez de la première division telle que constituée actuellement?—R. Oui.

D. Je pensais à la première division au cours de la dernière guerre?—R. Et la même chose était vraie de la dernière guerre, milord. Nous n'avions rien qui ressemblât à cet entraînement en ce qui concerne le nouveau matériel de guerre.

D. Ces nombres pouvaient-ils être augmentés raisonnablement sans modifier l'efficacité d'un bataillon qui, par ailleurs, aurait été assez bien entraîné?—R. Oh, pour ce qui est d'absorber de dix à quinze pour cent de l'effectif, la chose n'offre aucune difficulté.

D. Donc, la présence des hommes qui n'avaient pas reçu le même degré d'entraînement que ce que je pourrais appeler le corps principal du bataillon, bien que vous disiez que leur présence n'offrirait aucune difficulté, seriez-vous assez bon de nous donner le point de vue des hommes qui, eux, sont entraînés? C'est-à-dire, la présence d'hommes non entraînés a-t-elle quelque effet sur les hommes entraînés? Cela donne-t-il aux hommes entraînés un certain sentiment d'insécurité ou de manque de confiance ou quelque chose d'analogue à cause de la présence d'hommes, disons, moins entraînés dans leur bataillon?—R. Non, à condition qu'on ait eu une période de quelques semaines pour les assimiler et qu'on s'assure qu'ils soient entraînés de manière à ce qu'ils soient à la hauteur des autres. Ceci est une chose que toute unité de combat doit être entraînée à accomplir. Cela fait partie de notre routine quotidienne parce que, lorsque nous allons sur le champ de bataille, nous sommes sûrs qu'il y aura des pertes, parfois jusqu'à 25 pour cent, et un bon bataillon doit pouvoir incorporer cette proportion de recrues partiellement entraînées, par comparaison, et en quelques jours, plutôt que de les incorporer complètement dans l'unité en quelques semaines.

D. Voici ce que je pense, général McNaughton. Ce corps composé de deux bataillons s'en va à Hong-Kong. Supposons que dix pour cent

des hommes aient reçu moins de seize semaines d'entraînement, en nombre variable; nous supposons, dirons-nous, qu'ils s'en allaient en garnison, mais nous dirons que nous avons été désappointés dans cette attente et que cette région est devenue un champ de bataille; dans ce cas, auriez-vous l'obligeance de répondre à la question?—R. Personnellement, je ne m'en serais pas inquiété le moins du monde, à condition que je connaisse les hommes, qu'on ne m'ait pas confié une bande de propres à rien, que j'aie eu l'occasion de les choisir. J'aurais préféré des recrues presque novices de mon propre choix à une bande d'hommes que je ne connaissais pas.

J'ai déjà fait observer que le choix de ces hommes relevait du chef de l'Etat-major et que l'exécution de cette fonction retombait sur les épaules du colonel Hennessy, directeur de l'organisation. Le colonel Hennessy était parfaitement au courant de la méthode adoptée et on peut supposer avec raison qu'il n'ignorait pas le caractère des renforts qu'on lui envoyait. Sans doute, il s'est fié dans une large mesure et avec raison, sur l'acceptation de ces renforts par les officiers du Royal Rifles dans un cas, et par le colonel Sutcliffe et son commandant en second dans l'autre cas. J'accepte les vues du général McNaughton dans la déclaration déjà citée, à savoir, que si l'inspection avait été faite judicieusement et si les hommes acceptés avaient été des hommes de caractère, il n'y avait pas de raison de douter que lorsque le temps viendrait, ils se montreraient bons soldats.

Dans une partie précédente de ce rapport, j'ai mentionné la règle générale mise en circulation parmi un certain nombre d'officiers commandants de districts, à la date du 18 août 1940, au sujet de l'envoi de renforts outre-mer par les centres d'instruction canadiens. La notification de cette règle est signée par le colonel J. K. Lawson, qui prit plus tard le commandement de l'expédition canadienne à Hong-Kong. L'avis est assez court pour être cité en entier:—

OTTAWA, ONTARIO, 18 août 1940.

Instruction—Renforts à l'Armée active du Canada

1. Je suis chargé de vous prier de vous assurer que les centres d'instruction de l'armée active du Canada n'enverront pas en renfort outre-mer des hommes n'ayant pas accompli l'entière période d'instruction prescrite, sans obtenir l'autorisation préalable du quartier général de la Défense nationale.

2. Dans le cas où cette autorisation serait accordée, je dois vous prier de vous assurer que chaque homme est accompagné d'un dossier complet de son degré d'instruction, conformément à la note de service du quartier général 3498-5 du 26 janvier 1940, paragraphe 5.

(Signé) J. K. LAWSON,

*Colonel, pour le chef d'état-major
général.*

Strictement, il est douteux que cette règle ait été appliquée aux hommes reçus en renfort par le Royal Rifles et le Winnipeg Grenadiers, en octobre 1941. La règle s'applique littéralement aux hommes qui s'engagent dans des bataillons déjà passés outre-mer, et auxquels les centres d'instruction fournissent des renforts. Les deux bataillons qui partirent pour Hong-Kong étaient des unités non divisionnaires, et n'avaient pas d'effectifs dans des centres d'instruction d'où ils auraient pu recevoir des renforts. Les mutations faites en octobre 1941 n'étaient pas des renforts envoyés outre-mer par les centres d'instruction, aux termes de l'ordre général du 18 août 1940; cet ordre est donc, techniquement, inapplicable.

Néanmoins, l'ordre du 18 août 1940 est basé sur la conception que des soldats canadiens ne doivent pas quitter le Canada, en service, avant d'avoir terminé leur instruction, sans autorisation spéciale du quartier général de la Défense nationale. J'ai compris, d'après plusieurs témoins, que telle était la coutume militaire approuvée, bien qu'il ait parfois été nécessaire de dévier de cette règle, en particulier à cause de la situation maritime. Dans les cas des hommes envoyés en renfort au Royal Rifles et au Winnipeg Grenadiers, l'autorisation du quartier général fut naturellement obtenue. Les officiers commandant le district militaire n° 2 et le district militaire n° 10 étaient en communication constante avec le colonel Hennessy, chargé de cet aspect des préparatifs au quartier général, et qui donna pleine autorisation pour toutes les mesures prises pour procurer des volontaires aux deux bataillons.

Le général Crerar, responsable de la ligne de conduite exprimée dans l'ordre du 18 août 1940, à titre de chef de l'état-major général, était absent d'Ottawa pendant la période où des mesures furent prises pour compléter l'effectif des deux bataillons. Il ne peut donc assumer aucune responsabilité personnelle pour cet aspect de l'organisation de l'expédition. Il déclara néanmoins, en réponse à une question qui lui était adressée "que, si le commandant de la formation et les commandants d'unités acceptaient comme volontaires, après une inspection personnelle, une proportion d'hommes de renfort n'ayant pas terminé certaines parties de leur instruction supérieure, et si la question m'avait été soumise à cette époque, je suis convaincu que j'aurais approuvé cette dérogation au principe général que j'ai adopté."

Le général Stuart déclare:—

Alors voici le problème: J'admets que je voulais donner à ces unités de l'instruction de perfectionnement. Qu'allions-nous faire? Nous servir des navires qui, nous avait-on dit, seraient à notre disposition le 17, en nous rappelant la situation qui régnait à cette époque, milord: nous étions en paix; et d'après les meilleurs renseignements, la guerre n'était pas imminente; alors pourquoi cette instruction de perfectionnement ne sera-t-elle pas donnée là-bas, c'est-à-dire à Hong-Kong, et nous servir de ces navires mis à notre disposition à cette fin? Et de plus, en raison de l'insistance, de l'importance que les autorités britanniques attachaient au fait que nous devions profiter de ces moyens de transport afin de rendre ces hommes à leur destination le plus tôt possible, nous avons pris ce parti, et je considère qu'il n'y avait pas d'autre solution.

D. Il n'y avait pas de choix?—R. Il n'y avait pas de choix, milord.

D. Je crois comprendre que vous dites qu'il n'y avait nulle autre solution pratique.—R. Nulle autre solution pratique, Milord.

Dans l'ensemble je trouve qu'il n'y a eu aucun manquement au devoir ou erreur de jugement du simple fait qu'environ 120 hommes furent incorporés dans le corps expéditionnaire avant d'avoir terminé la période prescrite de leur instruction.

J'ai déjà trouvé que l'addition de ces hommes n'a ni nui à l'efficacité de l'expédition ni constitué une injustice à l'égard de ces hommes. J'ai également découvert qu'il n'y a eu d'infraction à aucun ordre général visant les renforts dans l'addition faite au corps expéditionnaire de Hong-Kong. Il n'y a pas de doute qu'il est préférable d'envoyer outre-mer des hommes parfaitement entraînés plutôt que d'autres qui ne le sont que partiellement. Je crois cependant qu'en raison des circonstances existantes en octobre 1941, la façon dont on a procédé pour compléter l'effectif de ces unités était tout à fait motivée, même s'il en est résulté l'incorporation d'un petit nombre d'hommes qui n'avaient pas reçu leur instruction complète. Toutefois il serait très regrettable si l'on

déduisait de ces conclusions qu'en octobre 1941 le Canada ne possédait pas un nombre suffisant d'hommes entraînés pour compléter l'effectif de ces deux bataillons. J'ai examiné cette question mais pour des raisons évidentes, je ne puis donner le nombre exact d'hommes entraînés qu'il y avait au Canada à cette époque. Je puis dire toutefois que dans les seuls centres d'instruction—en dépit du nombre considérable d'hommes se rendant en Angleterre au début d'octobre 1941 et en novembre 1941—il se trouvait plusieurs centaines d'hommes disponibles parfaitement entraînés. Et en dehors des centres d'instruction, dans d'autres bataillons en garnison au Canada, on comptait des dizaines de mille de soldats ayant accompli plus de six mois d'instruction.

Dans ces conditions, il peut paraître quelque peu étrange que des hommes n'ayant pas terminé leur instruction aient été appelés à faire partie de cette expédition. On en trouvera l'explication dans la célérité et le secret avec lesquels les préparatifs devaient avoir lieu. Entre la date de l'avis définitif reçu d'Angleterre relativement aux détails de l'expédition projetée (9 octobre) et la date du départ de Vancouver (27 octobre) il ne s'est écoulé que dix-huit jours. C'est pourquoi il fallut limiter à un ou deux endroits les efforts pour obtenir le nombre de volontaires requis. Dans la recherche de ces volontaires, la nécessité de tenir l'affaire secrète interdisait de révéler la nature précise et la destination de l'expédition et le nombre de volontaires a été évidemment restreint en raison de cette impossibilité de fournir des renseignements sur le genre de service qu'on leur offrait. Finalement, les méthodes suivies furent celles que j'ai déjà décrites et j'ai exprimé mon opinion là-dessus.

Dans l'étude du caractère de ces recrues aussi bien que dans celle de la question du choix des unités, rappelons-nous encore une fois qu'en octobre 1941, il n'y avait pas d'hostilités dans le Pacifique et que d'après les renseignements les plus dignes de foi dont disposaient les autorités canadiennes, les hostilités n'éclateraient pas très prochainement. Le télégramme du 26 octobre disant que de l'avis général la guerre en Extrême-Orient était peu probable dans le moment a été cité textuellement. Les témoignages du général Crerar et du général Stuart, donnés plus haut textuellement, sont à l'effet que les renseignements dont ils disposaient en septembre justifiaient l'opinion qu'il resterait suffisamment de temps après l'arrivée à Hong-Kong pour compléter l'entraînement des recrues qui n'avaient pas fait leur période et n'étaient pas parvenues au degré voulu de compétence dans le maniement des armes ou en d'autres choses. A la vérité, la preuve dans son ensemble et particulièrement les témoignages du général McNaughton, du général Crerar et du général Stuart suffisent à me convaincre qu'on aurait eu le temps de parfaire cet entraînement et la conclusion du général Crerar est justifiée, à savoir que le 8 décembre le corps expéditionnaire était prêt de fait à se mesurer à un agresseur numériquement supérieur. A ce sujet nous ne pouvons non plus ignorer la confiante assurance du général Grasett au général Crerar qu'avec deux bataillons additionnels la garnison de Hong-Kong pourrait résister longtemps à toute attaque que les Japonais pourraient déclancher contre elle. Nous ne pouvons pas davantage ignorer le télégramme du 30 octobre qui, comme on l'a déjà observé, semblait indiquer implicitement que l'arrivée de renforts canadiens contribuerait à maintenir la paix. De l'avis du général Crerar, il y avait lieu de croire que l'arrivée du corps canadien à Hong-Kong exercerait une influence favorable au maintien de la paix en Extrême-Orient.

Une autre question relative à l'entraînement du corps expéditionnaire doit être mentionnée. L'expédition fit voile de Vancouver le 27 octobre et mouilla en rade de Hong-Kong le 16 novembre; les hostilités avec le Japon n'éclatèrent que le 8 décembre. Il s'est donc écoulé en tout six semaines au cours desquelles l'entraînement de l'expédition pouvait être poussé—environ trois semaines à bord du navire et trois semaines à Hong-Kong. Le brigadier J. K. Lawson, le colonel Home et le colonel Sutcliffe étaient tous des officiers de

grande expérience et insistaient particulièrement sur l'entraînement. Il est inconcevable qu'ils n'eussent pas profité pleinement de cet intervalle de six semaines pour parer aux déficiences de l'entraînement.

De nombreux témoignages font supposer que l'entraînement a été de fait poussé vigoureusement du 27 octobre au 8 décembre. Avant de quitter Ottawa, le brigadier Lawson demanda des renseignements au sujet des armes au maniement desquelles les deux bataillons n'étaient pas exercés afin de pouvoir aviser aux moyens à prendre pour leur donner cet entraînement à bord.

Dans son rapport écrit peu de temps avant l'arrivée à Hong-Kong, le brigadier Lawson dit ce qui suit:—

L'entraînement se poursuit régulièrement depuis le 30 octobre.

On insiste particulièrement sur la culture physique, le maniement des armes, la P.C.G. (Protection contre gaz), et sur tout autre entraînement spécialisé possible. Des cours spéciaux ont été organisés pour les officiers et les sous-officiers y compris un cours spécial de C.P. pour les plus anciens officiers. Une série de conférences pour les officiers et les sous-officiers brevetés a été inaugurée immédiatement après notre première escale. Ces conférences portent sur les conditions que l'on rencontrera probablement en Extrême-Orient, les races et la religion, la géographie militaire, l'hygiène dans les tropiques, les caractéristiques des troupes de l'armée indienne que l'on rencontrera probablement et l'armée japonaise. Des causeries ont aussi été données à toutes les troupes sur l'assainissement et l'hygiène dans les tropiques et sur la prudence.

Ce rapport est confirmé par l'extrait d'une lettre écrite par l'un des officiers subalternes le 9 novembre et dans laquelle il décrit l'activité à bord. Cet officier dit qu'il se lève à 6 h. 30 a.m. et qu'il assiste à une conférence pour les officiers de 7 h. 15 à 8 h. 15 a.m.; l'inspection a lieu entre 9 h. et 11 h. 30 a.m. et entre 2 h. et 4 h. 30 p.m.; il donne deux conférences par jour; à 4 h. 45 p.m. il assiste à un cours de culture physique pour officiers; ce cours dure une demi-heure; il passe la soirée à l'étude et assiste à une conférence à 10 h. p.m.

Les rapports hebdomadaires envoyés par câblogramme de Hong-Kong indiquent que l'entraînement est mené avec vigueur depuis l'arrivée de l'expédition. Ces messages disent spécifiquement que le maniement des armes est enseigné et que des manœuvres de guerre sont commencées.

PARTIE V—PERSONNEL D'ÉTAT-MAJOR

La requête originale de la Grande-Bretagne mentionnait deux bataillons pour aller rejoindre quatre bataillons impériaux et indiens déjà stationnés là-bas. Plus tard, le 11 octobre 1941, une requête additionnelle demandait au Canada de fournir, s'il était possible, un groupe modifié d'état-major comprenant environ quatre-vingts officiers et soldats. La requête disait clairement que si le Canada ne pouvait pas fournir tout ou partie de ce groupe au moment du départ, le War Office en Grande-Bretagne s'en chargerait, et que l'envoi des deux bataillons ne devrait pas être retardé de ce chef.

Au reçu de ce câble, le chef suppléant de l'état-major (le lieutenant général Stuart) se mit en communication téléphonique avec le colonel Ralston et le général Crerar qui étaient en route pour l'Angleterre. Le général Stuart recommandait la nomination du colonel J. K. Lawson comme commandant du groupe et celle du colonel P. Hennessy comme officier supérieur d'administration. Le colonel Ralston consulta le général Crerar et obtint de celui-ci la recommandation de confier cette responsabilité additionnelle au Canada. Il s'assura si le colonel Lawson pouvait être remplacé dans son poste de directeur de l'instruction sans porter tort à l'instruction militaire au Canada. En conséquence, le colonel Ralston accepta la proposition et en recommanda l'adoption. La question fut alors soumise au ministre associé de la Défense nationale, qui donna également son approbation, et celle-ci fut ensuite confirmée par le Comité de guerre du Cabinet. La Grande-Bretagne fut avisée que le groupe d'état-major serait envoyé et que le départ des deux bataillons n'en serait pas retardé.

Le colonel Lawson fut nommé au commandement de l'expédition canadienne avec le grade de brigadier-général et le colonel Hennessy fut nommé officier supérieur d'administration de l'expédition. Le reste du personnel de l'état-major fut choisi et s'embarqua pour Hong-Kong avec le Royal Rifles et le Winnipeg Grenadiers. Certains détachements spéciaux furent ajoutés à ceux demandés par la Grande-Bretagne et en conséquence le personnel d'état-major qui s'embarqua pour Hong-Kong le 27 octobre comprenait un effectif de 97.

Les fonctions des membres du personnel d'état-major sont naturellement administratives plutôt que militaires. Il est cependant avantageux que ce personnel soit suffisamment entraîné pour pouvoir prendre part au combat en cas de besoin. Tous les officiers du groupe d'état-major sont bien entraînés. Tous les soldats, sauf quatre, avaient servi dans l'armée active pendant plus de seize semaines. Sur ces quatre, un était ouvrier militaire dans l'artillerie, avec 13 semaines seulement de service, deux étaient des prévôts dans la police militaire avec quatorze semaines de service chacun, et l'autre un signaleur qui avait fait quatorze semaines de service. Je suis d'avis que la courte durée de service de ces hommes n'a pas d'importance.

PARTIE VI—DÉTAILS DE L'ORGANISATION DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE

L'arrêté en conseil ordonnant cette enquête, me demandait de procéder à l'examen de l'organisation du corps expéditionnaire à Hong-Kong et d'étudier d'une manière particulière "l'approvisionnement et le maintien du matériel, de l'équipement et des munitions ainsi que leur transport". L'examen des nombreux détails concernant la préparation et le départ du corps expéditionnaire demanda un examen long et quelque peu pénible. Je fus surpris dans une certaine mesure de connaître combien compliqués étaient les préparatifs nécessaires pour une expédition semblable, et le travail accompli en très peu de temps par ceux qui étaient chargés de l'organisation de l'expédition.

Après avoir examiné en détail les mesures prises pour préparer l'expédition, j'ai conclu qu'un seul point nécessitait une étude approfondie dans ce rapport—à savoir: l'approvisionnement et l'expédition du transport motorisé destiné au corps canadien. La Partie suivante s'occupera de ce sujet. Je ne vois aucune utilité à exposer dans leurs détails fastidieux toutes les autres questions concernant l'organisation et le départ du corps expéditionnaire—elles ont toutes été réglées avec succès et ne donnent lieu à aucune question possible. Il suffit de terminer par quelques déclarations générales sur l'organisation du corps expéditionnaire.

L'approvisionnement d'un corps semblable se répartit sous trois chefs—magasin général, magasin technique et transport motorisé—chacun d'entre eux administré par un directeur dans le service du maître général de l'artillerie. Le magasin général comprend tous les approvisionnements sauf les armes, les munitions et le transport motorisé. Tout le matériel du magasin général fut fourni au corps expéditionnaire à Hong-Kong et fut mis à bord des navires transportant les troupes vers leur destination.

Le magasin technique comprend les armes, les munitions et le matériel nécessaire de réserve, parties de rechange, outils, etc. Une liste du matériel fourni fut déposée en même temps qu'une autre liste montrant sous quels rapports le magasin technique ne contenait pas tout le matériel prescrit. Cette insuffisance de matériel fit le sujet de communications entre les quartiers généraux canadiens et britanniques. Il n'y avait aucun fusil anti-tank *Boys* disponible au Canada en octobre 1941. Il était alors aussi impossible de se procurer au Canada des munitions pour les mortiers de 2" et 3". On rapporta ces faits aux autorités britanniques. Leur réponse exprimait leur satisfaction au sujet du matériel que les unités canadiennes emporteraient avec elles à Hong-Kong et déclarait que le manque de fusils anti-tank *Boys* serait comblé dès que les sources britanniques pourraient permettre la livraison de ces armes directement à Hong-Kong. Quant aux munitions pour les mortiers, le War Office prit des mesures pour effectuer une livraison hebdomadaire de ce matériel à Hong-Kong et déclara qu'on pourrait disposer immédiatement de certaines quantités de munitions pour mortiers à même les réserves déjà établies à Hong-Kong. Sauf ce matériel manquant, les approvisionnements complets du magasin technique, avec de grandes réserves, furent fournis par le Canada et s'acheminèrent avec le corps expéditionnaire vers Hong-Kong.

Laissant de côté, pour le moment, la question du transport motorisé, je crois que le corps expéditionnaire à Hong-Kong était complètement et convenablement équipé. Un des officiers supérieurs du quartier général de la Défense nationale déclara qu'il croyait que "les deux bataillons quittèrent ce pays mieux équipés que toute autre unité qui ait jamais quitté les rives de ce pays".

PARTIE VII—TRANSPORT MÉCANIQUE

On peut dire en général que le transport mécanique s'exécute sous la direction du maître général de l'artillerie et que "les mouvements de troupes d'animaux et de matériel par mer, par terre et par air" relèvent du quartier-maître général. Le régisseur des transports est un civil: c'est un fonctionnaire du ministère des Transports, qui fut nommé le 16 novembre 1939. Nous parlerons plus loin plus au long de ses fonctions.

Le câblogramme du 9 octobre demandait au quartier général de la Défense nationale si la totalité ou une partie du corps canadien serait prête à s'embarquer sur un navire appelé l'*Awatea* qui pourrait partir de Vancouver entre le 20 octobre et la fin de ce mois. Le message déclarait qu'une autre chance de voyage direct ne se présenterait probablement pas avant deux mois et faisait remarquer l'importance de profiter de l'*Awatea* si c'était possible. On donnait à entendre que les bataillons devaient atteindre l'effectif le plus élevé des bataillons d'infanterie, mais que le nombre des véhicules de transport pouvait être diminué, et que l'officier commandant général de Hong-Kong avait été prié de faire des suggestions quant à l'importance du matériel et des transports qu'il faudrait fournir, y compris les voiturettes. On déclara aussi que le quartier général canadien de Londres devait être averti avant le 15 octobre si des arrangements pouvaient se compléter au Canada assez tôt pour le voyage de l'*Awatea*.

A l'assemblée des directeurs tenue le même jour, soit le 9 octobre à trois heures de l'après-midi, il fut décidé que l'expédition devrait être prête pour le départ du 27 octobre, vu que d'autres mouvements de troupes devaient avoir lieu entre les dates déjà mentionnées (du 20 octobre au 31) et que les wagons n'étaient pas suffisants pour assurer tous ces transports en même temps. On décida aussi qu'il fallait se préparer pour envoyer les premiers renforts avec les troupes et que, en attendant d'autres instructions de Londres au sujet des transports, il faudrait s'assurer de tous les transports possibles en wagons fermés. Le capitaine (devenu le major) James, du directorat de la mécanisation dans la division du maître général de l'artillerie, entreprit de procéder aux arrangements pour assurer le transport. Ceux-ci, comprenant 212 véhicules en tout, consistaient en:

- 45 motocyclettes
- 6 camions légers Ford
- 57 transporteurs universels
- 63 camions de 15 quintaux
- 2 citernes à eau de 15 quintaux
- 39 camions de trois tonnes

Le onze octobre, le quartier général militaire du Canada à Londres câbla les détails de l'équipement et des transports à fournir. Le message demandait que, pour effectuer une économie de temps et d'expédition, il faudrait, autant que possible, transporter avec les troupes les armes, les véhicules et les munitions.

A cette époque, on ne put obtenir du Canada que deux citernes à eau du type voulu et l'on prit des mesures pour substituer des camions de quinze quintaux à ceux de huit.

A une autre réunion tenue le 14 octobre, les directeurs s'occupèrent des préparatifs. Le major James y déclara qu'il avait fait des arrangements pour les 212 véhicules. A cette réunion, il fut décidé que les divers directeurs de la division du maître général de l'artillerie devaient coordonner leur travail avec celui de l'officier de la division du quartier-maître général chargé des mouvements de troupes et des approvisionnements (le colonel Spearing), et avec

celui de l'officier chargé de l'administration du corps lui-même (le colonel Hennessy).

Il convient de dire immédiatement, bien qu'à ce moment-là nous n'eussions pas ces renseignements, que l'*Awatea* n'avait pas un assez fort tonnage pour porter ses provisions, les troupes, les bagages, les armes, les munitions, les équipements et les véhicules de transport mécanique. Il n'est pas absolument certain que les autorités britanniques aient été au courant de cet état de choses; mais nous avons lieu de croire qu'elles le soupçonnaient, car le message du 11 octobre demandait de transporter, avec les unités de combat, "autant d'armes, de véhicules et de munitions". Je suppose que cela veut dire autant que possible par rapport au tonnage du vaisseau.

L'*Awatea* était un bateau d'environ 500 passagers. Il avait été réparé pour loger 2,000 hommes de troupes. Une fois le bateau chargé de ses provisions, des armes, équipements, munitions et bagages de troupes, il ne restait plus que 10,000 à 12,000 pieds cubes d'espace. Les véhicules de transport mécanique comprenaient à eux seuls cinquante fourgons occupant un espace de 125,000 pieds cubes. La capacité de chargement de l'*Awatea* était de 45,000 pieds cubes seulement.

Il n'y avait aucun autre vaisseau de disponible et il n'y en a pas eu avant le 28 octobre, alors qu'un cargo américain enregistré sous le nom de *Don Jose* vint mouiller à Vancouver et se chargea des véhicules. Si l'expédition s'était embarquée à bord de l'*Awatea*, tel que prévu, comme le War Office en avait souligné l'importance le 9 octobre, la plupart des moyens de transport mécanique seraient restés en arrière et, comme le disait le War Office le 9 octobre, il n'y aurait pas eu d'autre occasion de l'expédition.

Le ou vers le 21 octobre, nous avons entrevu la possibilité d'obtenir un autre bateau, et alors tous les véhicules, excepté un wagon rempli de pièces accessoires, qui ne partit pas d'Oshawa avant le 28 octobre, ont été chargés à bord de ce second bateau, qui a quitté Vancouver le 4 novembre.

Ce bateau avait une autre cargaison à charger mais nous avons pu obtenir de l'espace. Nous avons dû convaincre ses agents de mettre de côté 75,000 pieds de bois à destination de Hong-Kong. Le *Don Jose* devait aller à Shanghai, Hong-Kong et Manille, mais suivant des instructions reçues des autorités navales américaines par le capitaine, le vaisseau s'est dirigé sur Honolulu et de là vers Manille où il est arrivé le 12 décembre et d'où, à la suite de la déclaration de guerre, des arrangements ont été faits pour laisser à l'armée américaine des Philippines les véhicules qu'il transportait. Sans cet écart commandé par les autorités supérieures, le *Don Jose* devait, dans des conditions normales, parvenir à Hong-Kong le 6 décembre. Sa vitesse ordinaire était de 11½ à 12 nœuds et au cours du voyage de Vancouver à Honolulu il atteignait en moyenne 10½ nœuds. Cet insuccès n'était d'aucune façon dû à la négligence des fonctionnaires canadiens responsables du transport des véhicules.

Comme je l'ai mentionné déjà, il y avait à bord de l'*Awatea* un espace libre de 10,000 à 12,000 pieds cubes au moment de son départ, et il avait été longuement question de la raison qui l'empêchait de se charger de quelques-uns de ces véhicules.

On a déjà fait remarquer qu'à la réunion des directeurs, le 14 octobre, le major James avait dit que les dispositions nécessaires avaient été prises pour le transport des 212 véhicules. Il avait fait des arrangements avec les manufacturiers pour que ces véhicules soient emballés et placés dans les wagons entre le 13 et le 16 octobre. Ils ne sont pas parvenus à Vancouver comme c'était convenu parce que le régisseur des Transports a arrêté l'envoi le 15 octobre, sachant que le tonnage de l'*Awatea* n'était pas suffisant et qu'il n'y avait aucun autre vaisseau disponible à Vancouver à ce moment-là, et qu'on ne supposait pas qu'il y en aurait un plus tard. Le régisseur, prévoyant que ces véhicules pouvaient être expédiés d'un port américain et transportés sur des

lignes américaines de chemin de fer, et que dans ce cas ils ne seraient pas du tout envoyés à Vancouver, avait donné ordre d'arrêter l'envoi.

Dans une lettre datée du 15 novembre 1941, écrite à bord, le brigadier-général Lawson se plaint que "malgré mes représentations réitérées auprès du quartier général de la Défense nationale sur la nécessité de nous faire accompagner par au moins une partie de notre matériel de transport, aucune partie de notre M.T. (transport motorisé) n'était apparemment arrivée à Vancouver le 27 octobre et en conséquence nous avons été obligés de nous embarquer sans lui, malgré deux cales presque vides".

La déclaration à l'effet que deux cales étaient vides doit être acceptée sous réserve du fait qu'elles contenaient en réalité une grande quantité de marchandises, mais il faudra examiner les raisons pour lesquelles l'espace, incontestablement vide, qui restait dans ces cales, n'a pas été employé pour quelques véhicules.

Comme il a déjà été dit, le régisseur des transports avait mis son ordre d'arrêt en vigueur le 15 octobre. Il paraît qu'il n'avait été avisé du projet d'envoi des véhicules que le 14 octobre, et ce jour-là, lui ou son adjoint, M. Connor, avait reçu un coup de téléphone du major James qui demandait pourquoi aucun des véhicules n'avait quitté l'usine. Le major James avait appris la chose un peu plus tôt le même jour en parlant à un représentant des manufacturiers. Il appert qu'à ce moment le major James s'imaginait que quelqu'un avait déjà communiqué avec le régisseur des transports, probablement les manufacturiers intéressés ou le colonel Spearing. Le colonel Spearing, de son côté, a dit qu'il ne se reconnaissait aucun devoir à remplir au sujet des véhicules. En conséquence, il sera utile d'examiner quelle était la méthode prescrite avant cette époque pour l'expédition à l'étranger de véhicules motorisés emballés et quelle était la pratique adoptée, ainsi que les différentes fonctions du régisseur des transports, du contrôle des mouvements (colonel Spearing) et du directeur de la mécanisation.

Le poste de régisseur des transports a été créé par un arrêté en conseil du 15 novembre 1939. Ce fonctionnaire a été chargé de déterminer la préférence ou priorité à accorder, sur la demande du Gouvernement ou de particuliers, aux mouvements de matériaux, troupes ou forces navales d'un point à un autre du Canada. Les ordres du régisseur des transports ont été rendus obligatoires pour toutes les personnes intéressées dans ces mouvements ainsi que pour tous les propriétaires ou affrêteurs de navires britanniques enregistrés au Canada dans lesquels on aurait besoin d'espace. Il devait également collaborer avec le British Ministry of Shipping pour tout ce qui se rapportait au transport de troupes, forces navales, matériaux et approvisionnements requis par le Gouvernement britannique pour la poursuite de la guerre. Le 16 novembre 1939, M. T. C. Lockwood a été nommé à ce poste.

A la suite d'une réunion, tenue le 6 février 1940, à laquelle assistaient le colonel H. O. Lawson, directeur des munitions et approvisionnements dans le service du quartier-maître général, le colonel Spearing, M. Liberty, du ministère des Transports, et le capitaine Forester, du corps d'artillerie, l'ordonnance de routine n° 318 fut édictée le 7 février 1940. C'est une ordonnance du service du quartier-maître général, mais elle est obligatoire pour l'ensemble de l'armée. Cette ordonnance s'applique "aux mouvements d'effets et de véhicules non accompagnés" destinés à l'exportation. L'explication donnée dans les témoignages indique que cela signifie les effets et les véhicules qui n'accompagnent pas les troupes voyageant par route ou par rail. Comme les véhicules dans le cas de l'expédition de Hong-Kong, ne devaient pas accompagner les troupes dans leur voyage par rail, cette ordonnance leur était manifestement applicable.

L'ordonnance stipule qu'avant l'expédition, "l'expéditeur" doit obtenir un permis du régisseur des transports et le remettre au chemin de fer, et que lors-

que l'expédition est "ordonnée", l'expéditeur doit recevoir l'ordre d'informer le contrôle des mouvements de la description complète de l'expédition, de sa route et des numéros de wagons. Les expéditions doivent être consignées à l'officier du transit de l'artillerie au port. Dès que le Contrôle des mouvements reçoit les renseignements ci-dessus, cet officier doit aviser, entre autres, le régisseur des transports des renseignements qu'il a reçus. L'officier de transit de l'artillerie au port doit faire en sorte que tous les envois soient "préparés pour l'expédition", c'est-à-dire, je suppose, le chargement, et tous les matériaux restent à sa charge jusqu'au moment où ils sont placés à bord. Le paragraphe 7 de l'ordonnance dit: "La Régie des déplacements est responsable des mesures à prendre pour trouver de l'espace à bord. Ces mesures doivent être prises par l'intermédiaire du régisseur des transports".

Bien que, tel que mentionné plus haut, cette ordonnance s'applique au matériel de transport mécanique en caisses, à destination d'outre-mer, la preuve établit que, peu après son adoption, elle fut jugée impraticable à l'égard de ce genre de matériel, qui s'expédiait régulièrement en Angleterre. La pratique suivie en pareil cas était la suivante:—

- (1) L'état-major général devait prévenir le directeur de la mécanisation que des véhicules étaient requis, d'après une certaine échelle, pour les diverses troupes.
- (2) Là-dessus, le directeur devait, d'après l'échelle en question, estimer le nombre et le type de véhicules requis et donner au ministère des Munitions et des Approvisionnements, un ordre d'acheter chez le manufacturier.
- (3) Le Régisseur des transports recevait le bordereau de production énumérant le nombre, le type et la destination, et devait émettre les permis d'expédition et indiquer aux manufacturiers la date des expéditions à faire. De plus, le régisseur devait s'entendre avec le Ministère britannique des expéditions maritimes sur l'espace de chargement requis.
- (4) Le destinataire de ces expéditions était l'officier des transports de l'intendance posté au port d'expédition, ou un officier désigné sous le nom d'officier des expéditions militaires, qui, de concert avec la compagnie de navigation, voyait effectivement au chargement à bord du navire.

On sait très bien que la Régie des déplacements n'a rien à voir dans de telles expéditions et que les fonctions de la Direction de la mécanisation se terminaient une fois la commande donnée au ministère des Munitions et des Approvisionnements, à l'exception des questions de comptabilité.

Toutefois, pour ce qui est des expéditions isolées de véhicules en caisses vers des pays tels que les Antilles, l'Islande ou Terre-Neuve, il y a conflit de preuve quant à la pratique suivie.

D'une part, le major James a déclaré qu'en pareil cas, sa Direction fournissait à la Régie des déplacements les détails relatifs aux véhicules en question, qui avaient déjà été commandés par l'entremise du ministère des Munitions et des Approvisionnements, ce ministère étant chargé de la mise des véhicules à bord des wagons. La Direction de la mécanisation avertissait aussi la Régie des déplacements des numéros et de la destination des wagons. En ce qui a trait aux véhicules entreposés par la division de l'intendance même, le major James fournissait à la Régie des déplacements un mémoire des quantités et des types, et priait cette dernière de prendre les dispositions voulues quant à l'espace requis.

M. Connor déclara qu'après avoir reçu de la Régie des déplacements les détails voulus sur le nombre, le type et la destination des véhicules il émettait des permis d'expédition et ordonnait au manufacturier d'expédier vers le port, après s'être assuré qu'on avait assez d'espace de chargement.

On voit que cette manière de procéder est généralement conforme à l'Ordonnance courante n° 318. Le major James a dit qu'il suivait les termes de cette ordonnance relativement à de telles expéditions. D'autre part, le colonel Spearing déclare que depuis le mois de mars 1940 il n'a rien à faire avec le mouvement des véhicules en caisses et que, de fait, aucun véhicule en caisses n'a été envoyé vers des pays tels que les Antilles, l'Islande ou Terre-Neuve.

Ce conflit de preuve peut jeter quelque lumière sur ce qui s'est produit, de fait, à propos de la manutention de quelque vingt véhicules destinés à l'*Awatea*, lorsqu'on pensa qu'il y avait de l'espace libre à bord de ce navire. Il est nécessaire de considérer assez soigneusement le rôle joué par les divers fonctionnaires qui ont rendu témoignage à ce sujet.

On se souviendra qu'au soir du 15 octobre, le régisseur des transports avait arrêté l'expédition des véhicules à cause du manque d'espace à bord de l'*Awatea*. On se souviendra aussi que le régisseur entendit tout d'abord parler de cet envoi de véhicules le 14 par le major James qui, de son côté, avait appris des compagnies d'automobiles que les véhicules ne partiraient pas.

Bien que le major James dise que, dans le cas d'envois particuliers de véhicules motorisés en caisse, à des endroits tels que les Antilles, l'Islande ou Terre-Neuve, son directeur fournirait des détails concernant les véhicules à la régie de déplacement, ainsi que le numéro des wagons et leur destination, il ne l'avait pas fait dans le cas des véhicules destinés à Hong-Kong. Le major Gwynne, adjoint du colonel Spearing, reçut toutefois du major James une liste des véhicules, le 13 octobre, mais ni le major Gwynne ni le colonel Spearing ne reçurent les numéros des wagons. Si l'ordonnance 318 avait été strictement observée, le directeur de la mécanisation aurait fourni la liste, s'il était l'expéditeur, ou dans le cas contraire il aurait prié l'expéditeur, probablement le manufacturier, de le faire. Le major James, dans son témoignage, a dit qu'il avait cru avoir accompli son devoir lorsqu'il eut conclu les arrangements pour faire emballer les véhicules et les placer à bord des wagons. A ce point de vue, l'ordonnance 318 ne fut pas parfaitement observée par lui ou ses aides. Elle ne fut pas observée du tout, toutefois, par la régie de déplacement qui, bien qu'elle ait reçu les détails concernant les véhicules, le 13 octobre, n'a rien fait pour communiquer avec le régisseur des transports. Il y a donc eu un manquement à cet endroit et à venir jusqu'à cette date, c'est-à-dire jusqu'au 14 octobre, de la part de ces deux divisions du quartier général de la Défense nationale. Ceci ne change rien cependant au fait qu'il n'y avait pas d'espace pour les véhicules à bord de l'*Awatea* et que le régisseur des transports ne leur aurait pas permis de partir tant qu'il n'y aurait pas eu d'espace pour eux. Cela peut avoir une certaine conséquence, toutefois, quant aux vingt véhicules qu'on tenta plus tard d'expédier pour chargement à bord de l'*Awatea*.

Il existe, de plus, une autre preuve portant sur la question de savoir à qui incombe la responsabilité de l'expédition par voie ferrée des véhicules motorisés. La réunion des directeurs du 14 octobre, à laquelle il a déjà été fait allusion, avait convenu que les directorats de la division des magasins s'entendraient avec la régie des déplacements et le colonel Hennessy au sujet de ce déplacement. Le colonel Spearing déclara à cette réunion que l'*Awatea* ne semblait pas capable de prendre tous les véhicules. Il devait s'assurer s'il y aurait de l'espace pour prendre quelques véhicules et par quels moyens on pourrait expédier le reste. Il fut absolument admis à cette réunion que les fournitures, l'équipement et les armes devaient avoir la priorité. A la suite de cette réunion, il y eut une discussion à laquelle le major James n'assista pas, mais le colonel Spearing était présent, lui, lorsqu'il fut convenu que le navire prendrait tout ce qu'il pourrait.

C'était au matin du 14 octobre, et avant la réunion de cette date, qui eut lieu l'après-midi, que le major James apprit des compagnies d'automobiles que, tandis qu'elles chargeaient les véhicules à bord des wagons, elles n'avaient pas reçu de permis du régisseur des transports; c'est pourquoi il avait appelé M.

Connor et celui-ci à son tour avait discuté avec le colonel Spearing le déplacement proposé. Le colonel Spearing devait envoyer le nom du vapeur en code à M. Connor, afin que M. Connor puisse s'assurer de sa capacité de chargement.

Avant d'assister à la réunion du 14 octobre, le colonel Spearing s'entretint également avec le commandant German au quartier général de la marine et lui demanda de vérifier si l'*Awatea* pourrait prendre "40 et quelque chargements de wagons de véhicules motorisés en caisses et au moins 10 chargements de wagons d'autres fournitures." Le colonel Spearing rédigea aussi un mémoire de cet entretien à l'époque. Il se lit comme suit: "Je lui ai aussi dit que je faisais des arrangements pour que les véhicules arrivent le 25 et les autres fournitures le 26 pour être chargés." Les renseignements concernant les véhicules donnés par le colonel Spearing au commandant German au cours de cet entretien provenaient d'une liste que le major James avait transmise la veille à son adjoint, le major Gwynne.

A la réunion des directeurs, tenue dans l'après-midi du 14, le major James remit au colonel Spearing une liste plus circonstanciée des 212 véhicules, contenant des renseignements qui ne figuraient pas sur la liste remise au major Gwynne, y compris le nom du destinataire qui était "le commandant du Corps "C", s/de l'officier d'intendance Vancouver". Bien que le colonel Spearing et le major James se soient rendus à la réunion, sachant que les véhicules n'étaient pas encore en route parce qu'on n'avait pas demandé l'autorisation du régisseur des transports, ni l'un ni l'autre n'en fit mention à ce moment-là. Ces deux officiers auraient dû naturellement s'entendre sur les mesures à prendre pour que les véhicules soient envoyés et reçus à temps et le procès-verbal de l'assemblée mentionne que ces deux officiers, ainsi que certains autres, devaient coordonner leurs efforts. Le major James quitta la réunion avec l'idée que désormais la question devait être réglée entre le colonel Spearing et le régisseur des transports. Le colonel Spearing, cependant, dit qu'il devait n'avoir rien à faire avec le transport des véhicules. Il déclare que non seulement il n'avait rien eu à faire auparavant avec le transport des camions automobiles mis en caisses, mais qu'il avait compris d'après un mémoire daté du 11 octobre qu'il avait reçu du directeur de la motorisation qu'aucun camion automobile n'accompagnerait l'expédition. J'ai lu ce mémoire. Il y est dit simplement que les bataillons en quittant leur district militaire respectif n'apporteraient avec eux aucun camion automobile. Cela s'applique naturellement aux camions jusque là à la disposition de ces bataillons et non aux nouveaux véhicules provenant des manufactures et destinés à l'expédition. De toute façon, le 13 octobre, l'adjoint du colonel Spearing avait en main la liste de ce qui devait être expédié et le colonel Spearing lui-même connaissait tous les détails hors de la réunion et avant la réunion du 14 octobre. Tous les doutes au sujet des camions automobiles qui devaient accompagner l'expédition, devaient être dissipés complètement à ce moment-là; il fut chargé alors de s'assurer si quelques véhicules pouvaient être transportés à bord de l'*Awatea* et quel vaisseau serait disponible pour le reste.

Le 15 octobre, le colonel Spearing écrivit au régisseur des transports lui donnant des détails sur le transport, y compris 50 wagons de véhicules et de pièces de rechange. Le régisseur des transports ne reçut cette communication que le 17 octobre. Entre temps, l'expédition de tous les véhicules avait été retardée.

Dans une conversation avec M. Connor, le matin du 14 octobre, le colonel Spearing avait informé ce dernier que le trafic à destination de Vancouver devait être consigné à l'Officier d'intendance préposé au transit à cet endroit. Le colonel Spearing déclare qu'il ne savait pas s'il y aurait un tel officier à Vancouver mais s'il n'y en avait pas "quelqu'un" pourrait le remplacer pour s'occuper de ce transport en particulier. En fait aucun officier d'intendance ne fut désigné et dans les détails de l'expédition remis au colonel Spearing par le major James à la réunion du 14 octobre, il fut clairement établi que le destinataire était l'officier commandant le Corps "C" aux soins de l'"officier d'intendance", Van-

couver. Cet officier est stationné en permanence à Vancouver. Pour qu'il y ait un officier d'intendance préposé au transit, il aurait fallu qu'il fût désigné par Ottawa pour ce transport en particulier. L'adresse donnée contenait aussi les mots "En transit". Cela voulait dire évidemment que le matériel était envoyé au soin de l'officier d'intendance à Vancouver, pour réacheminement. Cela ne signifiait pas "Officier d'intendance préposé au transit."

Le colonel Spearing ne corrigea pas le renseignement donné à M. Connor et plus tard M. Connor envoya une lettre adressée à l'Officier d'intendance préposé au transit. Après quelques voyages, elle parvint au lieutenant Winter qui avait été envoyé par Ottawa pour surveiller le chargement du navire. Un délai dans la livraison de la lettre n'aurait peut-être eu aucune conséquence sur le chargement de l'un quelconque des véhicules sur l'*Awatea*, mais il s'agit d'un incident qui avec un peu de soin eût pu être évité.

A la suite de la discussion à la réunion ou après la réunion du 14 octobre, sur l'avantage de placer à bord de l'*Awatea* autant de véhicules que possible, le brigadier général Macklin eut certains entretiens avec le brigadier général Lawson sur la sorte et le nombre de véhicules à placer à bord en attendant que le colonel Spearing se renseigne sur l'espace disponible. Le brigadier Macklin se tint constamment en communication avec le colonel Spearing après le 14 octobre, mais ce ne fut que le 18 octobre que le brigadier Macklin fut informé par le colonel Spearing qu'il y aurait peut-être de 10,000 à 12,000 pieds cubes d'espace disponibles pour les véhicules à bord de l'*Awatea*.

Sur réception de ce renseignement, le brigadier Macklin établit avec le brigadier Lawson une liste des véhicules qu'on projetait d'envoyer et donna cette liste par téléphone au major James en lui disant qu'il était possible que l'espace mentionné plus haut fut disponible et de s'attendre à une nouvelle communication de sa part ou de la part du colonel Spearing. Le major James se tint en communication constante avec le colonel Spearing, du 14 ou 18 octobre, pour s'assurer si le régisseur des transports avait autorisé l'expédition des véhicules, car quelques-uns étaient déjà sur des wagons et des frais de surestaries étaient envisagés. Le colonel Spearing devait avertir le major James dès qu'il disposerait d'un second vaisseau. Le major James laissa des instructions à son adjoint, le lieutenant Findlay, d'attendre la nouvelle et ensuite de se mettre en relation avec M. Connor. Le 20 octobre, le lieutenant Findlay reçut du brigadier Macklin lui-même la liste définitive. Ce ne fut par conséquent que le 20 que le major James ou son adjoint, reçut les renseignements nécessaires sur les véhicules qui devaient être chargés. Avant que le major James ait laissé son bureau le 18, il s'était renseigné auprès des manufacturiers sur le contenu des wagons chargés et sur les numéros de ces wagons de sorte qu'en recevant de nouvelles instructions comme le lui avait indiqué le brigadier Macklin, lui-même ou le lieutenant Findlay serait en mesure de spécifier les wagons en cause. Le major James a donc donné à ces détails la plus grande attention.

En recevant la communication du brigadier Macklin, le lieutenant Findlay se mit immédiatement en relations avec M. Connor, lui donnant la liste des véhicules et l'informant qu'il y avait quelque 12,000 pieds cubes d'espace libre et qu'il était urgent qu'on autorisât et qu'on effectuât l'expédition des vingt véhicules. N'ayant pas appris de M. Connor ce que celui-ci avait fait, le lieutenant Findlay fit rapport au brigadier Macklin le 21 octobre. Jusqu'à ce moment-là ce dernier n'avait pas été tenu au courant ou ne se rendait pas compte que l'expédition des camions automobiles avait été retardée. Il déclara qu'il les croyait en route pour Vancouver. En apprenant les faits du lieutenant Findlay, il téléphona au colonel Spearing qui l'informa qu'en ce qui concernait les 20 véhicules en cause il n'y avait pas d'embargo et qu'ils étaient en route pour Vancouver. Sur la suggestion du colonel Spearing, le brigadier général Macklin se mit en communication avec M. Connor et fit confirmer ce qui précède. Le colonel Spearing s'était mis en relation avec M. Connor le 20, pour l'informer de

l'espace estimé disponible. M. Connor, en informant le brigadier général Macklin que ces véhicules étaient en route, lui avait dit que bien que l'on se proposait de placer à bord de l'*Awatea* autant de véhicules que possible, les autorités militaires devraient s'occuper de régler la question de priorité s'il était impossible de charger tous les véhicules. Le brigadier Macklin entreprit de s'occuper de la question de priorité. Il le fit en informant le commandant de l'expédition (le brigadier général Lawson) et le capitaine d'état-major (capitaine Bush) de la situation et en remettant à chacun d'eux, le 22 octobre, avant qu'ils quittent Ottawa, un mémoire établissant ces faits. Après cela, personne au quartier général de la Défense nationale ne fit quoi que ce soit au sujet de ces vingt véhicules. La chose fut laissée entre les mains du régisseur des transports.

Les témoignages établissent clairement qu'à ce moment-là on avait simplement estimé l'espace disponible à bord de l'*Awatea*. Dans un câblogramme du brigadier Macklin, en date du 20 octobre, au Commandant britannique à Hong-Kong, il est déclaré :

A cause de l'espace limité à bord de l'*Awatea* un très petit nombre de camions automobiles, probablement entre douze et dix-huit, peuvent être envoyés avec les troupes. Le reste doit être expédié par un autre vaisseau sur lequel nous n'avons aucun renseignement.

Le colonel Spearing ne savait pas que la forme et le nombre de caisses qui pourraient être incluses dans cet espace devaient être calculés. Le colonel Spearing a témoigné que, dès le 10 octobre, il en était venu à la conclusion que les pièces de transport motorisé requises par les bataillons ne pouvaient être transportées à bord du navire avec les troupes, mais qu'il ne fit rien à ce propos avant le 14, car il croyait que les troupes n'emporteraient pas de véhicules. Ce fut cette journée-là qu'il évalua l'espace qui serait libre pour les véhicules. Le 16, il reçut de la marine une confirmation quant à la capacité totale du navire et ce fut le 18, comme la chose a déjà été mentionnée, que le brigadier général Macklin, à la suite de ses entretiens avec le colonel Spearing et le brigadier général Lawson, put préparer sa première liste provisoire, à laquelle il a déjà été fait allusion.

Pour en revenir à M. Connor, comme il avait eu des nouvelles du lieutenant Findlay et du colonel Spearing le 20 octobre, avant de permettre la livraison des vingt véhicules il télégraphia à l'agent du navire, M. P. B. Cooke, à Vancouver, afin qu'il vérifie si l'espace censé disponible l'était vraiment. La réponse qu'il reçut ne répondit pas à sa question mais M. Connor décida de laisser partir les véhicules quand même. Il téléphona par conséquent aux manufacturiers en leur donnant ordre d'expédier et il émit les permis nécessaires. Le lendemain, M. Connor télégraphia à M. Cooke en l'avisant que les vingt véhicules avaient été expédiés et en lui donnant une idée de la quantité, du type et du poids, et en ajoutant que les numéros des wagons contenant ces véhicules suivraient.

Ces wagons furent expédiés par fret sur manifeste, soit le service le plus rapide. A moins d'employer un train spécial, il n'y avait pas de moyen plus rapide de faire l'expédition. Il a été prouvé que, si ces wagons avaient quitté Toronto (qui est le point de réunion pour ce trafic) à 8 h. du matin le 21, ils seraient arrivés à Vancouver à 9 h. du soir le 27 octobre, une demi-heure avant le départ de l'*Awatea*. M. Connor donna ordre de faire partir les wagons d'Oshawa et de Windsor respectivement dans l'après-midi du 20. Les trois wagons d'Oshawa quittèrent Toronto à 8 h. du matin le 21 octobre, mais le wagon parti de Windsor n'arriva pas à temps à Toronto et, par conséquent, ne partit qu'à 8 h. du matin le 22. Les trois wagons arrivèrent à Vancouver au matin du 28, neuf heures en retard. Ils avaient perdu du temps entre Moose-Jaw et Vancouver, à cause du grand nombre de trains de marchandise qui se dirigeaient vers l'Est et des trains spéciaux de voyageurs allant vers l'Ouest. Le quatrième wagon fut retardé par un coussinet échauffé et perdit une journée complète à Winnipeg, n'arrivant à Vancouver que le 29 octobre.

Durant le parcours de ces wagons à travers le pays, M. Connor resta en contact avec les chemins de fer et leur fit comprendre l'urgence de cet envoi. Le 25 octobre, il lui devint évident que les wagons n'arriveraient pas à temps, bien qu'il soutienne que ni lui ni M. Lockwood ne furent informés de la date du départ, mais simplement des dates du chargement, nommément les 24, 25 et 26. D'après la lettre de M. Connor à M. Cooke, écrite le 21 octobre, il ressort qu'il ne fut jamais sûr que ces véhicules arriveraient à temps et qu'il doutait même qu'on pût trouver de l'espace à bord du navire pour charger ces lourdes caisses contenant les véhicules. Le 21 octobre, M. Connor avait appris des autorités britanniques de la navigation à Montréal qu'un autre navire serait probablement disponible à Vancouver pour y être chargé, le 28, et sur ce il émit des permis et donna ordre aux compagnies d'automobiles d'expédier les 212 véhicules qui restaient ce jour même. Le lendemain, on confirma définitivement à M. Connor la possibilité d'obtenir un second navire.

A Vancouver, en plus de M. Cooke, M. Clendenning, le représentant du ministère britannique des transports de guerre, savait que les vingt véhicules étaient en route. Le lieutenant Winter, qui aidait le lieutenant-colonel Henderson, inspecteur des services des magasins à Vancouver, à surveiller le chargement fut avisé le 25 et le 26 octobre, par l'agent du chemin de fer à Vancouver, quant au trajet des quatre wagons.

Le 26 octobre, le colonel Anderson reportait au colonel Switzer à Ottawa, qu'aucun transport motorisé n'était arrivé. Le colonel Switzer en avertit le major James qui déclara alors qu'il y avait un deuxième navire, mais il ne fit rien. Je ne doute pas que ce que le lieutenant Winter savait, le colonel Anderson le savait aussi.

Le 25 octobre, le major Gwynne avait informé le capitaine Bush, le capitaine d'état major du corps "C", que les véhicules n'arriveraient pas avant l'heure du départ. Sans aucun doute, ceci a dû être rapporté au brigadier général Lawson. Aussi, ce jour-là, le capitaine du navire déclara au major Gwynne que, même si les véhicules arrivaient, il ne pourrait pas les prendre à bord, donnant comme raison que le navire partait pour un long voyage, qu'il aurait probablement à faire un détour et qu'il avait besoin d'huile combustible supplémentaire. Le soir du 27 octobre, avant que le navire partit, le capitaine du navire déclara de nouveau au major Gwynne et à M. Cooke, le gérant des agents du navire, que même si les véhicules arrivaient il ne pourrait pas les prendre à son bord à moins de retirer au moyen de pompes quelques cent tonnes d'huile. Bien que M. Cooke dise que tel est le cas, il ajoute que si les véhicules étaient arrivés avant le départ du navire, cette huile aurait été retirée et on aurait chargé les véhicules. Ceci ne semble pas cadrer avec l'opinion du capitaine d'après laquelle il avait besoin de cette huile combustible, mais je ne comprends pas le témoignage du major Gwynne qui affirme que le capitaine Martin était disposé à se passer de cette huile.

Si, lorsqu'il se rendit compte, le 10 octobre, que l'*Awatea* ne pouvait pas prendre tout le transport motorisé à son bord le colonel Spearing avait immédiatement pris les mesures nécessaires pour s'assurer de la capacité de chargement du navire et, d'après ce qu'il connaissait par expérience de l'espace requis pour transporter le reste de l'équipement et du fourniment, s'il avait indiqué quel serait l'espace disponible, les vingt véhicules auraient pu être expédiés à temps et parvenir à l'*Awatea* assez tôt pour être chargés le 24 octobre. Si la chose avait été faite, je suis d'avis, d'après toute la preuve, qu'il est très probable qu'ils auraient été pris à bord. Je veux parler non seulement de ce point saillant du travail du colonel Spearing mais de tout son témoignage, dont j'ai déjà parlé assez longuement, et je ne crois pas qu'il ait été aussi vigilant qu'il aurait dû l'être. Dans l'exercice de ses fonctions, il a sans doute vu au transport de centaines de milles de soldats et de leur équipement et je n'ai aucune raison de douter qu'il l'ait fait de façon tout à fait efficace mais je crois qu'en cette occasion il y a eu un certain

manque d'énergie, quelle qu'en aurait pu être la cause. En guerre, l'énergie est peut-être la vertu la plus importante, elle doit être sans doute guidée par la science et le jugement mais, sans énergie, la science et le jugement sont vains. Il reste la question de savoir si les vingt véhicules expédiés à la date où ils l'ont été auraient pu être pris à bord, fussent-ils arrivés avant le départ du navire, en supposant que le capitaine Martin aurait été prêt à les accepter à cette heure tardive alors qu'à ce moment le navire avait pris à son bord toute sa cargaison et son huile combustible.

Je traiterai d'abord la question de l'espace voulu. On verra, d'après ce qui a été dit, que c'était à la suite d'un calcul fait par le colonel Spearing quant à l'existence d'espace disponible à bord de l'*Awatea* que le régisseur des transports autorisa l'expédition des vingt véhicules sur les côtes. Quelle serait la forme de cet espace et si, oui ou non, on pouvait y placer de grosses caisses contenant ces lourds véhicules motorisés, personne au quartier général de la Défense nationale ne le savait et le régisseur des transports l'ignorait aussi. L'*Awatea* était un navire de passagers non destiné à transporter une cargaison de ce genre.

L'espace disponible se trouvait dans les cales N^{os} 1 et 2, qui n'étaient que partiellement remplies. Les deux autres cales étaient complètement remplies d'autre matériel.

Les caisses contenant les véhicules mesuraient :

12' 8" par 7' 5" par 5' 2"

14' 8" par 7' 9" par 5' 3"

14' 9" par 7' 6" par 7' et pesaient 9,550, 8,700 et 9,500 livres respectivement. Les ouvertures dans les cales n^{os} 1 et 2 mesuraient 20' 8" par 18' et 13' 6" par 12' respectivement. Ces ouvertures se trouvaient entre les ponts A et C.

Les déclarations faites par les débardeurs d'une part et le surintendant du quai et un arpenteur maritime d'autre part diffèrent en ce qui concerne la possibilité de charger un seul des véhicules dans la cale n^o 1, dont l'ouverture n'est que de 10" plus large que la plus petite caisse. Ils se contredisent aussi au sujet de l'état de l'outillage de chargement du navire. Ces déclarations n'ont pas été soumises au contre-interrogatoire, et l'un des débardeurs en a fait une autre plus tard modifiant la première qu'il avait faite. Dans ces circonstances aucune conclusion ne peut être tirée de ces témoignages.

Il y a cependant le témoignage de M. Cooke et de M. Lockwood, le régisseur des transports. M. Lockwood est un homme qui a acquis une grande expérience en matière de navigation marchande avant la guerre et présentement dans les fonctions qu'il occupe; M. Lockwood dit:—

A chaque nouvelle étude, je m'efforce d'améliorer le plus possible et de savoir exactement combien nous aurions pu en entrer de force, et d'après le calcul le plus exact auquel j'arrive maintenant, nous aurions pu transporter six camions universels.

D. Où—R. Avec une certaine difficulté.

D. Où?—R. Dans la cale n^o 1.

D. C'est-à-dire, si vous aviez pu les descendre?—R. Oui.

D. Que dites-vous que vous auriez pu descendre?—R. Six camions, universels dans la cale No. 1, milord; je crois que l'espace eut été suffisant si les obstructions dans la descente ne nous avaient pas embarrassés.

D. Oui?—R. Et sept camions et deux réservoirs d'eau dans la cale n^o 2 C'eut été approximativement trois chargements de wagon sur les quatre.

D. En ce qui concerne les six camions universels dans la cale n^o 1, écartez-vous la praticabilité dans votre estimation, ne tenant compte simplement de la dimension de l'écouille et de celle des caisses et disant que vous pourriez mesurer les deux et voir si les caisses pourraient être descendues?—R. Oui et je n'en juge que d'après la dimension de l'écouille et l'espace dans la cale.

D. C'est-à-dire qu'en réalité vous ne faites pas entrer en ligne de compte les risques du passage en raison, disons, de la négligence des arrimeurs?—

R. Oui.

D. Vous laissez tout cela de côté?—R. Oui.

D. Je comprends à ce que vous dites que c'eût été un travail minutieux?

R. Serré, disent les arrimeurs; c'eût été étroitement serré. J'ai cru qu'il serait peut-être intéressant de montrer comment elles sont chargées. Ce n'est pas exactement la caisse que nous employons, mais c'est un exemple de la façon dont elles sont chargées à bord des navires.

D. Vous produisez une brochure qui montre une caisse contenant un transport mécanique et fait voir le chargement au moyen d'un bout-dehors auquel la caisse est suspendue par des câbles, et je suppose M. Lockwood que vous voulez dire qu'au moment où on laisse tomber cette caisse, dans une cale, il se produit une certaine oscillation et une certaine inclinaison qui peut causer un écrasement?—R. Oui, et c'est la raison pour laquelle il y a des marques sur les côtés des boîtes aux endroits où la suspente de fil de fer doit passer afin de maintenir la caisse en parfait équilibre; autrement il se produit un écrasement qui cause beaucoup de difficultés.

D. Avez-vous quelque expérience vous permettant de dire s'il est plus difficile d'introduire une caisse semblable dans une telle cale que de la sortir?—R. Il est plus difficile de l'en sortir.

D. De sorte que, en dehors des mesures, vous laissez aux autorités de la navigation ou aux arrimeurs la question de savoir si ces camions universels auraient pu être chargés dans la cale n° 1?—R. Oui. Vous auriez à les laisser faire.

D. Je ne sais pas si je comprends bien la question et je ne suis pas sûr de comprendre votre réponse. Je suppose que vous avez une plus grande expérience pratique que la plupart des gens en ce qui concerne l'expédition maritime des camions automobiles. Très peu de personnes peuvent avoir une expérience qui ressemble à la vôtre, sauf, peut-être les armateurs des ports de l'Atlantique?—R. Oui, milord. Nous avons éprouvé tellement de difficultés auprès des diverses compagnies de navigation dans la manutention des camions automobiles tout le long de la côte de l'Atlantique, que nous avons, en fin de compte, nommé un armateur expert dont l'unique fonction consiste à visiter les armateurs d'un bout à l'autre de la côte pour leur montrer comment s'y prendre.

D. Ainsi, vous n'êtes pas censés laisser la chose aux armateurs ordinaires?—R. Non, milord, pas aux armateurs ordinaires.

D. Mais aux armateurs qui ont reçu des instructions spéciales concernant le chargement des camions automobiles?—R. Oui, milord; il faut également tenir compte du fait qu'on n'avait jamais fait la manutention de ces caisses à Vancouver.

D. C'est bien mon avis. Je suppose qu'ils n'en connaissaient rien (Pas de réponse.)

D. A la lumière de ce que vous venez de dire, quel est votre opinion sur le côté pratique de la possibilité de charger ces camions universels dans la cale No 1?—R. Je puis répondre à cette question de deux façons. En temps de paix, j'essayais de détourner des affaires d'une autre compagnie de navigation, je confiais le chargement à un représentant attitré, je m'efforçais de charger cette cargaison de la manière la plus soignée possible, et je m'arrangeais pour que la même chose se produise au débarquement. Mais je crois que la même procédure devrait être adoptée en temps de guerre, et courir la chance peut-être de faire le mieux possible pour éviter le coïncement.

D. Où en sommes-nous avec la question de savoir si, oui ou non, dans votre opinion, ces six camions universels étant arrivés à Vancouver,

les armateurs de cette ville, tels qu'ils sont, auraient trouvé le moyen de faire charger ces camions dans la cale No 1.—R. Je ne puis que répondre, que dans les circonstances j'aurais couru ce risque.

D. Mais je crois comprendre d'après ce que vous dites qu'il y aurait eu un fort risque de coïncement?—R. Oui.

D. A Vancouver comme à Hong-Kong?—R. Surtout au port de destination, milord.

D. Mais vous-même en temps de guerre auriez couru ce risque si vous n'aviez pas eu les représentants voulus? C'est-à-dire si vous n'aviez pas de représentant attitré à Vancouver?—R. Non.

D. Et, en tant que nous le sachions, il n'y aurait pas eu de représentant attitré à Hong-Kong?—R. Exactement, milord.

J'accepte le témoignage de M. Lockwood. Je n'accepte pas le témoignage de M. Cook qu'il aurait été très simple de charger ces véhicules et que tous auraient pu être chargés sur le navire. Le résultat, c'est que ces véhicules sont arrivés le 27 octobre, avant le départ du navire, et si le capitaine avait consenti à les accepter, environ quinze des vingt véhicules auraient pu être chargés. M. Lockwood semble croire que sept camions et les deux-camions-citernes auraient pu être chargés mais le témoignage relatif à la question de décider si oui ou non le capitaine aurait consenti à prendre à son bord, l'un quelconque de ces véhicules ne me permet pas de former une opinion très ferme sur ce point.

Reste la question de déterminer si l'expédition a souffert quelque détriment ou préjudice du fait que ces vingt véhicules n'accompagnaient pas les troupes. D'après moi, je puis dire immédiatement qu'en tant que les camions de 15 quintaux sont concernés rien de la sorte ne s'est produit et nous en avons la preuve dans un câblogramme du brigadier Lawson à Hong-Kong, le 24 novembre, disant qu'on louait les camions à mesure que le besoin s'en faisait sentir. Hong-Kong est ou était une grande ville et il semble bien que des camions étaient disponibles et qu'on en a obtenu pour l'usage du contingent canadien. Si la chose était vraie avant le début du conflit, je ne doute pas qu'elle n'a pas cessé de l'être après l'ouverture des hostilités.

Les deux réservoirs à l'eau sont, naturellement, des réservoirs spéciaux montés sur des châssis. On ne peut pas savoir si oui ou non la garnison britannique avait en réserve de ces véhicules, mis à la disposition du Corps canadien. Il est de même impossible de savoir si le corps pouvait se servir de camions ordinaires pour transporter de l'eau dans quelque sorte de récipients. A défaut de témoignages, je ne peux pas dire si le corps a souffert ou non du manque de ces deux véhicules.

Au sujet des six voiturettes, elles permettent simplement de transporter rapidement à travers le pays les servants d'une mitrailleuse Bren, ou d'un mortier. Ce ne sont pas des automobiles de combat dans le même sens qu'un char d'assaut. Un camion ferait aussi bien l'affaire là où il y a des chemins. Encore une fois, nous ne savons pas si la garnison britannique disposait de voiturettes qu'elle aurait pu fournir ou qu'elle a fournies au Corps canadien, mais si le Corps canadien n'a pas eu ces voiturettes, on ne peut pas dire que cette lacune l'ait empêché de transporter ou d'utiliser ses mitrailleuses Bren et ses mortiers. Ces armes sont faites pour être transportées par leurs servants et les voiturettes ne servent qu'à un déplacement rapide. La mitrailleuse Bren pèse 23 livres et demie et le trépieds pèse 30 livrés, soit 53 livres en tout. Le mortier de 3 pouces et ses munitions sont transportés par une équipe de quatre hommes. La charge la plus lourde est de 60 livres pour chaque homme.

D'après les témoignages, je ne puis pas trouver si l'absence des six voiturettes a causé quelque détriment au corps expéditionnaire. Ceci demeure une hypothèse.

*Copie***Pièce 44**

TÉLÉGRAMME

le 30 OCTOBRE 1941.

C.G.S.
M.G.O.
A.G.
Q.M.G.
M.S.

DEFENSOR
MO 2 B

OTTAWA
POUR C.G.S.

LONDRES, 30 octobre 1941.
de C.J.G.S.

NOUS VOUS SOMMES TRÈS RECONNAISSANTS POUR L'EXPÉDITION DE VOTRE CONTINGENT À HONG-KONG DANS UN SI COURT DÉLAI. NOUS COMPRENONS PLEINEMENT LES DIFFICULTÉS QUI ONT DÛ ÊTRE SURMONTÉES AU SUJET DE LA MOBILISATION ET DE LA DISTANCE. L'EFFET MORAL DE L'ARRIVÉE SERA PLUS GRAND EN NOVEMBRE QUE DEUX MOIS PLUS TARD.

TROOPER.

Pièce 45*Copie*

LONDRES, 26 octobre 1941.

Tiré de Canmiltry G.S. 2332

Par. neuf..... L'opinion générale veut que la guerre en Extrême-Orient soit pour le moment improbable..